

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES LITTÉRAIRES

PAR
OLIVIER GAMELIN

*LIBÉRALISME ET INTIMITÉ DANS LA CORRESPONDANCE
DU MENTOR ROMANTIQUE PIERRE-HENRI BOUCHY, 1842-1886*

JUILLET 2007

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

RÉSUMÉ

Ce mémoire étudie l'influence de Pierre-Henri Bouchy sur l'évolution intellectuelle du Québec au mitan du 19^e siècle. Le corpus primaire à l'étude est la correspondance inédite de ce pédagogue d'origine française qui s'échelonne entre 1842 et 1886. L'analyse de l'influence bouchienne se base sur la notion de mentorat et sur les réseaux épistolaires. L'originalité de la pédagogie formelle et informelle de Bouchy, le fort capital culturel et social dont est titulaire le mentor lui assurent un rôle central dans la diffusion des idées progressistes au sein des institutions d'enseignement où il professe : le Séminaire de Québec (1842-1845) et le Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière (1846-1853). La pédagogie bouchienne, comme celle du catholique libéral Henri-Dominique Lacordaire, invite les élèves à l'expérience raisonnée, à la liberté de conscience, à l'autonomie intellectuelle, tout en soumettant leur jeune intelligence à des connaissances plurielles parfois réprimées par la didactique classique. Ce libéralisme forme également la vision de la littérature de Bouchy. À partir de 1845, le mentor entreprend une correspondance suivie avec d'anciens élèves. Sous cachet, les confidences intimes, les aveux d'impuissance et l'expression d'un mal de vivre lié à l'exil témoignent d'un nouveau seuil d'intimité entre le mentor et ses émules. Le corpus épistolaire bouchien s'inscrit ainsi dans la mouvance du romantisme épistolaire. L'intimité épistolaire, visible tant en suscription, en souscription que dans le corps de la lettre, permet au mentor d'exercer son influence malgré son absence.

REMERCIEMENTS

D'emblée, nous aimerions témoigner notre gratitude envers Manon Brunet, codirectrice de ce mémoire et capitaine du quatre-mâts sur lequel nous voyageons depuis notre rencontre. Nous lui savons gré de nous avoir transmis sa passion pour la mer, pour la lettre et pour l'histoire littéraire québécoise du 19^e siècle. Sa sensibilité et son humanité nous font reconnaître en elle notre mentor d'inspiration québécoise et c'est à ce titre aussi que nous la remercions. Nous tenons particulièrement à remercier Michel Lacroix, codirecteur de ce mémoire. Sa générosité spontanée à nous conseiller et ses réflexions, qui approfondirent les nôtres, éclairèrent notre lanterne plus d'une fois.

Aux remerciements s'ajoute un hommage *sui generis* aux bateaux ivres d'arts amarés au port du Château de la Petite-Pologne : le Patrick-Lachance, l'Eric-Bussière et le François-Martin ; une pensée intime à la reine du Château, fidèle lectrice des lettres de l'abbé Bouchy, M^{me} Geneviève Ouellet.

À tous ceux et à toutes celles qui nous ont accompagné et encouragé de très près ou de très loin à un moment ou à un autre de mes recherches : Louise Bouchard, Alain Gamelin, Alexandre Gamelin, Grands-parents Gamelin, Grands-parents Bouchard, Louise Côté, Clément Ouellet, Julie Deloupy, Marie-Dominique Boisselot, Julie Desaulniers, M^r Hans-Jürgen Lusenbrink, M^r Francis Parmentier, M^r Michel Bouchy, ainsi que l'abbé Gaétan-M. Proulx.

Nous ne pouvons passer sous silence le travail de plusieurs archivistes québécois et français. Particulièrement, nous savons gré à M^r François Taillon, directeur des Archives de la Côte-du-Sud et du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière, ainsi qu'au frère Michel Albaric, archiviste aux Archives de la bibliothèque dominicaine du Saulchoir de Paris.

Remerciement post-mortem à l'abbé Pierre-Henri Bouchy (1818-1886).

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
TABLE DES MATIÈRES.....	iv
SIGLES.....	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 LIENS D'INFLUENCE DANS LES RÉSEAUX D'ACTEURS SOCIAUX.....	15
Influence et mentorat.....	16
Transmission du capital culturel et social.....	23
Réseau épistolaire et relation mentorale.....	34
CHAPITRE 2 REVITALISATION INTELLECTUELLE DES ÉTUDES CLASSIQUES AU 19^e SIÈCLE.....	42
Ultramontanisme et libéralisme catholique dans les études classiques au 19 ^e siècle..	43
Introduction du romantisme dans les études classiques au 19 ^e siècle.....	57
CHAPITRE 3 PÉDAGOGIE LIBÉRALE ET PRATIQUE LITTÉRAIRE.....	68
Une pédagogie de la liberté.....	69
Écrire comme geste de liberté.....	82
CHAPITRE 4 INTIMITÉ MENTORALE, ROMANTIQUE ET ÉPISTOLAIRE.....	93
Intimité mentorale et romantisme épistolaire.....	94
Poétique épistolaire et seuils d'intimité.....	109

CONCLUSION.....	121
BIBLIOGRAPHIE.....	130
ANNEXE 1.....	144
ANNEXE 2.....	153

INTRODUCTION

Il semble que notre conscience se module d'emblee par procuration ; elle se modèle plus ou moins intimement sous l'action directe d'hommes et de femmes, par l'imaginaire d'un écrivain ou les *rêveries d'un promeneur solitaire*. Par exemple, tous et toutes avons en mémoire tel ou telle professeur/e de littérature ou de philosophie qui orienta la marche de notre jeune intelligence. De simples enseignants, certains se sont transformés en véritables maîtres et, tel un merle blanc, en mentors dévoilant sous nos yeux le tableau de notre personnalité. Une parole à l'envolée, une lettre reçue suffit à réactiver notre reconnaissance. Cette réminiscence seule, si éphémère puisse-t-elle être, traduirait l'influence que cette relation a inscrite en nous.

Selon Renée Houde, le mentorat s'élabore sur le principe de « réciprocité, même si ce n'est pas la loi du donnant-donnant qui régit la relation entre mentor et protégé¹ ». Dans le chapitre premier, qui se veut essentiellement théorique et méthodologique, nous verrons que la qualité du rapport et du « regard interpersonnel² » encouragent la vitalité des échanges, donc le pouvoir d'influence de l'un sur l'autre. En outre, le « maître authentique³ » de Georges Gusdorf – qualifié ici de *mentor* afin d'élargir la notion de *maître* au-delà des institutions d'enseignement où Gusdorf l'inscrit – ne cherche point à produire de parfaits petits imitateurs de lui-même ; plutôt, il tend à éveiller le raisonnement et la sensibilité de ses disciples en leur proposant d'expérimenter intimement le monde. À ce titre, l'influence mentorale serait un concept

¹ Renée Houde, *Des mentors pour la relève*, Montréal, Éditions du Méridien, 1995, p. 79.

² *Idem*, p. 121.

³ Georges Gusdorf, *Pourquoi des professeurs ?*, Paris, Payot, 1963, p. 199.

difficilement quantifiable et qualifiable : « Le maître donne [...] un enseignement, mais sa doctrine publiée, objectivée n'est pas le meilleur de son influence. En dehors et en dépit des discours, un contact s'établit entre le maître et le disciple, dialogue sans parole, et chaque fois différent, dialogue caché, le seul décisif⁴ ».

La relation mentorale s'initie à l'intérieur d'un dialogue où l'intimité, le respect et la tolérance sont de mise. Du moins, cela s'apparente à un mentorat idéalisé, c'est-à-dire une relation d'influence sans contexte social d'émergence définie et où la pédagogie du mentor ne serait assujettie à aucune contrainte extrinsèque. Au cœur du système d'éducation québécois en vigueur au 19^e siècle, le mentorat aura donc tendance à se développer sous un jour plus intimiste, c'est-à-dire en dehors des cadres scolaires officiels où les strictes règles de conduite n'encouragent guère une telle relation. Tel que défini par Maurice Fleurent⁵, le directeur de conscience, voire le confesseur alloué à chaque écolier, inspirait moins qu'il n'imposait aux élèves les règles de la morale et le respect des devoirs quotidiens liés à la religion catholique⁶.

Pour le chercheur intéressé à l'analyse des rapports d'influence, quelle approche théorique permettrait de quantifier et de qualifier l'influence intellectuelle – centrifuge et parfois diffuse – qu'un mentor a exercée sur un ou plusieurs de ses contemporains ? Et qui plus est, quel corpus d'étude mettrait à nu cette intimité faite de secrets unissant le mentor à son ou ses disciples ? À ces interrogations, nous proposerons une approche structurale inspirée de la théorie

⁴ Georges Gusdorf, *La parole*, Paris, Quadrige/Presses universitaires de France, 1998, p. 80.

⁵ Maurice Fleurent, « L'éducation morale au Petit Séminaire de Québec », Ph. D. (histoire), Québec, Université Laval, 1977, 509 p.

⁶ Maurice Fleurent souligne que les écoliers devaient écouter la parole de leur directeur de conscience comme « leur étant dit de la part de Dieu » (*Idem*, p. 365).

des réseaux d'acteurs sociaux, entre autres développée par Pierre Mercklé⁷, Claude Flament⁸ et Vincent Lemieux⁹. Cette structure d'analyse servira à interroger à la correspondance inédite de l'abbé Pierre-Henri Bouchy (1818-1886). Ainsi, après avoir défini les concepts d'influence et de mentorat, nous tâcherons de montrer en quoi le capital culturel de Pierre-Henri Bouchy – et la transmission de ce capital – caractérisent les liens d'influence durable dans le réseau épistolaire du mentor.

L'histoire de la littérature du 19^e siècle québécois a parfois négligé le rôle joué par des hommes et des femmes qui participèrent activement, mais dans l'ombre, à l'élaboration d'une littérature nationale. Les semences qu'ils répandirent, par delà les collèges classiques, furent si fertiles que les fruits de leur récolte jetèrent de l'ombre sur leur mérite. Séculiers ou non, nombreux d'entre eux, tels le musicien Marie-Hippolyte-Antoine Dessane ou l'abbé Étienne-Michel Faillon, étaient de nationalité française ; messin de naissance (de la ville de Metz), Pierre-Henri Bouchy fut l'un de ces acteurs qui firent se lever le « soleil [...] du Romantisme canadien¹⁰ » en formant et en côtoyant certains membres du premier réseau romantique canadien-français, et cela bien avant le voyage de *La Capricieuse* le 13 juillet 1855 ou la rencontre d'Octave Crémazie et de Henri-Raymond Casgrain à l'hiver 1853. La participation de

⁷ Pierre Mercklé, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, Découverte, 2004, 130 p.

⁸ Claude Flament, *Réseaux de communication et structures de groupe*, Paris, Dunod, 1965, 196 p. ; *Idem, Théorie des graphes et structures sociales*, Paris, Mouton/Gauthier-Villars, 1968, 166 p.

⁹ Vincent Lemieux, *Les cheminements de l'influence : systèmes, stratégies et structures du politique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1979, 282 p. ; *Idem, Les réseaux d'acteurs sociaux*, Paris, Presses universitaires de France, 1999, 146 p. ; *Idem, Les coalitions : liens, transactions et contrôles*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, 235 p. ; *Idem, À quoi servent les réseaux sociaux ?*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 2000, 109 p. ; *Idem, L'étude des politiques publiques*, 2^e édition, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002 [1995], 198 p. ; Vincent Lemieux et Mathieu Ouimet, *L'analyse structurale des réseaux sociaux*, Québec, Presses de l'Université Laval/Boeck Université, 2004, 118 p.

¹⁰ Séraphin Marion, *Lettres canadiennes d'autrefois*, Ottawa/Hull, Éditions de l'Université d'Ottawa/Éditions l'Éclair, tome 4, 1944, p. 142.

l'abbé Bouchy à la revitalisation intellectuelle du Québec au 19^e siècle, et plus spécifiquement au Séminaire de Québec et au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière, sera l'objet de notre deuxième chapitre.

Pour l'instant, sachons que c'est en septembre 1842 que Pierre-Henri Bouchy arrive au Canada poussé par l'appareil ecclésiastique, aidé par le hasard¹¹, mais surtout porté par un « amour du bien réel et fondamental, [...] le tout offusqué et voilé par son inexpérience [et] une certaine présomption par trop naturelle à son âge¹² » (il a alors 23 ans). Inspiré par son éducation « toute faite dans d'autres vues et d'autres principes¹³ » que ceux du « régime de fer¹⁴ » imposé au Séminaire de Québec, Bouchy débusque dans la nouvelle génération canadienne-française « un renouveau analogue à celui qui s'est opéré en France, il y a quelque dix ans [...] La jeunesse prend à tâche d'être plus éclairée que la génération qui l'a précédée, mais elle est incertaine dans la marche, elle se défie un peu des prêtres, et appellerait de tous ses vœux un de Lacordaire¹⁵ ». Bouchy voyait-il dans cette génération la possibilité d'un nouvel *Hernani* ou les échos d'une Révolution de juillet en Amérique ? Il demeure vague à ce sujet. On sait du moins

¹¹ Dans un hommage qui témoigne en soi de l'influence exercée par l'abbé français, Henri-Raymond Casgrain raconte les circonstances qui poussèrent Bouchy à partir pour le Canada : « En 1842, M. Bouchy venait d'endosser l'habit ecclésiastique au collège Stanislas à Paris, d'où il entretenait une correspondance suivie avec le Père Lacordaire [...] lorsque fut remise au Supérieur du Collège une lettre de l'abbé Holmes, alors préfet d'études au Séminaire de Québec, demandant de lui trouver, s'il était possible, pour cette institution un professeur de littérature. [...] Le choix tomba sur [...] le futur P. [Alphonse] Gratry. Il était à la veille de son départ pour le Canada, ses malles bouclées, lorsque en traversant un couloir du collège, il se croisa avec l'abbé Bouchy. Après quelques temps de conversation, il lui dit tout à coup : "Mon ami, ce serait plutôt à vous qu'à moi d'aller en Amérique." [...] Ce fut un trait de lumière pour l'abbé Bouchy. Il réfléchit et s'embarqua » (Henri-Raymond Casgrain, « Les études classiques dans nos Collèges il y a un demi-siècle », *Le Soleil*, 28 juin 1902, vol. 6, n° 152, p. 12).

¹² Constant-Symon de Latreiche, lettre à l'abbé [Louis] Masson, Paris, 27 juillet 1842, ADM, Fonds Grand Séminaire, 19-J, n° 120.

¹³ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Constant-Symon] de Latreiche, Québec, 12 octobre 1844, ACSAP, Fonds Collège, F100/241/113.

¹⁴ [Elzéar-Alexandre] Taschereau, lettre à Thomas-Étienne Hamel, [s. l.], 16 mai 1857, ASQ, Fonds Université 38, n° 68, p. 4.

¹⁵ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Constant-Symon] de Latreiche, Québec, 12 octobre 1844, *op. cit.*

que le 30 octobre 1842, il confie à son propre mentor, Constant-Symon de Latreiche, son désir de participer à cette effervescence intellectuelle : « Je vais m'exercer à la prédication et je suis curieux de voir l'effet produit par des discours d'un genre assez différent de celui qu'on est convenu d'employer¹⁶ ». Las de « remuer les fatras mythologiques¹⁷ », les séminaristes qu'il couve sous son aile découvrent non seulement une parole empreinte d'intimité où leurs propres questionnements trouvent un écho, mais également une vision du monde ouverte au libéralisme catholique et au romantisme français. Un « camp d'intellectuels [combattant] un conformisme trop étroit » tel que préconisé par M^{gr} Ignace Bourget, sans toutefois « accepter les doctrines libérales hérétiques¹⁸ » défendues, entre autres, par les Rouges, s'installe officieusement dans l'enceinte du Séminaire de Québec.

L'esprit au fait des approches modernes d'enseignement pratiquées au Collège Stanislas de Paris où il fut maître d'études, Bouchy noue peu d'amitiés au Séminaire de Québec « si ce n'est chez certains élèves¹⁹ », vivant en « sauvage » et « sans amis à peu près dans [ses] égaux²⁰ ». Malgré cet isolement, on retrouve alors, notamment dans son réseau social de la ville de Québec, des acteurs tels Léon Gingras (prêtre et auteur), Louis-Hippolyte-Antoine Dessane (par l'entremise de Bouchy, Dessane « obtient le poste d'organiste et maître de chapelle à la basilique de Québec²¹ »), François-Xavier Garneau (historien), Octave Crémazie (libraire et poète), Jacques Crémazie (pédagogue), Jean Holmes (prêtre et pédagogue), Michel-Édouard

¹⁶ Du même au même, Québec, 30 octobre 1842, ACSAP, Fonds Collège, F100/241/112.

¹⁷ Séraphin Marion, *op. cit.*, p. 37.

¹⁸ Robert Rumilly, *M^{gr} Laflèche et son temps*, Montréal, Éditions du Zodiaque, 1938, p. 83.

¹⁹ Noël Baillargeon, *Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, p. 50.

²⁰ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à Hector [-Louis Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 11 novembre 1846, ACSAP, Fonds Hector Langevin, F208/1/14.

²¹ Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques, dir., *op. cit.*, p. 119.

Méthot (qui « eu la bonne fortune d'étudier avec Pierre-Henri Bouchy²² »), Théodore-Frédéric Molt (musicien), Édouard-Gabriel Plante (prêtre et historien), Étienne-Charles Brasseur (dit) de Bourbourg (historien français) ainsi que les jésuites Jean-Baptiste Faleur et Antoine-Nicolas Braun.

À la fin de l'année scolaire 1845-1846, Bouchy est renvoyé du Séminaire de Québec pour cause d'influence pernicieuse ; c'est alors par le biais de l'épistolaire que le mentor établit une relation mentorale avec ses anciens élèves. Parmi les émules du Séminaire de Québec qui ont correspondu avec l'abbé Bouchy, l'on compte sir Hector-Louis Langevin (journaliste, avocat et politicien), son frère Edmond-Charles-Hippolyte Langevin (vicaire général de Rimouski), Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste Verreau (pédagogue émérite, principal de l'École Normale Jacques-Cartier) et Charles-Honoré Cauchon (dit) Laverdière (bibliothécaire). Sous la plume du mentor se dévoilent un à un les membres de son « faubourg des lettres » du Séminaire de Québec, de son « quartier latin proprement dit²³ », c'est-à-dire Jacques-François-Gaspard Drolet (avocat, président de l'Institut canadien de Québec en 1859), Louis-Ovide Brunet (botaniste), Louis-Joseph-Cyprien Fiset (poète et avocat), Ernest Gagnon (auteur et musicien), François-Alexandre-Hubert La Rue (auteur et médecin), Cyrille-Étienne Légaré (professeur), sir James M^cPherson Le Moine (auteur et avocat), Frédéric-Auguste Oliva (prêtre), Dominique Racine (prêtre) et Antoine-Étienne Painchaud (arpenteur).

²² Claude Galarneau, « Michel-Édouard Méthot », dans Marc La Terre, dir., *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, vol. 12, p. 796.

²³ [Pierre-Henri] Bouchy, lettre à [Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste Verreau], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 30 septembre 1846, ASQ, Fonds Viger-Verreau 23, n° 93.

Le 9 septembre 1846, Bouchy prend en charge les classes de rhétorique et de Belles-lettres au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière où il règne « en maître sur les autres professeurs qui, devant son prestige, s'éclipsaient d'eux-mêmes²⁴ ». Dès l'année suivante, « jugé nuisible à la bonne conduite des élèves²⁵ » « parce qu'il mettait, prétendait-on, des embûches²⁶ » à leur direction, Bouchy est exclu de l'institution. De retour à Québec, il retrouve la compagnie quotidienne son ami Octave Crémazie. Henri-Raymond Casgrain rappelle que le libraire-poète « avait vu à l'œuvre l'abbé Bouchy et était resté admirateur de son talent²⁷ ». Désormais, semble-t-il qu'il faille ajouter le nom de Pierre-Henri Bouchy à celui des autres intellectuels qui fréquentèrent dès 1845 l'arrière-boutique de la librairie J. & O. Crémazie.

À l'automne 1847, refusant de se rallier à son ancien élève, Hector-Louis Langevin – alors éditeur au journal d'allégeance ultramontaine *Mélanges religieux*²⁸ – Bouchy réintègre le Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. On lui confie les classes de philosophie et d'histoire, ainsi que la surveillance des études classiques. Jusqu'en 1853, il y enseignera successivement la rhétorique et la musique vocale, pour laquelle il crée la structure du cours (1846-1851), l'enseignement religieux (1851-1852), le catéchisme et la préfecture des études classiques (1852-10 octobre 1853²⁹). Réclamé à Québec par M^{gr} Pierre-Flavien Turgeon pour y surveiller

²⁴ Wilfrid Lebon, *Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière : le premier demi-siècle, 1827-1877*, Québec, Charrier & Dugal, 1948, p. 77.

²⁵ Serge Gagnon, « Le Collège-de-Sainte-Anne-de-la-Pocatière au temps de l'abbé François Pilote : les conflits du personnel enseignant », M. A. (histoire), Québec, Université Laval, 1968, p. 53.

²⁶ *Ibid.*, p. 66.

²⁷ Henri-Raymond Casgrain, *Souvenances canadiennes*, tome 2, p. 58, ASQ, Fonds Casgrain, O444.

²⁸ Hector-Louis Langevin entendait orienter cet organe proche des idées de M^{gr} Bouget « dans la politique réformiste, mais réformiste modéré et non ultra » (Hector-Louis Langevin, lettre à Jean Langevin, Montréal, 1 août 1847, ANQ-QC, Fonds Hector Langevin, P134/boîte 4).

²⁹ Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière, *Les Anciens, élèves et professeurs, 1827-1927*, Québec, L'Action sociale Limitée, 1927, 281 p.

l'impression de la nouvelle édition du *Processionnal* – dont il réécrit l'introduction et l'histoire du plain-chant³⁰ – Bouchy correspondra, entre 1853 et 1854, avec le directeur du collège, François Pilote, pour lui fournir, à distance, les directives associées à l'exercice de ses fonctions préfectorales.

Bien qu'il ne remettra plus les pieds à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le mentor eut le temps d'y jeter les bases de l'influence qu'il exercera auprès d'élèves qui s'avérèrent par la suite les initiateurs du mouvement littéraire d'allégeance libérale et romantique au Canada français : Arthur Buies (qui découvre chez Bouchy, si l'on en croit sa tante, Madame Casault, un mentor « si paternel³¹ »), Arthur Cassegrain (poète), Henri-Raymond Casgrain (souvent considéré comme le « père de la littérature canadienne³² »), Thomas Aubert de Gaspé (fils de l'auteur des *Anciens Canadiens*), François-Ignace Paradis (professeur) et Pierre-Minier Lagacé (prêtre, pédagogue et musicien). Nicolas-Tolentin Hébert (colonisateur du Saguenay-Lac-Saint-Jean où Bouchy possédait un lopin de terre), Thomas-Benjamin Pelletier (« écrivain polémiste assez remarquable³³ »), Hyacinthe Potvin (procureur du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière), Édouard Richard (professeur), Grégoire Tremblay (professeur et ami intime) et sa sœur Victoria s'ajoutent également à son nouveau réseau social. Le 15 janvier 1855, après avoir vendu et dispersé sa bibliothèque, Pierre-Henri Bouchy regagne la France pour y vivre grâce à diverses

³⁰ Ouvrage en trois volumes publiés à plus de 10 500 exemplaires. À contre-courant, Bouchy préconisa l'oreille à la méthode, remettant en cause la réinterprétation traditionnelle des anciennes méthodes que favorisait le Vatican. ([Pierre-Henri Bouchy], *Graduel romain*, Québec, Augustin Côté, 1854, 656 p. ; *Idem, Vespéral romain*, Québec, Augustin Côté, 1854, 181 p. ; *Idem, Processionnal romain*, Québec, Augustin Côté, 1854, 382 p.)

³¹ Marcel-Aimé Gagnon, *Le ciel et l'enfer d'Arthur Buies*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1965, p. 28.

³² Manon Brunet, « Henri-Raymond Casgrain et la paternité d'une littérature nationale », *Voix et Images*, hiver 1997, vol. 65, n° 2, p. 206.

³³ Jean-Baptiste-Arthur Allaire, *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français : les Anciens*, Montréal, Imprimerie de l'École Catholique des Sourds-Muets, 1910, p. 423.

charges de précepteur³⁴, tout en poursuivant ses recherches archivistiques³⁵. Le 13 juillet 1886, il meurt en laissant derrière lui, outre « beaucoup d'amis et d'anciens élèves qui garderont longtemps sa mémoire³⁶ », une correspondance éparses où il élabore, lettre par lettre, son testament romantique.

Dans ce mémoire, nous examinerons l'influence de Pierre-Henri Bouchy en analysant les principes du libéralisme pédagogique tels qu'ils se donnent à lire dans le corpus épistolaire bouchien. Or, comme on le sait, toute influence progressiste dans le contexte conservateur québécois du 19^e siècle – plus précisément avec la mise en place de l'hégémonie ultramontaine vers 1840 – risque de provoquer des remous. L'église canadienne ne voyait certes pas d'un bon œil la réapparition, dans ses rangs, des idées libérales qui menèrent, comme on sait, à la pendaison de plusieurs patriotes canadiens-français en 1839. Les correspondants en herbe du réseau bouchien durent donc user d'une attitude en soi toute libérale, contestataire pour l'époque, prônant « l'idée avant la force, le droit avant le fait, la morale avant l'intérêt, l'esprit avant la lettre³⁷ ».

³⁴ Pierre-Henri Bouchy fut précepteur dans les familles du comte de Pange (1857), de Charles Maire (Lunéville ; 1858-1860), de M^r d'Hausen (Metz ; 1861-1863), du baron Charles-Hippolyte de Belfort (Chalaines ; 1865-1867), du comte [François-Joseph-Ferdinand] de Mauni (Strasbourg ; 1867-1868), de M^r de Lavernette Saint-Maurice (Lyon ; 1869-1870), de M^{me} la comtesse de Régis, fille du comte [Maurice] de la Fare (Nîmes ; 1871-1873) et du comte de Palluat de Besset (Saint-Étienne ; 1874).

³⁵ « Encore l'année dernière je me suis enseveli tout l'hiver dans la bibliothèque de Metz, copiant des manuscrits de toute sorte [...] sans autre motif que celui de ne rester étranger à aucun des mille détails de la question [du plain-chant] » (P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Grégoire Tremblay], Metz, 15 décembre 1861, ACSAP, Fonds Collège, F100/241/97).

³⁶ Wilfrid Lebon, *Histoire du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière : le second demi-siècle, 1877-1927*, Québec, Charrier & Dugal, 1949, p. 55.

³⁷ René Hardy, *Cours : Histoire des idéologies au Québec, 1800-1972*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 1976, p. 60.

À l'inverse de l'ultramontanisme dogmatique, Bouchy tente d'ouvrir – et de maintenir ouvertes – les jeunes intelligences en leur conseillant un canevas existentiel marqué par le libéralisme, un idéal qu'il s'impose à lui-même : « Du reste, tout ce que vous me dites de l'état actuel de votre intelligence n'a rien qui me surprenne. J'ai passé par le chemin, ou pour mieux dire j'y suis encore³⁸ ». Cette rhétorique du conseil apparaît sous forme d'incitations à l'expérience raisonnée, c'est-à-dire à une activité cognitive qui permet de vérifier et d'expérimenter personnellement le monde. Ainsi, la dimension rationnelle de la pédagogie bouchienne assure en partie l'influence de l'action libérale du mentor ; toujours critique mais tolérant, c'est à la faveur du raisonnement qu'il forme son credo public en invitant ses émules à suivre son exemple. La tolérance, « c'est-à-dire le respect des opinions des autres³⁹ », s'érige tant comme principe fondamental du libéralisme bouchien que comme arme privilégiée par le libéralisme catholique en général pour étendre son influence. Dans la correspondance de l'abbé Bouchy, la liberté devient le fil d'Ariane qui nous guide dans la redécouverte de sa vision de la pédagogie en général et de la littérature en particulier.

Finalement, comme le rappelle Renée Houde, « Le seul fait d'avoir un mentor peut permettre d'établir une plus grande intimité avec soi-même [...] en établissant une forme d'intimité avec une autre personne, le mentor⁴⁰ ». Pour cela, il faut du moins que les conditions sociales d'où émerge cette relation permettent le développement d'un climat d'intimité. Et qui plus est, si la vision du monde avancée par la pédagogie mentorale contrevient aux règles et aux

³⁸ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à Hector[-Louis Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 7 août 1845, ACSAP, Fonds Hector Langevin, F208/1/18.

³⁹ Louis-Antoine Dessaulles, *Discours sur la tolérance*, Montréal, XYZ éditeur, 2002, p. 30.

⁴⁰ Renée Houde, *op. cit.*, p. 29.

valeurs prescrites, l'intimité, voire la discrétion, devient indispensable à la diffusion et au maintien de l'influence. Dans le chapitre 4, nous verrons que l'étude de l'épistolaire, genre littéraire qui appartient au domaine de l'intime – étudié, entre autres, par Marie-Claire Grassi⁴¹, Jurgen Siess⁴², Benoît Melançon⁴³, Roger Chartier⁴⁴ et Pierre-Jean Dufief⁴⁵ – s'avère un canal de communication idéal pour le mentor original exclu des bonnes grâces de l'autorité.

L'intimité mentorale et le romantisme épistolaire feront l'objet de notre quatrième et dernier chapitre. Chez Bouchy, cette intimité se traduit par la réactualisation du contact par mentions du destinataire et/ou d'un ou des membres de son réseau. Cette fonction phatique – qui n'est guère spécifique à notre corpus – trouve son sens dans la mesure où le mentor doit établir un climat d'intimité fort afin de maintenir une influence malgré son absence. Elle permet également de développer plus intimement une relation avec des acteurs apparemment extérieurs au réseau. Comme tout porte à croire que certaines missives étaient consultées par plusieurs⁴⁶, la lettre – objet privé rendu public, mais surtout matérialisation de l'intimité de l'autre – favorise le développement d'un rapport « caractérisé par un dosage subtil d'intimité et de distance, distance

⁴¹ Marie-Claire Grassi, *Lire l'épistolaire*, Paris, Dunod, 1998, 194 p. ; *L'art de la lettre au temps de La nouvelle Héloïse et du romantisme*, Genève, Slatkine, 1994, 366 p.

⁴² Jürgen Siess, dir., *La lettre entre le réel et la fiction*, Saint-Just-la-Pendue, Sedes, 1998, 222 p. ; Jürgen Siess et Brigitte Diaz, dir., *Correspondance et formation littéraire*, Caen, Elseneur, 1998, 131 p.

⁴³ Benoît Melançon, dir., *Penser par lettre*, Québec, Fides, 1998, 381 p. ; *Idem*, « L'invention de l'intimité au Siècle des lumières », *Littérales*, 1995, n° 17, Université Paris X, 129 p. ; Benoît Melançon et Pierre Popovic, dir., *Les facultés des lettres : recherches récentes sur l'épistolaire français et québécois*, Montréal, Université de Montréal, 1993, 241 p.

⁴⁴ Roger Chartier, dir., *La correspondance : les usages de la lettre au 19^e siècle*, Paris, Fayard, 1991, 462 p.

⁴⁵ Pierre-Jean Dufief, dir., *Les écritures de l'intime : la correspondance et le journal*, Paris, Honoré Champion, 2000, 236 p.

⁴⁶ « Il est possible que de la longue lettre que j'ai écrite à M^r [Ernest] Gagnon il s'échappe quelques fragments » (Pierre-Henri Bouchy, lettre à [Grégoire Tremblay], Metz, 15 décembre 1861, *op. cit.*).

dans l'intimité, intimité dans la distance⁴⁷ ». Sporadiquement, les lettres pallient les excès de « la régulation sociale habituelle (la Norme)⁴⁸ », donnant ainsi l'occasion aux élèves de s'exprimer en dehors du régime prescrit, même si parfois c'est pour mieux y revenir. Les procédés stylistiques utilisés par Bouchy pour pouvoir introduire dans son discours une vision moins dogmatique des choses, sans risquer toutefois de brusquer son destinataire ou l'institution qu'il représente, seront mis au jour en relation avec la nécessité du cadre de la lettre comme indicateur des « seuils d'intimité⁴⁹ ».

Si on exclut les rares mentions du nom Pierre-Henri Bouchy dans quelques ouvrages d'histoire littéraire, ce mémoire de maîtrise représente l'une des premières études portant spécifiquement sur l'apport du pédagogue français dans l'évolution de la littérature nationale québécoise. Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques, par exemple, citent « l'habile direction » du « prêtre français et apôtre du romantisme » qui permettait à quelques élèves choisis « de puiser dans sa bibliothèque les textes d'auteurs romantiques⁵⁰ ». Pour sa part, Camille Roy rappelle que Bouchy « fut ce maître rare [qui] exerça [...] sur toute une génération d'écoliers, l'influence la plus heureuse⁵¹ ». Dans ses *Souvenances canadiennes*, Henri-Raymond Casgrain rapporte que Bouchy fut « l'homme qui a eu le plus d'influence sur [sa] vie d'étudiant⁵² ». À notre connaissance, aucune recherche n'ose une analyse serrée de la contribution intellectuelle de Pierre-Henri Bouchy au prolongement québécois du mouvement romantique au 19^e siècle.

⁴⁷ Georges Gusdorf, *Pourquoi des professeurs ?*, op. cit., p. 168.

⁴⁸ Manon Brunet et Serge Gagnon, dir., *Discours et pratiques de l'intime*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 12.

⁴⁹ Marie-Claire Grassi, *L'art de la lettre au temps de La nouvelle Héloïse et du romantisme*, op. cit., p. 211.

⁵⁰ Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques, dir., op. cit., p. 238.

⁵¹ Camille Roy, *Essais sur la littérature canadienne*, Québec, Librairie Garneau, 1907, p. 45.

⁵² Henri-Raymond Casgrain, *Souvenances canadiennes*, tome 2, p. 35, op. cit.

Interpellé par cette lacune, nous avons répertorié 99 lettres de l'abbé Bouchy – échelonnées entre le 12 juin 1842 (quelques mois avant sa venue au Québec) et le 31 mai 1886 (quelques semaines avant sa mort) – adressées à des élèves et autres destinataires (vingt correspondants au total), ainsi que la correspondance de maints tiers épistoliers rapportant les paroles et les actions du mentor romantique. Pour constituer notre corpus d'étude, nous avons dépouillé divers fonds d'archives privées et publiques québécois (Séminaire de Québec et de Nicolet, Collège et Archevêché de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Archives nationales du Québec à Québec et à Trois-Rivières, Laboratoire de recherche sur le projet Henri-Raymond Casgrain), ainsi que certains fonds d'archives privées, publiques et institutionnelles français (Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque dominicaine du Saulchoir, Bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris, Archives de l'Institut catholique et du Collège Stanislas de Paris, Archives départementales de la Moselle, Archives de la municipalité, de la bibliothèque et du Grand Séminaire de Metz).

Après analyse de ce corpus, il semble que les traces du libéralisme – liberté de penser, de parler, d'agir – et le sens romantique de l'intimité s'y inscrivant permettent de comprendre davantage – en regard des influences qui l'ont façonnée en aval comme en amont⁵³ – la première école romantique québécoise. De plus, il semble que la correspondance bouchienne irait au-delà de sa propre influence, se constituant, à notre avis, comme l'un des premiers corpus épistolaire

⁵³ L'étendue du réseau franco-québécois de l'abbé Bouchy – qui contient des noms tels que Crémazie, Garneau, Casgrain, Buiès pour le Québec ; Lacordaire, Montalembert, Bossange et Ozanam pour la France – témoignera à elle seule de l'influence directe du libéralisme et du romantisme français dans la revitalisation intellectuelle du Québec culturel au 19^e siècle.

franco québécois directement inscrit dans ce que Marie-Claire Grassi nomme le « romantisme épistolaire⁵⁴ ».

⁵⁴ Marie-Claire Grassi, « Approches méthodologiques de l'épistolaire », dans Anne-Marie Sohn, dir., *La correspondance : un document pour l'histoire*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 2002, p. 76.

CHAPITRE 1

LIENS D'INFLUENCE

DANS LES RÉSEAUX D'ACTEURS SOCIAUX

Communément employé, le mot *influence* – tel aujourd’hui *liberté* ou *démocratie* – s’inscrit dans une nébuleuse où chacun entrevoit ce qu’il veut bien y voir ; qu’on l’observe d’un point de vue biologique, politique ou littéraire, et chaque fois des signifiés différents verront le jour. À vrai dire, si l’on considère qu’elle se « réfère à la liaison entre un effet et sa cause¹ », il n’y aurait guère de notion plus galvaudée que celle d’influence. Dans ce chapitre théorique et méthodologique, et pour éviter l’écueil d’un cadre d’analyse trop général de l’influence, il semble indispensable d’en préciser les contours en fonction de la présente étude. Par la suite, une définition de l’influence mentorale sera explicitée en faveur de l’apport du mentor Pierre-Henri Bouchy. Nous escomptons ainsi confirmer la dynamique mentorale du réseau épistolaire de l’abbé Bouchy, délimitant subséquemment l’étendue spatiale de son influence.

¹ Germaine de Montmollin, *L'influence sociale : phénomènes, facteurs et théories*, Paris, Presses universitaires de France, 1997, p. 7.

1.1 Influence et mentorat

Cheville ouvrière des rapports humains, l'influence serait *a priori* une action de l'influant qui engage une réaction de l'influé. La relation d'influence – où un acteur en amène un ou plusieurs autres « à agir autrement qu'ils n'auraient fait sans cela² » – repose sur cette interaction. En soi, et au risque d'abuser de l'allitération, la réplique de l'influé atteste de l'influence de l'influant. À titre d'exemple, les bonzes du lobbying, fantômes des couloirs du Parlement canadien, mesureront leur pouvoir à l'aune des profits qu'ils retirent des lois instaurées par le gouvernement ; l'influence est alors probante et explicite – du moins pour cette élite – bien qu'elle soit par nature discrète, à l'abri des regards. L'incidence d'un mentor sur la croissance de ses émules est plus voilée et allusive ; implicite et intime, elle s'adapte à la personnalité de chacun d'eux. Comme « le chemin de la vérité est pour chaque homme un chemin différent³ », l'influant traîne à sa suite des réactions parfois fort divergentes ou opposées.

Plusieurs degrés d'influence en précisent le concept général. Dans son étude sur les cheminements de l'influence dans les réseaux sociaux d'acteurs politiques, Vincent Lemieux précise les influences négative et positive, implicite et explicite, indicative et impérative. S'il ne considère qu'accessoirement les différences entre ces quatre dernières, retenons cependant qu'entre influence négative et positive se situe l'exercice du pouvoir : « [...] il y a influence

² Vincent Lemieux, *Les cheminements de l'influence : systèmes, stratégies et structures du politique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1979, p. 41.

³ Georges Gusdorf, *Pourquoi des professeurs ?*, Paris, Payot, 1963, p. 192.

positive quand A ordonne à B, et influence négative quand A n'ordonne pas à B⁴ ». L'influence mentorale s'érite selon une dynamique négative, c'est-à-dire « sans que le destinataire émette un signal impératif à l'intention du destinataire⁵ ». Le mentor Bouchy, par exemple, conseille à ses émules le libre arbitre comme seul juge des connaissances qui sont soumises à leur intention. Il agit à titre indicatif, proposant plutôt qu'il n'impose sa vision du monde ; pour orienter sa leçon pertinemment, il doit alors connaître les aspirations intimes de chacun. Pour ce faire, il dispose de canaux d'influence (la communication orale, l'échange épistolaire, etc.) qui, « nécessaire[s] à la transmission des connaissances⁶ », lui permettent d'adapter les éléments de son message en fonction du ou des destinataires auxquels il s'adresse. Selon Nan Lin, l'influence proviendrait justement « d'une capacité accrue d'accumuler des ressources⁷ » et d'en disposer selon son intérêt et/ou au profit des autres.

Le maître d'école est-il détenteur d'influence dans la mesure où l'enseignement qu'il prodigue encourage ou nuit à l'épanouissement des jeunes intelligences qui lui sont confiées ? Tous les maîtres seraient-ils *de facto* des mentors ? Il semble que « beaucoup d'hommes enseignent [mais que] très peu jouissent de ce surplus d'autorité qui leur vient non de leur savoir, de leur capacité, mais de leur valeur d'homme⁸ ». Qui plus est, les mentors qui « enflamment l'âme naissante de leurs élèves pourraient bien être plus rares encore que les virtuoses ou les

⁴ Vincent Lemieux, *Les cheminements de l'influence : systèmes, stratégies et structures du politique*, op. cit., p. 39.

⁵ *Idem*, p. 68.

⁶ *Idem*, p. 106.

⁷ Nan Lin, « Les ressources sociales : une théorie du capital social », *Revue française de sociologie*, Paris, octobre-décembre 1995, vol. 36, n° 4, p. 668.

⁸ Georges Gusdorf, op. cit., p. 9.

sages⁹ ». Certes, certains professeurs n'exercent leur autorité qu'en chaire sans chercher à rejoindre la spécificité de leur auditoire qui est tenu, lui, d'assimiler aveuglément un discours généraliste. Dans pareil cas, l'occultation des facultés critiques, d'une part, et l'uniformisation du message, d'autre part, excluent derechef la relation mentorale positive. C'est l'émule qui institue le mentor dans son rôle, tout comme c'est le mentor qui justifie l'émule. Si le mauvais maître d'école prédispose à la passivité intellectuelle en ne stimulant point la réaction (la création), le mentor prolonge le sens de son enseignement « de la disposition à agir à l'action¹⁰ », elle-même preuve d'influence. Le magistère se réfère donc à une autorité absolue, alors que le mentor possède « ce don du discernement des esprits qui, ayant pressenti les possibilités de chacun, lui propose des fins à sa mesure, ainsi que les moyens d'y parvenir par la mise en œuvre de ses capacités¹¹ ».

Aux cours des quinze dernières années, de multiples études universitaires – tant en communication qu'en sciences de l'éducation – se sont penchées sur le statut, les fonctions, les qualités acquises du mentor, voire son expérience requise, son sexe et/ou son âge optimal. Tantôt regardé comme un accoucheur d'âmes socratique, un « régulateur¹² » de chaos, un « père [...] dont l'inaffabilité est absolue¹³ », un passeur générationnel¹⁴, un « intercesseur¹⁵ » entre

⁹ George Steiner, *Maîtres et disciples*, Paris, Gallimard, 2003, p. 27.

¹⁰ Vincent Lemieux, *Les cheminement de l'influence : systèmes, stratégies et structures du politique*, op. cit., p. 36.

¹¹ Georges Gusdorf, op. cit., p. 29.

¹² Madeleine Comeau, « Le mentor, un phare dans le chaos organisationnel : quand les mentors se révèlent... », M. A. (communication), Montréal, Université du Québec à Montréal, 1998, p. 162.

¹³ Rose-Marie Mossé-Bastide, *L'autorité du maître*, Neuchâtel, Delachaux et Niestle, 1966, p. 17.

¹⁴ Gaston Mialaret, *La formation des enseignants*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, p. 50.

¹⁵ Georges Gusdorf, op. cit., p. 13.

l'ignorance et la raison ou, comme chez Renée Houde, une « figure d'identification¹⁶ » où le jeune émule trouve des certitudes à la mesure de son inexpérience, tous s'entendent pour dire que le mentor est d'abord un homme ou une femme d'influence auprès de son ou ses protégés. Anne-Marie Gervais, qui s'inspire des théories de Renée Houde, précise trois qualités faisant de l'individu un mentor digne du titre qu'il porte : la perceptivité, l'empathie et le savoir-faire (lui-même support d'influence). La perceptivité repose sur la capacité d'écoute du mentor et son aptitude même à l'altruisme : « Grâce à sa présence, à son observation et à son écoute, le mentor recueille les données dont il a besoin pour réagir à son protégé de façon judicieuse¹⁷ ». L'empathie – cette « faculté de s'identifier à quelqu'un, de ressentir ce qu'il ressent¹⁸ » – dérive de la volonté du mentor à développer sa perceptivité ; avec la multiplication des possibilités de rencontre, mentor et émules se mettent à jour plus naturellement et pressentent à mesure leurs attentes réciproques et leurs besoins communs. Donner pour/et recevoir, telle serait « l'essence de la relation mentorale¹⁹ ». Tout porte à croire que « les perceptions adéquates du mentor s'avèrent inutiles si elles ne s'accompagnent pas de son aptitude à les transmettre à son protégé²⁰ ».

¹⁶ Renée Houde, *Des mentors pour la relève*, Montréal, Méridien, 1995, p. 250.

¹⁷ Anne-Marie Gervais, « Évaluation des compétences relationnelles empathiques des mentors du programme de mentorat de l'Université du Québec à Montréal », M. A. (éducation), Montréal, Université du Québec à Montréal, 2000, p. 14.

¹⁸ Paul Robert, « Empathie », *Le petit Robert de la langue française : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires le Robert, 2006, p. 867.

¹⁹ Anne-Marie Gervais, *op. cit.*, p. 6.

²⁰ Anne-Marie Gervais, *op. cit.*, p. 14.

L'une des « pierres angulaires de la relation de mentorat réside dans la transmission du savoir sous toutes ses formes²¹ ». C'est le savoir-faire. Le mentor dispose d'un bagage d'expériences plus exhaustif que celui de ses disciples ; d'emblée, son autorité s'établit de façon quasi incontestable. Comme le précise Rose-Marie Mossé-Bastide, le mentor a de l'ascendance lorsqu'il « a fait ses preuves²² ». Pareillement, « l'acquisition d'un savoir n'a de sens que comme préparation de l'expérience à venir. Le savoir est recherché parce qu'il est un moyen d'action²³ ». En ce sens, ce qui différencie le mentor de ses disciples est que le premier a l'avantage d'avoir expérimenté l'enseignement qu'il prodigue ; ses paroles reflètent des vérités raisonnées, un exemple à imiter. Le mentor inculque une influence allant bien au-delà de l'intimation : « [...] son influence revêt la signification d'un appel d'être, qui exhorte à l'édification de la personnalité²⁴ ». Comme le souligne Renée Houde, puis Marie-Hélène Douville, le rôle du mentor est d'accompagner son protégé pour « faciliter la réalisation de son rêve de vie²⁵ ».

Malgré l'autorité manifeste dont jouit le mentor envers son ou ses protégés – qui présume une forme de hiérarchie – tous deux se reconnaissent comme tels que dans le rapport d'égalité qui les unit. Le disciple légitime le mentor dans la mesure où celui-ci lui témoigne intérêt et reconnaissance : « Seul le disciple a le pouvoir de placer ainsi le maître en face de ses

²¹ Marie-Hélène Douville, « Le mentorat, promotion d'un outil de développement dans un contexte organisationnel », M. A. (éducation), Montréal, Université du Québec à Montréal, 1998, p. 13.

²² Rose-Marie Mossé-Bastide, *op. cit.*, p. 39.

²³ Georges Gusdorf, *op. cit.*, p. 23.

²⁴ *Idem*, p. 197.

²⁵ Marie-Hélène Douville, *op. cit.*, p. 20.

responsabilités²⁶ ». Ces manifestations réciproques seraient, si l'on peut dire, complémentaires, voire interdépendantes : « La vérité de chacun d'entre eux dépend de sa relation à l'autre ; elle est une vérité en réciprocité²⁷ ». Le « *feed-back direct*²⁸ » du mentor, c'est-à-dire la critique constructive qu'il propose comme juge des actions de son émule, doit être suivi d'une rétroaction du protégé en fonction du « *feed-back* » reçu. Le mentor et le disciple sont liés dans leur devoir de donner-pour-recevoir, et vice versa : « Selon la sagesse romantique, prolongeant elle-même de vénérables traditions, le mouvement apparent de l'enseignement qui va du dehors au dedans, ne peut aboutir que s'il rencontre un mouvement inverse, du dedans vers le dehors²⁹ ». Dans le cadre d'une relation mentorale, on parlera alors plus justement d'interinfluence entre mentor et protégé, et non plus seulement d'influence telle qu'entendu au 19^e siècle, c'est-à-dire « un effet produit à distance³⁰ » : « Parler d'interinfluence introduit la réciprocité : il me paraît s'agir d'une action lente, continue, éventuellement à distance entre deux acteurs³¹ ».

L'intimité précise le concept d'influence mentorale et le distingue des autres formes d'influence telle l'influence morale ou intellectuelle d'un écrivain sur son lectorat. Pour « éduquer les jeunes et [les rendre] meilleurs³² », Bouchy opte pour le dialogue avec ses disciples, un échange nécessaire à l'initiation et à la culture d'une relation mentorale positive.

²⁶ *Idem*, p. 186.

²⁷ *Idem*, p. 159.

²⁸ Renée Houde, *op. cit.*, p. 106.

²⁹ Georges Gusdorf, *op. cit.*, p. 18.

³⁰ Pierre de Visscher, *La dynamique des groupes d'hier à aujourd'hui*, Paris, Presses universitaires de France, 2001, p. 165.

³¹ *Idem*, p. 168.

³² Platon, *Euthyphron*, suivie de *Apologie de Socrate*, Québec, Collection Résurgences, 1995, p. 32.

Nous verrons que la relation intime que Bouchy entretient avec ses élèves détermine la nature de son enseignement.

À notre connaissance, peu d'études sociologiques ou littéraires se sont penchées directement sur l'apport d'une relation mentorale dans l'émergence et la marche d'un mouvement social et/ou intellectuel, voire dans l'évolution littéraire d'un néophyte de la plume au 19^e siècle³³. George Steiner souligne que, si « les leçons de maître marquent toute l'histoire de la musique et des arts », le cas de la littérature serait « moins clair »³⁴. On pourrait se demander jusqu'à quel point la fréquentation, les encouragements et les conseils d'un mentor – qui plus est d'un mentor épistolier – permirent aux intellectuels et écrivains en herbe québécois tant d'affiner leur pensée que d'amener leur pratique littéraire à maturité. Pour le mentor épistolier, comme chez George Sand, « la correspondance est l'occasion d'élaborer une théorie littéraire qu'il n'aurait sans doute pas livrée par un autre médium »³⁵, et d'autant plus si le contexte sociohistorique où s'établit la dynamique mentorale proscrit ce genre de théorisation marginale. C'est donc par le biais de la lettre que le mentorat trouve son expression dans les études sociohistoriques de la littérature³⁶ ; en s'adressant par écrit au mentor, l'émule met au jour ses propres forces et faiblesses intellectuelles et littéraires. Qui plus est, il quémande indirectement

³³ Par exemple, au Québec, la correspondance Alfred DesRochers/Louis Dantin expose une relation mentorale à visée littéraire, le mentor (Dantin) ayant « nourri l'imaginaire américain du poète de Sherbrooke en l'initiant à la lecture de poètes reconnus aux États-Unis », tout en lui apprenant à « penser par lui-même » (Richard Giguère, « Sociabilité et formation littéraire de l'entre-deux-guerres : le cas des réseaux de correspondance d'Alfred DesRochers », dans Pierre-Rajotte, dir., *Lieux et réseaux de sociabilité littéraire au Québec*, Québec, Nota bene, 2001, p. 46-47).

³⁴ George Steiner, *op. cit.*, p. 65-66.

³⁵ Brigitte Diaz, « Georges Sand, conseiller littéraire par correspondance », dans Brigitte Diaz et Jürgen Siess, dir., *Correspondance et formation littéraire*, Caen, Presses universitaires de Caen, 1998, p. 25.

³⁶ La lettre elle-même répond aux exigences d'un espace social particulier. Sur ce sujet, voir Roger Chartier, dir., *La correspondance : les usages de la lettre au 19^e siècle*, Paris, Fayard, 1991, 462 p.

l'approbation et la critique du mentor : « [...] la lettre est aussi un instrument de mise à distance critique, qui permet [au] jeune [...] d'envisager avec le recul de l'ironie le scénario un peu éculé de sa vocation³⁷ ». Le mentor – via la rétroaction proposée – joue le rôle de premier lecteur actif. L'espace épistolaire délimite ainsi un lieu de passage entre l'écriture intime du protégé et une possible carrière littéraire socialement reconnue. Comme il va de soi que « c'est en écrivant qu'on devient écrivain³⁸ », la relation épistolaire avec un mentor impose au protégé un geste d'écriture. Ses jeunes impulsions hétérogènes ainsi canalisées, l'émule a la possibilité de clarifier librement sa vocation littéraire sans craindre les intrigues publiques de la critique. Appliqué à la situation sociolittéraire du Québec de la première moitié 19^e siècle, le mentorat comble les incertitudes légitimes des premiers écrivains qui, devant la quasi-absence d'institution littéraire, cherchent à obtenir une certaine approbation (une légitimation) de la société intellectuelle canadienne-française. Nous verrons qu'en s'alliant un mentor pour qui la consécration littéraire était plus qu'un tremplin vers une carrière libérale, les émules de l'abbé Bouchy purent, à l'exemple d'Arthur Buies, rêver d'écrire un « chef-d'œuvre [...] pour immortaliser [leur] nom³⁹ ».

1.2 Transmission du capital culturel et social

Tel le professeur dans la classe qu'il dirige, le mentor incarne, du moins en partie, les valeurs propagées dans son réseau ; il n'est « pas comme les autres et, parce qu'il n'est pas

³⁷ Brigitte Diaz, *op. cit.*, p. 27-28.

³⁸ *Idem*, p. 38.

³⁹ Raymond Douville, *La vie aventureuse d'Arthur Buies*, Montréal, Albert Lévesque, 1933, p. 142.

comme les autres, sa présence devient dans le champ social comme un centre de regroupement et de rayonnement, une origine à partir de laquelle s'exerce une influence⁴⁰ ». Le mentor s'érite en guide ayant pour fonction de « promouvoir une cause commune, d'encourager chacun à la promouvoir selon ses talents, de s'assurer des résultats obtenus par la défense de cette cause tout ceci en s'exposant d'abord comme modèle lui-même⁴¹ ». Comme il possède un rôle majeur dans la circulation des informations – tant par son plus grand accès aux ressources que par son autorité dans le réseau – le mentor assure une influence centripète (recevoir les interrogations de ses disciples) tout en proposant son modèle en exemple. Cette dynamique, lorsqu'elle laisse des traces historiques, témoigne qualitativement de l'influence d'un mentor sur son environnement.

La systématisation des relations d'influence permet de moduler des ensembles graphiques qui esquisSENT le cheminement de l'influence à l'intérieur d'un réseau ou d'un réseau à un autre. Selon Vincent Lemieux se tisse alors un système organisationnel où les positions de gouvernant, d'agent et de sujet assignent à chaque acteur un rôle dans la transmission de l'influence. À titre indicatif, notons que le gouvernant est « à l'origine d'un processus de gouverne⁴² », c'est-à-dire l'initiateur d'une influence qui s'exerce en chaire, en chambre d'assemblée, sous le cachet d'une lettre, etc. S'il rejoint « directement ou indirectement tous les autres acteurs du système⁴³ », le gouvernant – il peut être maître de classe, chef de parti politique, mentor au sein d'un cénacle – assure la diffusion du message en établissant des connexions non seulement entre les acteurs de

⁴⁰ Georges Gusdorf, *op. cit.*, p. 195.

⁴¹ Manon Brunet, « Prolégomènes à une méthodologie d'analyse des réseaux littéraires : le cas de la correspondance de Henri-Raymond Casgrain », *Voix et Images*, hiver 2002, vol. 27, n° 2, p. 222.

⁴² Vincent Lemieux, *Les cheminements de l'influence : systèmes, stratégies et structures du politique*, *op. cit.*, p. 55.

⁴³ *Idem*.

son réseau, mais entre son réseau et d'autres qui, sans cela, n'auraient guère établi de contacts. Parfois isolé des acteurs qu'il unit, le gouvernant établit diverses connexions qui témoignent de la richesse de son capital culturel et social : plus il aura d'agents de divers allégeances sociales sous sa coupe, plus il sera à même de rediriger ces ressources vers l'ensemble du réseau. Tout en acceptant l'influence du gouvernant, l'agent exerce « lui-même de l'influence sur au moins un autre acteur, agent ou sujet⁴⁴ ». Les anciens élèves de Pierre-Henri Bouchy qui, à leur tour, enseignèrent selon l'approche libérale du prêtre français, pourraient être considérés comme des agents ; recevant une influence libérale et romantique, ils la propagèrent aux écoliers dont ils eurent eux-mêmes soin⁴⁵. Ces mêmes élèves, sujets à l'influence du gouvernant, complètent le cheminement de l'influence « commencé par un gouvernant⁴⁶ ». À ce niveau, l'incidence première n'est plus que diffuse et difficilement qualifiable, ce qui n'est pas sans accentuer le caractère incommensurable que revêt le mentorat. Il est à noter que gouvernant, agent et sujet ne sont guère confinés à un seul rôle, chacun pouvant jouer sur plus d'un tableau à la fois : « [...] l'influence dans un groupe a été peu à peu considérée comme une *variable distribuée*, le leader [le gouvernant], même s'il en exerce plus que les autres, n'étant pas le seul à exercer de l'influence⁴⁷ ». C'est du moins au gouvernant que revient tant l'élaboration d'un discours porteur

⁴⁴ *Idem*.

⁴⁵ On pense, entre autres, à l'abbé Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste Verreau, auteur, chercheur, historien, archiviste, docteur ès-lettres de l'Université Laval, directeur des élèves et professeur de rhétorique et de Belles-lettres au Séminaire de Sainte-Thérèse, Principal de l'École normale Jacques-Cartier de Montréal. L'abbé Verreau est considéré par l'histoire comme un érudit « en général très respecté par son entourage », mais « fortement critiqué pour ses positions qualifiées de libérales, voire de radicales, particulièrement par les ultramontains » (Thérèse Hamel, « Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste Verreau », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, vol. 13, p. 1141). Ainsi, tel son mentor avant lui, « Verreau n'était pas l'homme des théories immuables » (Armand Yon, *L'abbé H.-A. Verreau : éducateur, polémiste, historien*, Montréal, Fides, 1946, p. 32). Une attitude certes libérale similaire à celle dont Bouchy se disait le disciple en en proposant l'exemple.

⁴⁶ Vincent Lemieux, *Les cheminement de l'influence : systèmes, stratégies et structures du politique*, op. cit, p. 55.

⁴⁷ Dominique Oberlé, « Le leadership », dans Jean-Léon Beauvois, dir., *La psychologie sociale, tome 1 : relations humaines, groupes et influence sociale*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1995, vol. 1, p. 111-112.

d'influence que la transmission militante de ce discours. Par exemple, à son arrivée à Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1846, Bouchy fut certes le premier professeur de ce jeune collège fondé en 1828 à posséder un capital culturel aussi riche et diversifié, comme se souvient Henri-Raymond Casgrain dans ses réminiscences : « De nos jours, grâce à la facilité des communications, la France est bien proche de nous, mais alors elle était bien loin. Voir arriver dans notre solitude un professeur de haut mérite, tout formé là-bas, était presque un phénomène⁴⁸ ». À ce titre, l'influence mentoriale de l'abbé Bouchy emprunte deux voies distinctes : l'originalité de sa pédagogie formelle et informelle et la transmission, auprès de ses amis et émules, de son fort capital culturel et social.

C'est sous le titre officiel de professeur de rhétorique au Séminaire de Québec (automne 1842) que le jeune abbé Bouchy développe ses premiers supports pédagogiques personnels. De fait, il propose aux écoliers un enseignement d'un nouveau genre. Détenteur de « moyens intellectuels [et d'une] science plus que suffisante [...] qui [relève] naturellement de l'étude des livres [saints] et de la connaissance des Orateurs sacrés⁴⁹ », le mentor fait de l'exercice de son magistère le fondement de son influence. Entre 1842 et 1853, il professe tour à tour aux classes de rhétorique (Séminaire de Québec, 1842-1845; Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 1846, 1849-1850), de Belles-lettres (1846), de philosophie, d'histoire, de musique vocale (1849-1851), d'enseignement religieux (1851), assume les charges rattachées à la surveillance des études classiques (1848), puis est placé à la préfecture des études classiques (1852-1853). De son propre

⁴⁸ Henri-Raymond Casgrain, « Les études classiques dans nos Collèges il y a un demi-siècle », *Le Soleil*, 28 juin 1902, vol. 6, n° 152, p. 12.

⁴⁹ [Louis Masson, Supérieur du Collège Stanislas de Paris], *Certificat à [Pierre-Henri Bouchy]*, Paris, 24 juillet 1842, ASQ, Fonds Séminaire 73, n° 76-d.

aveu, Bouchy répond avec aisance aux exigences attendues de tous les ecclésiastiques exerçant un ministère dans les collèges : « Je n'ai pas à redouter beaucoup la critique de mes élèves. [...] Les études littéraires ne sont pas très fortes. Je crois qu'on se borne au gros nécessaire pour les études ecclésiastiques⁵⁰ ». Nous verrons qu'il peut alors instaurer dans l'imaginaire des élèves et des séminaristes de 1842-1853 l'exemple d'un professeur original, plus libéral que dogmatique, plus érudit qu'obéissant, et cela dans le cadre formel et rigide de l'institution scolaire catholique.

Au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière, après s'être fait venir « des Trois-Rivières par Crémazie un grand nombre de morceaux de bonne musique à bas prix⁵¹ », le mentor met sur pied – d'abord officieusement – la structure d'un cours de musique vocale (1846-1851). Cette initiative lui permet d'entrer « en relation avec tout le monde : [...] les ecclésiastiques, comme [les] maîtres subalternes des différentes sections des écoliers. [...] Tous, et particulièrement les enfants montrent beaucoup de zèle pour cet exercice⁵² ». Cette chorale, souvent mise sur la sellette, garantit à l'abbé français une place centrale dans l'enceinte de l'institution ; référence pour tout ce qui concerne l'univers musical, Bouchy impose son autorité avec doigté en instaurant au collège, voire dans la province ecclésiastique de Québec, une vision musicale progressiste qui entraînera des changements majeurs dans l'interprétation du plain-chant : « L'abbé Bouchy et l'abbé [Charles-Honoré Cauchon (dit)] Laverdière nous ont rendu un immense service, pour nous aider à conserver notre tradition de plain-chant au Canada. L'abbé

⁵⁰ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Constant-Symon] de Latreiche, Québec, 30 octobre 1842, ACSAP, Fonds Collège, F100/241/113.

⁵¹ *Idem*, lettre à [Édouard-Gabriel Plante], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 1 octobre 1846, ASQ, Fonds Édouard-Gabriel Plante, n° 31.

⁵² *Idem*, lettre à Hector [-Louis Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 11 novembre 1846, ACSAP, Fonds Hector Langevin, F208/1/14.

Bouchy [...] a laissé la marque de son érudition. Quelle méthode de plain-chant y avait-il au Canada avant 1850 ?⁵³ ». Dans le chapitre 2, nous verrons comment la musique participa, sous les efforts de l'abbé Bouchy, à l'émergence du romantisme au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Bien que ce soit l'échange épistolaire qui dévoile, pour l'essentiel, la nature mentorale de son influence fût celui de l'épistolaire, évoquons néanmoins le temps qu'il passa à dialoguer avec les élèves durant les temps libres scolaires : « L'abbé Bouchy improvisateur en récréation avait naturellement beaucoup plus de laisser-aller que dans la chaire d'enseignement [...] on reconnaissait le conférencier admirablement doué, dont l'érudition [...] s'élevait facilement jusqu'à l'éloquence⁵⁴ ». Selon la correspondance bouchienne, mentor et disciples recherchaient sans cesse le prétexte d'une rencontre et multipliaient les occasions d'échanges : « Je vois les écoliers partout : s'ils sont malades, je vais les voir dans une espèce d'infirmerie laïque qui est à deux pas du collège : bien portants, ils me rendent une visite⁵⁵ ». Durant ces moments privilégiés (informels) les élèves s'instruisaient « autant, sinon plus [...] qu'aux heures de classe⁵⁶ ».

Musicien et littéraire, disposant d'une érudition aussi vaste que vantée, l'abbé Bouchy s'impose également dans la mesure où les hommes de sa stature intellectuelle – de culture

⁵³ B[ernard] Bernier, lettre à H[enri] Têtu, 14 janvier 1905, Fall River (Massachusetts), ACSAP, Fonds Collège, F100/403/169.

⁵⁴ Henri-Raymond Casgrain, « Les études classiques dans nos Collèges il y a un demi-siècle », *op. cit.*

⁵⁵ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à Hector [-Louis Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 11 novembre 1846, *op. cit.*

⁵⁶ Henri-Raymond Casgrain, « Les études classiques dans nos Collèges il y a un demi-siècle », *op. cit.*

française de surcroît – étaient plutôt remarqués dans ces quelques arpents de neige. Qui plus est, « les écoliers ne pouvaient qu’être sensibles aux valeurs vécues par leur maître, surtout en un monde aussi fermé que le Petit Séminaire, où le besoin d’identification de ces adolescents ne pouvait trouver d’autre objet que la personne de leur maître⁵⁷ ». En ce sens, le capital culturel du prêtre français, qui excède de loin celui des ecclésiastiques québécois des décennies 1840-1850, inspire de la jalousie à certains, voire l’esprit d’intrigue à ses confrères : « Ses connaissances étant, comme on le conçoit, plus étendues que celles des ecclésiastiques du pays, il y avait été tout ensemble adulé de ses élèves et honni de ses collègues⁵⁸ ». De fait, les élèves, eux, ne se formalisent guère des « horizon nouveaux » ouverts devant leur jeune imagination :

Tout y passait, l’antiquité grecque et latine qu’il possédait sur le bout de son doigt, les grands siècles modernes, la Renaissance, le siècle de Louis XIV, qui était son idéal avec Bossuet en tête, les littératures étrangères, espagnole, allemande, italienne, avec le Dante qu’il commentait supérieurement, anglaise avec Shakespeare dont il faisait ressortir les grandes beautés à côté de défauts choquants surtout pour un maître en fait de goût comme lui⁵⁹.

La bibliothèque personnelle de l’abbé Bouchy, qu’il rendait disponible à ses élèves les plus intimes, témoigne également du capital culturel dont le mentor était détenteur. Vendant ses livres « pour se faire un fond pour passer en France⁶⁰ », Bouchy confia à Hyacinthe Potvin l’élagage de ses rayons demeurés au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Dans un échange

⁵⁷ Maurice Fleurent, « L’éducation morale au Petit Séminaire de Québec », Ph. D. (histoire), Québec, Université Laval, 1977, p. 7.

⁵⁸ Serge Gagnon, « Le Collège-de-Sainte-Anne au temps de l’abbé François Pilote : les conflits du personnel enseignant », M. A. (histoire), Québec, Université Laval, 1968, p. 65.

⁵⁹ Henri-Raymond Casgrain, « Les études classiques dans nos Collèges il y a un demi-siècle », *op. cit.*

⁶⁰ Louis-Jacques Casault, lettre à Thomas-Étienne Hamel, Québec, 9 décembre 1854, ASQ, Fonds Université 40, n° 63.

épistolaire nourri avec le futur procureur (24 lettres écrites entre le 11 novembre 1853 et le 13 janvier 1855), le mentor élabore une liste d'ouvrages à écouter, à offrir aux élèves ou à échanger avec le collège, parmi lesquels on dénombre, pêle-mêle, des études philosophiques⁶¹, théologiques⁶², historiques⁶³, des manuels de musique⁶⁴, plusieurs opéras⁶⁵, des méthodes pédagogiques pour violon, pour piano et pour cornet à piston, ainsi que des milliers de « feuilles de musique copiées en France ou à Québec⁶⁶ », plus spécifiquement « à Metz, à Paris, à Québec et à S^{te} Anne⁶⁷ » :

Vous trouverez encore [...] de la musique de partition manuscrite, mais non copiée par moi. [...] En outre de petits bouquins, neufs ou vieux – [Le] Catéchisme social [de Honoré Balzac] – Académie des jeux⁶⁸ – [Les] Omnibus du langage [de David Eugène

⁶¹ Pierre Hippolyte Mabire, *La philosophie de Thomas Reid, extraite de ses ouvrages, avec une vie de l'auteur et un essai de philosophie écossaise : essai sur les facultés intellectuelles de l'homme*, Paris/Lyon, Périsse frères, 1844, 2 vol. ; Marie-Stanislas Rattier, *Manuel élémentaire de philosophie ou Abrégé du cours complet de philosophie*, Paris, Gaume frères, 1844, 383 p.

⁶² Thomas-Marie-Joseph Gousset, *Théologie morale à l'usage des curés et des confesseurs*, Lyon, Périsse frères, 1844, 2 vol. ; Pietro Scavini, *Theologia moralis universa*, 2^e éd., Paris, Lecoffre, 1855, 4 vol. ; Jean-Baptiste Bouvier, *Institutiones philosophicae, ad usum seminariorum et collegiorum. Logica, metaphoriser, moralis*, 6^e éd., Paris, Mequignon juniorem, 1840, 639 p. ; F. Chuine, *Discussion sur le protestantisme, précédée de l'analyse d'une conférence de M. Lacordaire. – Analyse de la sixième conférence de M. l'abbé Lacordaire. – Courtes réflexions sur les Sermons que M. l'abbé Lacordaire est venu prêché à Metz contre toutes les réformes opérées dans le christianisme romain*, Metz, Collignon et Pallez, 1838, 3 parties en 1 vol. ; ainsi que des ouvrages de saint Augustin et de Félix-Antoine-Philibert Dupanloup.

⁶³ Antoine-Frédéric Ozanam, *Les Germains avant le christianisme*, Paris, J. Lecoffre, 1847, 428 p. ; *Idem*, *La civilisation chrétienne chez les Francs*, Paris, J. Lecoffre, 1849, 560 p. ; Jules Michelet, *Histoire romaine*, 3 vol. ; *Idem*, *Histoire de France*, 2 vol. ; *Idem*, *Précis de l'histoire moderne*, 2 vol. ; Charles Berton, *Quatre années en Orient et en Italie ou Constantinople, Jérusalem et Rome en 1848, 1849, 1850, 1851*, Paris, L. Vivès, 1854, 472 p. ; Johann August Wilhelm Neander, *Histoire de Saint-Bernard et de son siècle*, Paris, A. Vaton, 1842, 348 p.

⁶⁴ Friedrich Gottlieb Klopstock, *La Messiaude* ; manuels et partitions musicales de Labat de Sirène et de Antoine-Joseph Tourneur ; Louis Lambillotte, *Antiphonaire de Saint-Grégoire*, Bruxelles, 1851, [s. p.] ; [Anonyme], *Mélodéon : recueil de chants populaires anciens et nouveaux à une ou plusieurs voix, pour les écoles et les familles*, Paris, S. Raçon et Cie, Borrani et Droz, 1851, 96 p.

⁶⁵ Gioacchino Rossini, *Guillaume Tell*, 1829 ; Daniel-François-Esprit Auber, *La Muette de Portici*, 1829 ; Charles Bochsa, *Mosè in Egitto, arrangement pour harpe, piano et flûte ou violon et violoncelle, par Gioacchino Rossini*, Paris, Schonenberger, 1830-1841, 19 p.

⁶⁶ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Hyacinthe Potvin], Québec, 5 décembre 1854, *op. cit.*

⁶⁷ Du même au même, Québec, 13 novembre 1854, ACSAP, Fonds Hyacinthe Potvin, F185/89/XXI.

⁶⁸ [ANONYME], *Académie des jeux : contenant le piquet, l'impériale, la triomphe, l'écarté, le reversis, la mouche, le whisk, le boston, la bouillotte et le quinze ...*, Paris, De Pelafol, 1821, 188 p.

Lévi-Alvares] – 3 petits ouvrages sur la santé, [François-Vincent] Raspail⁶⁹, [Jules] Massé⁷⁰, &c – Parfait jardinier⁷¹ – Feu, feu⁷² – Drames et Proverbes⁷³ – Traité de musique de Quicherat⁷⁴ – abécédaire musical⁷⁵ – Catéchisme abrégé de [Jean-Joseph] Gaume⁷⁶ (qu'on pourrait donner à un écolier pauvre) 2 nouveaux testaments avec un ancien testament. (ce pourrait être également l'objet d'un don à un Ecclésiastique qui n'en aurait pas) – et quelques autres bagatelles⁷⁷.

Entre autres « bagatelles », l'on retrouve des bibles grecques et latines, divers manuels techniques : celui du papetier⁷⁸ « très utile pour le dessin, le crayon, l'encre [...] (tout neuf) relié⁷⁹ » et celui du luthier ; des œuvres et études littéraires de Chateaubriand (*Martyrs*), d'Homère (*L'Iliade*), de Henri-Dominique Lacordaire (*Vie de Saint-Dominique*), de Jean-François Stievenart (*Chefs-d'œuvre de Démosthène et d'Eschine*), de Louis-Constant Geoffroy (*Théâtre des jeunes étudiants*, Paris, J. Lecoffre, 1846, 334 p.) et de Charles Daniel (*Des études classiques dans la société chrétienne*, Paris, Julien, Lanier et Cie, 1853, 445 p.). Des livres choisis – ou plutôt une « petite caisse de livres [...] un peu suspects » – seront offerts à l'abbé Thomas Aubert de Gaspé : « J'ai cru que chez toi cette marchandise plus ou moins diabolique

⁶⁹ François-Vincent Raspail, *Histoire naturelle de la santé et de la maladie chez les végétaux et chez les animaux en général, et en particulier chez l'homme*, 3^e éd., Paris/Bruxelle, Librairie nouvelle, 1860, 3 vol.

⁷⁰ Jules Massé, *La santé universelle, guide médical des familles*, Paris, Éditeur scientifique, 1852-1854, 3 vol.

⁷¹ [ANONYME], *Le Bon et parfait Jardinier, ou l'art de cultiver les plantes, les fleurs et les fruits...*, Paris, Deschamps, 1826, [s. p.] ; ou encore : M. Loizelier, *Le Nouveau parfait jardinier, ou l'Art de cultiver toutes sortes de jardins...*, Paris, M. Ardent frères, 1847, [s. p.] ; ou encore : Jean Ligny, *Le Parfait jardinier, scène de clowns*, Villefranche, Cep de Beaujolais, [s. d.], [s. p.].

⁷² Louis-Marie de Lahaye, vicomte de Cormenin, sous le pseud. de Timon, *Feu ! Feu !*, Paris, Pagnerre, 1845, [s. p.].

⁷³ Possiblement : Eugénie-Caroline Saffray, sous le pseud. de Raoul de Navery, *Comédies, drames et proverbes*, Paris, H. Gautier, [s. d.], 244 p.

⁷⁴ Louis-Marie Quicherat, *Traité élémentaire de musique*, 2^e éd., Paris, L. Hachette, 1853, 119 p.

⁷⁵ Léopold Aimond, *Abécédaire musical : principes élémentaires...*, Paris, Hachette, 1831, [s. p.].

⁷⁶ Jean-Joseph Gaume, *Petit abrégé du catéchisme de persévérance, à l'usage des enfants de 7 ans... accompagné d'une Petite journée du chrétien*, Paris, Gaume frères, 1846, 200 p.

⁷⁷ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Hyacinthe Potvin], Québec, 27 décembre 1854, ACSAP, Fonds Hyacinthe Potvin, F185/89/XXV.

⁷⁸ P[aul] Poisson et Jean-Sébastien-Eugène Julia de Fontenelle, *Nouveau manuel du marchand papetier et du régleur*, Paris, Roret, [1853 ou 1854], 423 p.

⁷⁹ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Hyacinthe Potvin], Québec, 15 décembre 1854, ACSAP, Fonds Hyacinthe Potvin, F185/89/XXIV.

trouverait un plus sûr asile. D'ailleurs tu pourras, si tu le veux, les brûler aussi bien qu'un autre ; mais il y en a qui réellement ne méritent pas ce sort⁸⁰ ». Notons qu'en France, Bouchy reçoit régulièrement les ouvrages publiés par ses anciens élèves et amis, tels *Les chants d'église* de Pierre-Minier Lagacé, *Le Soldat Canadien* d'Octave Crémazie – consulté dans *Le Courrier du Canada – Chansons populaires du Canada* d'Ernest Gagnon, ainsi qu'une « petite bibliothèque canadienne⁸¹ » constituée par Henri-Raymond Casgrain.

La diversité tant thématique que littéraire des ouvrages qui composent la bibliothèque québécoise de l'abbé Bouchy, à l'image même de l'hétérogénéité idéologique des acteurs de son réseau, assure au mentor d'origine française un capital culturel généreusement diffusé auprès des élèves, des professeurs et de divers particuliers de la province du Canada. Ainsi, il participe activement à la circulation des savoirs de divers genres, et non seulement à la propagation du dogme catholique, tel que le prescrivaient les hautes instances des collèges et séminaires classiques au 19^e siècle : « Après tout, c'est sous ce rapport [son statut de pédagogue], assez mince en réalité, que je puis rendre en ce pays les services qui seront les mieux reçus : j'en suis réduit à étudier le reste [ici les conférences de Henri-Dominique Lacordaire] en silence, comme en cachette, avec les derniers débris du goût que m'a laissé mon séjour à Québec⁸² ».

⁸⁰ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à Thomas A[ubert] de Gaspé, Québec, 14 janvier 1855, DAUL, Fonds Luc Lacoursière, P178/E4/8,4.

⁸¹ *Idem*, lettre à [Grégoire Tremblay], Chalaine, 3 décembre 1866, ACSAP, Fonds Collège, F100/112/XXXIX.

⁸² *Idem*, lettre à [Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste Verreau], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 30 septembre 1846, ASQ, Fonds Viger-Verreau 23, n° 93.

Finalement, le mentor Bouchy disposa de son capital social outremer au bénéfice des membres de son réseau québécois. À Sainte-Anne-de-la-Pocatière, par exemple, « Pierre-Henri Bouchy [...] did everything he could to have the College in direct communication with the book-sellers of Paris⁸³ ». À preuve, dans une lettre envoyée à un ancien élève, le mentor propose ses contacts transatlantiques pour satisfaire les exigences littéraires de ce dernier :

Crémazie m'a déclaré qu'il ne se chargeait plus de ces demandes qui lui sont très-onéreuses [...] Toutefois il m'a passé un catalogue où je puise les renseignemens suivans. (Ce catalogue est celui de Bossange : mais j'ai lieu de croire que tout autre libraire de Paris pourrait livrer les mêmes ouvrages [...]) Si vous faites votre choix et que vous désiriez me voir tenter cette chance de salut, faites-le-moi savoir⁸⁴.

L'année 1854 fut désastreuse pour l'importation de livres de France⁸⁵. La trans-connexion proposée par l'abbé Bouchy était d'autant plus opportune que cet ancien élève, Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste Verreau, occupait alors les charges de directeur des élèves et de professeur de rhétorique et de Belles-lettres au Séminaire de Sainte-Thérèse. Au départ de l'abbé Verreau en 1857, la bibliothèque du dit Séminaire comptait plus de 2200 livres⁸⁶. Notons également qu'Henri-Raymond Casgrain profita du capital social de l'abbé Bouchy lors des

⁸³ Adrien Bernier, *The Contributions of the Schools of Sainte-Anne-de-la-Pocatière to Catholic Education in the Province of Quebec*, Québec, Louis-A. Belisle, 1942, p. 39.

⁸⁴ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste Verreau], Québec, 30 juillet 1854, ASQ, Fonds Viger-Verreau 23, n° 95.

⁸⁵ « [...] c'est en vain que vous auriez cherché chez Crémazie ou ailleurs une série de volumes telle que nous pouvions l'avoir une autre année, et qui était venue à notre demande. Morel n'a rien de cette année. Hamel, presque rien et cher. Hardi peu de chose et plus cher que Crémazie » (P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Hyacinthe Potvin], [Québec], 1 juillet 1854, ACSAP, Fonds Hyacinthe Potvin, F185/89/XIII).

⁸⁶ Alors que « l'Institut Canadien de Montréal ne possède encore, vers cette date, que 3000 volumes » (Émile Dubois, *Le petit Séminaire de Sainte-Thérèse*, Montréal, Les Éditions du « Devoir », 1925, p. 121). Jusqu'à quel point l'abbé Verreau fut-il redevable à son ancien maître et fidèle épistolier ? Une étude plus approfondie des registres d'achat de livres des collèges classiques québécois du 19^e siècle – particulièrement ceux des séminaires de Québec et de Sainte-Thérèse et du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière – et des livres comptables de diverses librairies de la ville de Québec, pourrait clarifier l'apport de Pierre-Henri Bouchy sur le nombre et la nature des importations de livres de France entre 1842 et 1855.

nombreux voyages qu'il effectua en France et où, grâce à son ancien professeur, il rencontra plusieurs personnalités françaises parmi lesquelles on retrouve Charles Forbes Montalembert, la comtesse de Régis, le comte de Pange, le baron et la baronne de Belfort et les curés de Burey-la-Côte, de Domrémy, de Vaucouleurs et de Chalaine.

1.3 Réseau épistolaire et relation mentoriale

Les centres d'archives québécois, canadiens et français renferment un riche patrimoine archivistique trop peu exploité, mille objets de recherche sur lesquels l'histoire littéraire devra impérativement s'attarder⁸⁷. Parallèlement, les études littéraires qui choisissent l'optique des réseaux d'acteurs sociaux ont maintenant « droit de cité⁸⁸ ». Pour le chercheur intéressé aux ressources archivistiques, la correspondance et l'approche réticulaire sont certes complémentaires. La classification même des centres d'archives québécois – qui préconisent l'ordre alphabétique au détriment du classement thématique adopté en France – impose une certaine approche systémique. En interprétant, dans un espace sociohistorique donné, la force des liens qui unit ou non les acteurs d'un réseau entre eux, les autres réseaux qui s'y rattachent, la nature et la portée des informations qui y circulent, voire la position d'influence occupée par chacun des membres, il devient possible de « combiner analyse de réseau et travail sur les

⁸⁷ Voir Jacinthe Martel, dir., *Répertoire des archives littéraires et des manuscrits d'écrivains*, Québec, Nota bene, 2005, 266 p.

⁸⁸ Michel Lacroix, « Littérature, analyse de réseaux et centralité : esquisse d'une théorisation du lien social concret en littérature », *Recherches sociographiques*, septembre-décembre 2003, vol. 44, n° 3, p. 483.

sources historiques », une approche « absente du répertoire habituel d’interrogation⁸⁹ » mais qui stimule l’histoire littéraire québécoise.

Les réseaux épistolaires qui permettent d’observer, à distance historique, les nuances typiques d’une relation d’influence mentorale sont encore peu exploités par l’histoire littéraire québécoise⁹⁰. Outre Atlantique, la correspondance de l’abbé Henri-Dominique Lacordaire (1802-1861), maintes fois publiée, en esquisse les grands principes (ici d’allégeance libérale catholique). Cependant, l’anonymat de la plupart des disciples épistoliers⁹¹ empêche une critique plus détaillée des réactions – des répercussions immédiates – qu’animèrent les lettres de Lacordaire. Le cas échéant, les sources secondaires, la correspondance de tiers et les nombreuses études historiques pallient l’anonymat « des jeunes gens » pour qui le révérend père était « l’apôtre né⁹² » et confirment le restaurateur de l’ordre des Dominicains en France dans sa position d’homme influent.

L’activité de mentor de Pierre-Henri Bouchy est indissociable de la pratique épistolaire. Les 99 lettres répertoriées qu’il expédia au Québec et en France – du Québec et de France – à sa famille, ses amis/e, à son maître Constant-Symon de Latreiche et à ses émules entre 1842 et 1886

⁸⁹ *Idem*.

⁹⁰ Notons, entre autres, le travail de Richard Giguère sur la correspondance échangée entre Alfred DesRochers et son mentor Louis Dantin (Richard Giguère, *op. cit.*, p. 35-69).

⁹¹ Henri-Dominique Lacordaire, *Lettres du Révérend père Lacordaire à des jeunes gens*, Paris, Charles Douniol, 1863, 399 p. ; *Idem, Lettres du R. P. Lacordaire à deux jeunes Alsaciens-Lorrains, 1846-1861*, Paris, J. de Gigord, 1921, 244 p. ; *Idem, Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne*, Paris, Poussielgue-Rusand, 1858, 3 vol.

⁹² Jean Ridel, *Lacordaire, directeur d’âme ; sa spiritualité, sa méthode de direction*, Rennes, Imprimerie Bretonne, 1955, 282 p.

demeurent aujourd’hui les principales sources primaires au sujet du pédagogue d’origine française. Éparses au gré de divers fonds d’archives privées et publiques québécois, chacune des lettres laisse entrevoir les membres d’un réseau libéral et romantique agissant à l’aube de l’École littéraire de 1860. Toutefois, telle la correspondance à une voix du père Lacordaire, le corpus épistolaire bouchien souffre de l’absence des deuxièmes voix épistolaires, c’est-à-dire les lettres envoyées au mentor. Tout porte à croire que l’abbé français a mis dans une malle les lettres écrites par ses émules et amis canadiens lors de son retour en France le 15 janvier 1855. Peut-être furent-elles perdues lors de ses nombreux déplacements dans les familles où il sera précepteur. Les lettres qu’il dit recevoir, entre 1855 et jusqu’à sa mort en 1886, de sa famille, amis et relations professionnelles françaises et québécoises n’ont pas été retrouvées, bien qu’elles soient attestées dans les lettres de Bouchy lui-même. Un dépouillement archivistique en France, effectué en 2005 dans les régions parisienne et messine, ne permit pas de retracer les « papiers Bouchy ». L’identification des destinataires et leurs itinéraires professionnel et intellectuel attestés par l’histoire littéraire donnent lieu de croire que l’abbé Bouchy fut, dans la société canadienne-française du 19^e siècle, un homme influent, voire un « esprit d’élite [au] talent brillant [...] qui] a laissé une trace lumineuse dans l’enseignement canadien⁹³ ».

Il nous semble dès lors pertinent d’ expliciter la méthodologie employée pour circonscrire notre cadre d’interprétation. Comme l’illustre le tableau de l’Annexe 2, le réseau comprend les acteurs québécois et français ayant entretenu une correspondance avec Pierre-Henri Bouchy

⁹³ Wilfrid Lebon, *Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière : le second demi-siècle, 1877-1927*, Québec, Charrier & Dugal, 1949, p. 55.

entre le 12 juin 1842 et le 31 mai 1886. Ces lettres proviennent de fonds d'archives ou sont attestées par le mentor romantique. Le réseau épistolaire de l'abbé Bouchy se compose donc de 45 épistoliers⁹⁴ canadiens et français. Quatre-vingt dix-neuf lettres écrites par Bouchy à 20 d'entre eux (anciens émules, collègues professeurs, amis/e canadiens/ne et français) ont été localisées dans les archives. Parmi l'ensemble des correspondants du réseau bouchien, l'on dénombre des ecclésiastiques, des pédagogues, des libraires québécois, divers acteurs sociaux français, des hommes de lettres québécois⁹⁵ et des politiciens et autres personnages de professions libérales. S'y ajoutent les relations épistolaires entre tiers, telles que décelables dans les lettres de Bouchy ; dans les deux cas (épistoliers directs et indirects), selon la terminologie de l'analyse des réseaux, il s'agit de chemins orientés avec pointes unidirectionnelles ou réciproques.

Nous avons également compris dans le réseau de Pierre-Henri Bouchy les acteurs liés par des liens forts avec le mentor, tel qu'exprimés dans la correspondance bouchienne (31 chaînes non orientées). Car l'absence de correspondance entre deux acteurs d'un réseau d'influence n'équivaut pas à l'absence de relation significative entre eux. On n'écrit généralement pas à celui que l'on côtoie tous les jours, sinon quand la distance nous en sépare. Ainsi, « les liens forts [qui] donnent lieu à des relations plus fréquentes que les liens faibles », et dans lesquels est investie une plus grande intensité émotionnelle, témoignent de l'amitié, du moins de l'importance de la

⁹⁴ Notre corpus épistolaire bouchien contient une seule lettre répertoriée adressée à une épistolière, M^{lle} Victoria Tremblay. Toute sa vie, elle épaula son frère, l'abbé Grégoire Tremblay, entre autres au ministère ecclésiastique de la paroisse de Beauport entre 1858 et 1884.

⁹⁵ Parmi lesquels Ovide Brunet, Henri-Raymond Casgrain, Octave Crémazie, Jacques-François-Gaspard Drolet, Ernest Gagnon, Léon Gingras, Pierre-Minier Lagacé, Charles-Honoré Laverdière, Édouard-Gabriel Plante.

relation qui réunit deux acteurs. Sachant que les liens forts prédisposent à « l'intimité (par des confidences mutuelles), et [se traduisent] par des services réciproques⁹⁶ », tout porte à croire que certains acteurs nommés et/ou louangés à répétition par Bouchy dans ses lettres – par exemple, le nom de Crémazie est évoqué plus de 28 fois – occupent une place choisie dans le réseau où transite son influence. De fait, les frères libraires Crémazie et le mentor français se fréquentaient « pour ainsi dire tous les jours⁹⁷ ».

Se trouvent alors dans le réseau personnel de l'abbé Bouchy, en ordre alphabétique, des acteurs canadien-français tels : Philippe Aubert de Gaspé (père), Arthur Buies, Jean-Baptiste-Walstan Blais, Olivier-Arthur Cassegrain, Augustin Côté, Jacques Crémazie, Jean-Baptiste-Antoine Ferland, François-Xavier Garneau, Nicolas-Tolentin Hébert, François-Alexandre-Hubert La Rue, Cyrille-Étienne Légaré, David Martineau, l'abbé M^oGuirck, Frédéric-Auguste Oliva, André Pelletier, Antoine Racine, Dominique Racine, Édouard Richard, Pierre-Télesphone Saxe, Joseph-Charles Taché ; ainsi que des acteurs sociaux d'origine française : Jacques-Victor Arraud, Irma Trudel de la Croix-Nord, Marie-Hippolyte-Antoine Dessane, Charles-François Langlois, François-Marie Théodore de Gargan, Henri-Dominique Lacordaire, Philippe-Félix Maréchal, Madame Stremler (mère de Jacques-Michel Stremler), M^r Hardi (libraire parisien), les familles de France où Bouchy fut précepteur, sans oublier divers journaux et groupes sociaux parmi lesquels *L'Ami de la religion*, *Le Correspondant*, *Le Courier du Canada*, *L'Univers*, le

⁹⁶ Vincent Lemieux, *Les réseaux d'acteurs sociaux*, Paris, Presses universitaires de France, 1999, p. 31.

⁹⁷ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Louis Beaudet], Lunéville, 5 décembre 1858, ASQ, Fonds Séminaire 70, n° 12-b.

Conseil du Séminaire de Québec et la Corporation interne du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Pour mieux cerner les limites de l'influence épistolaire de Bouchy et pour éviter de lourdes digressions biographiques sur chacun des épistoliers du réseau, ont été exclus tous les autres échanges épistolaires directs ou indirects, rapportés par les historiens mais non mentionnés par le mentor (par exemple : entre Pierre-Henri Bouchy et Charles Forbes Montalembert⁹⁸, entre ce dernier et Henri-Dominique Lacordaire⁹⁹ et entre Henri-Raymond Casgrain et Octave Crémazie¹⁰⁰). Cette limite méthodologique explique de surcroît l'absence de chemin réciproque entre Hector-Louis Langevin et son frère Edmond-Charles-Hippolyte malgré le bon nombre de lettres qu'ils échangèrent dans la seconde moitié du 19^e siècle¹⁰¹. Les amitiés littéraires, ratifiées par l'histoire littéraire mais non exprimées par Bouchy dans ses lettres, ont été derechef laissées-pour-compte (par exemple : aucune chaîne n'associe directement Arthur Buies et l'abbé Bouchy qui, pourtant, « réussit à gagner [la] confiance¹⁰² » du jeune éberlué¹⁰³).

⁹⁸ Henri-Raymond Casgrain, *Souvenances canadiennes*, tome 2, p. 35, ASQ, Fonds Casgrain, 0444.

⁹⁹ Henri-Dominique Lacordaire et Charles Forbes Montalembert, *Lacordaire-Montalembert : correspondance inédite, 1830-1861*, Paris, Cerf, 1989, 695 p.

¹⁰⁰ Henri-Raymond Casgrain, *Octave Crémazie*, Montréal, Beauchemin, 1912, 148 p.

¹⁰¹ Archives nationales du Québec à Québec, Collection Famille Langevin (P134) ; Archives du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Fonds Hector Langevin (F208), Fonds Collège (F100) ; Archives de l'Archevêché de Rimouski.

¹⁰² Marcel-Aimé Gagnon, *Le ciel et l'enfer d'Arthur Buies*, Presses de l'Université Laval, Québec, 1965, p. 38.

¹⁰³ Raymond Douville rappelle que « le préfet s'attacha le jeune Buies et lui inculqua le goût de la culture française. [...] Buies devait garder toute sa vie le souvenir de cet homme qui avait été pour lui si paternel. Quand, en 1853 [sic : 1855] l'abbé Bluchy [sic] fut rappelé en France [...] le jeune étudiant [...] ne trouva plus rien d'intéressant au collège. L'abbé Bluchy [sic] partit au milieu de décembre. À Noël, Arthur revint à Québec, emportant avec lui ses hardes et ses livres » (Raymond Douville, *op. cit.*, p. 27-28). Précisément, Bouchy quitte le Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière le 10 octobre 1853, appelé à Québec par M^{gr} Pierre-Flavien Turgeon pour y surveiller l'impression du nouveau manuel de plain-chant, ouvrage commandé chez Augustin Côté par le premier concile provincial de

Sous l'éclairage de sa correspondance, le réseau d'acteurs où l'abbé Bouchy diffuse son influence se constitue de 85 acteurs et regroupements répartis entre le Québec et la France en proportion de quasi 73% en faveur du nouveau continent. De ce nombre, 46% d'entre eux participèrent de près ou de loin à la vie littéraire québécoise à titre de créateur, de diffuseur ou de critique. Placé au centre de son réseau personnel, Bouchy permettrait à l'Un de communiquer avec l'Untel en utilisant « un seul canal de communication¹⁰⁴ ». Cette centralité impose une lourde tâche au mentor qui met ses propres ressources (sa culture, ses contacts français, ses inspirations romantiques, etc.) au service de ses amis et émules québécois¹⁰⁵. Pour ce faire, il doit utiliser le canal épistolaire à la suite de ses renvois successifs du Séminaire de Québec (1846) et du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière (1846 et 1853). En soi, l'écriture d'une lettre demande du temps et un engagement réciproque entre les épistoliers, et il en va de même pour la relation entre mentor et émule.

Finalement, comme le propre du mentor est d'avoir la capacité d'orienter son discours en fonction du profil de son destinataire et non selon ses intérêts personnels, le réseau de Bouchy présente des acteurs aux idéologies fort discordantes. Cette diversité idéologique des membres d'un réseau où transite une forte influence forme le capital social du mentor et lui assure une autonomie face aux divers groupes sociaux donnés. Rappelons que le capital social d'un acteur ne réside guère dans les « biens que l'individu possède, mais [dans les] ressources accessibles au

Québec. Le 18 décembre 1853, Arthur Buies imite son maître et sort à son tour du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

¹⁰⁴ Claude Flament, *Réseaux de communication et structures de groupe*, Paris, Dunod, 1965, p. 45.

¹⁰⁵ Par exemple, Bouchy place au service du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière des milliers de pages « de musique copiées en France » (P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Hyacinthe Potvin], Québec, ACSAP, Fonds Hyacinthe Potvin, F185/89/XXIII).

travers [des] liens directs et indirects¹⁰⁶ » qui forment son réseau personnel. Ainsi, en théorie, plus le mentor possède de ressources hétérogènes à placées au service de ses émules, plus il peut avoir d'influence auprès d'eux, nonobstant leurs allégeances politiques et/ou religieuses. Il peut alors « entretenir des relations étroites avec un acteur placé, objectivement, dans une position radicalement opposée à la sienne¹⁰⁷ ».

Somme toute, le fort capital culturel et social de l'abbé Bouchy, mis à la disposition de 85 acteurs sociaux québécois et français, justifie notre insistance dans la mesure où il s'inscrit à une époque où le monde littéraire québécois ressentit le besoin d'écrire les premières pages de sa littérature nationale. Les élèves sous la tutelle de ce mentor libéral jetèrent ensemble les fondements du mouvement romantique québécois, qui s'épanouira ensuite avec l'avènement de l'École littéraire de Québec en 1860. Ainsi, nous espérons montrer l'ascendance du mentor, les changements majeurs qu'il provoqua directement et indirectement et qui marquèrent le Québec culturel au 19^e siècle. Ces réactions, remises dans leur contexte sociohistorique d'émergence, feront l'objet de notre deuxième chapitre.

¹⁰⁶ Nan Lin, *op.cit.*, p. 687.

¹⁰⁷ Michel Lacroix, *op. cit.*, p. 483.

CHAPITRE 2

REVITALISATION INTELLECTUELLE DES ÉTUDES CLASSIQUES AU 19^e SIÈCLE

S'il faut donner foi à l'abbé Jean Holmes, « distingué éducateur¹ », et à la lettre qu'il adresse au Supérieur des Missions étrangères de Paris le 23 mars 1842 pour l'inciter à envoyer un professeur de rhétorique au Séminaire de Québec : « Tous les prêtres français ont coutume de se plaire en Canada² ». Selon Holmes, la bonne entente prévaut dans les séminaires et les collèges classiques québécois de la première moitié du 19^e siècle. Parallèlement, les autorités diocésaines appréhendent « comme la peste noire l'initiation des élèves aux beautés d'une École nouvelle³ ». Inquiet du discours des enfants du siècle, le clergé canadien-français organise donc l'assainissement des « beautés » dans l'enceinte des institutions d'enseignement⁴. Certes, cette mesure favorise l'harmonie dans la communauté religieuse québécoise des décennies 1840-1850 et, par effet de causalité, dans la société canadienne-française en général.

¹ Séraphin Marion, *Les lettres canadiennes d'autrefois*, Ottawa/Hull, Éditions de l'Université d'Ottawa/Éditions l'Éclair, 1946, tome 5, p. 16.

² Jean Holmes, lettre à [Charles-François Langlois], Québec, 23 mars 1842, ASQ, Fonds Polygraphie 44, n° 2-A.

³ Séraphin Marion, *op. cit.*, p. 17.

⁴ D'emblée, en élaguant les bibliothèques des livres placés à l'Index, « par conséquent mauvais » (Ignace Bourget, « Mémoire de l'Évêque Bourget », dans Louis-Antoine Dessaulles, *Discours sur la tolérance*, Montréal, XYZ, 2002, p. 76). Puis, en réservant un sort semblable aux clercs et/ou aux séminaristes qui jouèrent d'impudence et qui propagèrent les idées progressistes.

Dans ce chapitre, nous rendrons compte de l'influence du libéralisme catholique et du romantisme sur la pédagogie employée au Séminaire de Québec et au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière au mitan du 19^e siècle, institutions où s'affirme le mentorat de l'abbé Pierre-Henri Bouchy. Cette contextualisation nous permettra de bien comprendre la situation idéologique et pédagogique à laquelle le mentor Bouchy et son réseau devront faire face. Quoi qu'il en soit de la volonté d'ultramontanisme dans les études classiques, nous constaterons qu'un petit nombre de clercs-précurseurs – regroupés en réseaux officieux ou solitaires sans attache – ont bouleversé l'ascétisme de la vie académique *intra-muros*.

2.1 Ultramontanisme et libéralisme catholique dans les études classiques au 19^e siècle

À juste titre, les historiens de la littérature suggèrent que la didactique suivie par les séminaires et les collèges classiques québécois des décennies 1840-1850 porte le sceau de l'idéologie ultramontaine. Il n'y a là rien de déconcertant ; déjà en 1836, les prédications de M^{gr} Jean-Jacques Lartigue, regardé comme « le plus important initiateur de l'ultramontanisme canadien-français⁵ », ouvrent grandes les portes des écoles aux idées qui seront défendues par le journal *Mélanges religieux* dès 1840. En réalité, « l'éducation fut certainement l'un des domaines où l'action ultramontaine [...] a enregistré ses victoires les plus importantes⁶ ». Sous la tutelle de M^{gr} Ignace Bourget, évêque de Montréal entre 1840 et 1876, les dogmes ultramontains envahissent les séminaires et les collèges québécois. Durant son magistère, M^{gr} Bourget insuffla

⁵ Nive Voisine, « L'ultramontanisme canadien-français au 19^e siècle », dans Nive Voisine et Jean Hamelin, dir., *Les ultramontains canadiens-français*, Montréal, Boréal Express, 1985, p. 69.

⁶ Nadia Fahmy-Eid, *Le clergé et le pouvoir politique au Québec : une approche de l'idéologie ultramontaine au milieu du 19^e siècle*, Montréal, Cahiers du Québec/Hurtubise HMH, 1978, p. 201.

dans le système d'éducation une influence religieuse qui, selon Nadia Fahmy-Eid, « n'a pratiquement pris fin au Québec qu'en 1960, avec la création du ministère de l'Éducation⁷ ».

Signalons que la doctrine ultramontaine⁸ prêchait une instruction publique où « le principe religieux [est] le fondement unique [...] et la conséquence logique des notions chrétiennes sur Dieu, l'homme et sa fin⁹ ». Cette école catholique condamnait sans transiger les valeurs associées de près ou de loin au libéralisme catholique ; la liberté d'enseignement, entre autres, y devient l'ennemie d'une pédagogie religieuse intransigeante. La rébellion des Patriotes de 1837 et les pendaisons qui suivirent en 1839 étaient encore fraîches à l'esprit du clergé. Alors qu'on publiait, vers 1840, les dernières lettres de François-Marie-Thomas-Chevalier de Lorimier, le moindre désir de liberté laisse entrevoir un retour au climat de violence dont les Canadiens français feraient à nouveau les frais. Comme le souligne Yvan Lamonde, « l'Église catholique romaine, héritière du travail de M^{gr} Lartigue, développe [...] une vision de la destinée des Canadiens français pour contrer la nationalité libérale et émancipatrice des Patriotes et de leurs successeurs¹⁰ ». Ainsi, entre 1840 et 1852, année de la fondation de l'Université Laval, les séminaires et les collèges québécois avaient comme objectif la formation de bons chrétiens et, surtout, de nombreux prêtres fidèles aux préceptes ecclésiastiques : « Instrument privilégié de la connaissance, sinon fondement unique de toute science, la religion, ou encore l'éducation

⁷ *Idem*.

⁸ « Le terme ultramontanisme, qui renvoie à l'autorité "au-delà des montagnes", ne se comprend que si l'on se rappelle qu'il est d'origine française. Il s'agissait pour l'Église de se soumettre au pouvoir de l'autre côté des Alpes, celui du pape. Dans son acceptation québécoise, il renvoie à la soumission de l'Église catholique au Vatican, mais aussi à la soumission des laïques à la volonté de l'Église » (Jean-Pierre Charland, *L'entreprise éducative au Québec, 1840-1900*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 46).

⁹ Nadia Fahmy-Eid, *op. cit.*, p. 204.

¹⁰ Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec (1760-1896)*, Montréal, Fides, 2000, p. 285.

religieuse, devient ainsi dans le discours ultramontain la base et l'objectif de toute forme d'éducation¹¹ ».

Dès les premières classes du petit séminaire, le dessein des clercs-enseignants était « d'affermir la formation religieuse et morale des écoliers¹² », cela au détriment d'un savoir plus littéraire, historique ou scientifique. Dans le milieu clos des séminaires et des collèges, le « monde idéal » – *intra-muros* – reproduit par les autorités cléricales, s'activait à éloigner les élèves et les professeurs d'une idéologie comme le libéralisme, dont les conséquences politiques menèrent, en 1837, à l'insurrection armée d'un grand nombre de citoyens. Pour reprendre le paradoxe relevé par Joseph Melançon *et alii*, on s'évertuait à « préparer la jeunesse à vivre en société en l'isolant de cette même société¹³ ». Les auteurs précisent qu'il « faut s'imaginer le collège ou le séminaire de 1852 comme un microcosme qui se suffit à lui-même. Il crée ses propres justifications, tout comme il établit lui-même sa légitimité¹⁴ ». Il va sans dire que « la retraite du monde imposée aux écoliers se double d'une violente condamnation de l'esprit du monde¹⁵ », ou de ceux qui entendent transiger avec le monde, comme les catholiques libéraux Charles Forbes Montalembert et Henri-Dominique Lacordaire.

¹¹ *Idem*, p. 209.

¹² Noël Baillargeon, *Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, p. 223.

¹³ Joseph Melançon, Clément Moisan et Max Roy, *Le discours d'une didactique : la formation littéraire dans l'enseignement classique au Québec, 1852-1967*, Québec, Nuit blanche, Centre de recherche en littérature québécoise, 1988, p. 63.

¹⁴ *Idem*, p. 32.

¹⁵ Maurice Fleurent, « L'éducation morale au Petit Séminaire de Québec », Ph. D. (histoire), Québec, Université Laval, 1977, p. 233.

La pédagogie normative de l’ultramontanisme résulte, en outre, d’une déficience majeure du système d’éducation québécois au 19^e siècle, c’est-à-dire de la modeste science et du peu d’expérience pédagogique de la majorité des enseignants, clercs et séminaristes canadiens-français confondus. En 1842, « on se borne au gros nécessaire pour les études ecclésiastiques [et] on a si grand besoin de sujets qu’on n’attend pas toujours l’âge pour les ordonner¹⁶ ». L’historien Noël Baillargeon signale que « l’incompétence de plusieurs [...] membres¹⁷ » de l’institution fut une entrave à l’épanouissement des études classiques québécoises. De l’avis, ou plutôt de l’aveu de l’archevêque de Québec des décennies 1830-1840, M^{gr} Joseph Signay : « [...] le clergé canadien n’est pas aussi instruit qu’on pourrait le désirer¹⁸ ».

C’est conformément aux maximes ébauchées dans les rares manuels scolaires ou abrégés accessibles que le préfet des études établissait le corps et le corpus du programme classique¹⁹. En retour, les titulaires de classe récupéraient ce discours au profit de leur jeune assistance. La connaissance de première – voire de seule – nécessité se résume donc dans les manuels ou, à défaut d’imprimé, par le verbe du maître, scrupuleusement retranscrit pour être assimilé par les élèves. La pédagogie magistrale exprime une vérité univoque, à vrai dire à rabais, motivée par des certitudes religieuses largement plébiscitées par la société québécoise : « Le maître devait

¹⁶ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Constant-Symon de Latreiche], Québec, 30 octobre 1842, ACSAP, Fonds Collège, F100/241/112.

¹⁷ Noël Baillargeon, *op. cit.*, p. 274.

¹⁸ Joseph Signay, « Mémoire sur l’état du diocèse en 1843 », dans Noël Baillargeon, *op. cit.*, p. 200.

¹⁹ François-Alexandre-Hubert La Rue, qui fut élève de Bouchy au Séminaire de Québec entre 1842 et 1845, est catégorique lorsqu’il s’agit d’évaluer la qualité des manuels scolaires. Encore en 1872, il convient qu’un « grand nombre des agrégés et des manuels qui sont entre les mains des enfants, sont mal faits ; plusieurs, même, sont détestables » (François-Alexandre-Hubert La Rue, « De l’éducation dans la province de Québec », dans François-Alexandre-Hubert La Rue, *Mélanges historiques, littéraires et l’économie politique*, Québec, P.-G. Delisle, 1881, p. 3).

rester le médiateur des préceptes, et sa parole vivante, constituer la référence culturelle²⁰ ». La visée du clerc-professeur consistait, *stricto sensu*, à « influencer [son auditeur] et [à] le faire adhérer à ses propres opinions²¹ ». Une fois la leçon donnée, l'élève était astreint de « redire ce qu'il a appris²² ». François-Alexandre-Hubert La Rue se questionne sur la pertinence d'une telle approche pédagogique : « Je le demande, quel adulte pourrait se soumettre, pendant un mois, à un semblable régime, sans se vouer, d'avance, à l'abrutissement ? Et comment veut-on qu'un pauvre enfant sorte de là sans un commencement d'idiotisme²³ ? »

Tout comme la conception de la vérité et de l'autorité intransigeante que se font certaines sectes, voire la ligne de conduite de partis politiques, cette dynamique pédagogique place le destinataire en mode passif – au mieux réceptif. Elle fait obstacle, en principe, à l'émergence de relation mentorale entre professeurs et écoliers, du moins dans le périmètre des séminaires et des collèges du 19^e siècle. En effet, le mentorat s'établit au moment où l'émule, sous l'influence du mentor, entre en action et s'engage personnellement dans le monde. Tel un guide flexible, le mentor adapte ses conseils à la nature de chacun. Dans les séminaires et les collèges, le seul rapport possible entre le maître et les élèves était celui « d'un inférieur qui obéit passivement et d'un supérieur incarnant la vérité toute faite et la loi morale elle-même²⁴ ». On peut se demander jusqu'à quel point, pendant le 19^e siècle québécois, le maître compétent devait restreindre son discours à la morale institutionnelle. Comme les études classiques plaident « en faveur d'une

²⁰ Joseph Melançon, Clément Moisan et Max Roy, *op. cit.*, p. 53.

²¹ *Idem*, p. 146.

²² *Idem*, p. 290.

²³ François-Alexandre-Hubert La Rue, *op. cit.*, p. 4-5.

²⁴ Jean Piaget, *De la pédagogie*, Paris, O. Jacob, 1998, p. 120.

société *unanimiste*, fondée sur une même formation, *in vitro*, des individus²⁵ », la didactique généraliste débitée en chaire devait se modeler communément au canon institutionnel en usage. Tout porte à croire que c'est en dehors de la norme qu'évoluent les relations mentorales bouchiennes, lorsque le monologue magistral se libère de sa doctrine pour devenir un dialogue intime entre le mentor et son protégé.

Si l'on en juge par l'expérience du controversé abbé Étienne-Charles Brasseur (dit) de Bourbourg, la vivacité du sentiment religieux montréalais contrastait avec « l'inertie du diocèse de Québec qui se laissait vivre et végétait comme une plante sans sève depuis la mort de M^{gr} [Joseph-Octave] Plessis²⁶ ». L'hégémonie ultramontaine se fait néanmoins sentir jusqu'au Séminaire de Québec. Les postulats véhiculés par l'abbé Alexis Pelletier, un de ses représentants intransigeants, qui y enseigne de 1850 à 1863, provoquèrent la conduite réactionnaire prise par certains membres du mouvement. Signataire de plusieurs pamphlets, Pelletier plaide sans équivoque la primauté de l'Église catholique à la tête du système d'éducation²⁷. Tout comme la plupart des établissements classiques québécois, le Séminaire de Québec poursuit l'objectif de « combattre l'hérésie et [de] former une élite d'hommes cultivés, capable de servir les intérêts de l'Église et de la nation²⁸ ». L'originalité chez un professeur ou chez un séminariste était certes un travers à proscrire. Un clerc plus instruit que ses collègues devait parfois répondre de leur

²⁵ *Idem*, p. 63.

²⁶ Philippe Sylvain, « Quelques aspects de l'antagonisme libéral-ultramontain au Canada français », dans Jean-Paul Bernard, dir., *Les idéologies québécoises au 19^e siècle*, Montréal, Boréal Express, 1973, p. 128.

²⁷ Alexis Pelletier, sous le pseud. de George Saint-Aimé, *Lettre à Monseigneur Baillargeon, ... sur la question des classiques et commentaires sur la lettre du cardinal Patrizi*, [s. l., s. n., s. d., s. p.] ; *Idem*, sous le pseud. de Un Chrétien, *La question des classiques en présence des rectifications et des critiques de M. l'abbé Chandonnet*, [s. l., s. n.], 1865, [s. p.] ; *Idem*, sous le pseud. de George Saint-Aimé, *Réponse aux dernières attaques dirigées par M. l'abbé Chandonnet contre les partisans de la méthode chrétienne...*, [s. l., s. n.], 1868, [s. p.] ; *Idem*, *Coup d'œil sur le libéralisme européen et sur le libéralisme canadien*, Montréal, Le Franc-Parleur, 1876, 79 p.

²⁸ Joseph Melançon, Clément Moisan et Max Roy, *op. cit.*, p. 28.

jalouse. Du temps de l'abbé Bouchy, « [...] le Séminaire de Québec [...] abritait un petit groupe qui faisait tache sur l'ensemble de la direction. Toujours mal à l'aise et agité, faute de pouvoir se hausser au premier rang, ils sont allés porter ailleurs leur impuissance. La conspiration de ces petits esprits finit par triompher et faire éliminer Bouchy²⁹ ».

Cependant, « il n'est pas sûr que tous les éducateurs d'alors aient partagé ces vues³⁰ » ultramontaines. En fait, « il faut tenir compte de l'influence [...] de l'abbé [Jean] Holmes et de l'abbé Bouchez [sic : Bouchy]³¹ » dans l'émergence et dans la diffusion d'un libéralisme modéré, catholique, au sein des institutions d'enseignement classique. Entre « le conservatisme à la sauce "cléricale" et une école de conscientisation, de contestation, [il y avait] toutes les nuances libérales³² » au Séminaire de Québec. Pourrait-on imaginer que « l'ultramontanisme et le libéralisme radical [n'aient été] que les faces extrêmes, et donc rares, de ce qui se pense, se vit et s'applique de manière beaucoup plus nuancée, moins spectaculaire du point de vue du récit historique³³ » ? Les actions de certains clercs québécois, influencés par « plusieurs clercs français [...] arrivés au pays au cours de la décennie 1840-1849³⁴ », le laissent croire. L'activité « exercée par ce petit contingent de Français » est, en outre, encore à préciser « pour être

²⁹ Henri-Raymond Casgrain, *Souvenances canadiennes*, tome 2, p. 53-54, ASQ, Fonds Casgrain, O444.

³⁰ Joseph Melançon, Clément Moisan et Max Roy, *op. cit.*, p. 63.

³¹ Laurence Adolphus Bisson, *Le romantisme littéraire au Canada français*, Paris, Droz, 1932, p. 256.

³² Jean-Pierre Charland, « Le réseau d'enseignement public bas-canadien, 1841-1867 : une institution de l'État libéral », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, printemps 1987, vol. 40, n° 4, p. 507.

³³ Manon Brunet, « Sources, objets et objectifs de l'histoire des réseaux littéraires au 19^e siècle », dans Damien-Claude Bélanger, Sophie Coupal et Michel Ducharme, dir., *Les idées en mouvement : perspective en histoire intellectuelle et culturelle du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, p. 202.

³⁴ Pierre Rajotte, « L'influence du romantisme sur l'éloquence », dans Maurice Lemire, dir., *Le romantisme au Canada*, Québec, Nuit blanche, 1993, p. 325.

appréciée à sa juste mesure³⁵ » et pour comprendre davantage « la formation parallèle par rapport à celle [réglementaire et ultramontaine] donnée dans les collèges classiques³⁶ ».

S'il faut croire l'un des dithyrambes de l'abbé Brasseur de Bourbourg, les principaux professeurs du Séminaire de Québec sont encore, en 1842, « tous imbus des doctrines gallicanes³⁷ ». Cette opinion sera reprise par l'abbé Lionel Groulx, pour qui le clergé québécois d'alors n'est pas toujours « d'esprit sain », mordant « volontiers aux nouveautés et même aux vieilleries doctrinales³⁸ ». Simultanément, « les idées de liberté » plaidées, d'autre part, dans l'éditorial du journal libéral *L'Avenir*, « exerçaient une grande influence sur le jeune clergé³⁹ ». Au Séminaire de Québec, une pédagogie libéralisée agit discrètement et permet le développement d'une certaine autonomie intellectuelle de l'élcolier. Par exemple, sous la tutelle de l'abbé Jean Holmes (Séminaire de Québec : 1827-1852), l'enseignement de l'histoire tire sa didactique des « cahiers d'histoire », feuillets remplis par l'élève « non pas sous la dictée du maître, mais d'après ses lectures et ses recherches, le maître n'ayant fait que [le] diriger dans [ses] études⁴⁰ ». Tel que réclamé par les catholiques libéraux, généralement « favorables à la libre recherche intellectuelle⁴¹ », l'abbé Holmes augmente substantiellement les charges de cours proposés à la population de Québec, élargissant de surcroît le champ de connaissance ouvert aux

³⁵ Claude Galarneau, « Les Français au Canada, 1815-1860 », *Études canadiennes/Canadian studies*, 1984, vol. 17, p. 217.

³⁶ Manon Brunet, « Mensonge et vérité romantiques : l'institutionnalisation du romantisme au 19^e siècle québécois », dans Maurice Lemire, dir., *op. cit.*, p. 148.

³⁷ Noël Baillargeon, *op. cit.*, p. 216.

³⁸ Lionel Groulx, *Histoire du Canada depuis la découverte*, Montréal, Fides, 1960, vol. 3, p. 227.

³⁹ Noël Baillargeon, *op. cit.*, p. 192.

⁴⁰ Marc Lebel, Pierre Savard et Raymond Vézina, *Aspects de l'enseignement au Petit Séminaire de Québec, 1765-1945*, Québec, La Société historique de Québec, 1968, p. 108.

⁴¹ Jacques Gadille et Jean-Marie Mayeur, « Les milieux catholiques libéraux en France : continuité et diversité d'une tradition », dans Jacques Gadille, dir., *Les catholiques libéraux au 19^e siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1974, p. 204.

écoliers : « [...] il introduisit l'enseignement de l'histoire au Canada en 1838 et encouragea la pratique de la musique, de l'art oratoire et du théâtre⁴² ». Ce chaland passionné de la librairie J. & O. Crémazie aspire encore, en 1843, à placer le Séminaire de Québec à l'égal « des bons établissements d'éducation libérale en France⁴³ ».

D'autres clercs-professeurs du Séminaire de Québec privilégièrent l'autonomie intellectuelle des élèves, acquise par l'expérience personnelle. Ainsi, l'abbé Jérôme Demers (Séminaire de Québec : 1798-1830, 1836-1842), maître à penser de Louis-Joseph Papineau, était disciple de « l'expérimentation, d'exceptionnelle qu'elle était⁴⁴ », comme approche pédagogique des sciences. Également titulaire de la classe de philosophie jusqu'en 1842, Demers laissera en héritage ses *Institutiones philosophicae ad usum studiosae juventutis*⁴⁵, maintenues au programme pendant plus de vingt ans, et où l'abbé rend un hommage discret à Rousseau, à Voltaire, etc. À l'ouverture des classes de 1842, l'abbé Elzéar-Alexandre Taschereau prend la relève de l'abbé Demers et marque, jusqu'en 1851, une « nette préférence pour les problèmes d'ordre strictement philosophique et religieux⁴⁶ », même si les professions libérales sont alors davantage prisées par les élèves que la possibilité d'une carrière ecclésiastique⁴⁷. Généralement, comme le remarque l'abbé Bouchy, « l'esprit ecclésiastique qui est appuyé sur les traditions les

⁴² Claude Galarneau, « John Holmes (rebaptisé Jean) », dans Marc La Terre, *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'université Laval, 1985, vol. 8, p. 451.

⁴³ Noël Baillargeon, *op. cit.*, p. 348.

⁴⁴ *Idem*, p. 260.

⁴⁵ Jérôme Demers, *Institutiones philosophicae ad usum studiosae juventutis*, Québec, Cari & socii., 1835, 395 p.

⁴⁶ Noël Baillargeon, *op. cit.*, p. 317.

⁴⁷ « [...] les classes libérales ou fainéantes sont encombrées. Québec, pour sa population de 30 000 âmes, n'a pas moins de 80 avocats, 42 notaires et 28 médecins qui cherchent à vivre tant bien que mal aux dépends des autres. Sans y comprendre les clercs avocats, les clercs docteurs, les clercs notaires qui aspirent à prendre leur part de la curée commune, ces jeunes gens, sortis assez ordinairement de la classe du peuple, mais enflés de leurs études, portent leurs vues assez haut » (Pierre-Henri Bouchy, lettre à [Constant-Symon] de Latreiche, Québec, 12 octobre 1844, ACSAP, Fonds Collège, F100/241/113).

plus rétrogradées⁴⁸ » trace la ligne directrice d'une majorité de clercs-enseignants au Séminaire de Québec vers 1844.

Si l'on relève les indices d'une certaine didactique catholique éclairée au Séminaire de Québec, il en est autrement dans un jeune établissement comme le Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière, fondée en 1828 par l'abbé Charles-François Painchaud. Dès son inauguration, et ce jusqu'à l'orée du 20^e siècle, l'instabilité financière du collège se traduit par une pénurie de clercs et de séminaristes éducateurs, qualifiés ou non, mais tous dépourvus d'outils pédagogiques modernes. La bibliothèque des professeurs essuie les conséquences de cette « grande entrave au progrès de l'enseignement : je veux dire la pénurie de livres, même de livres classiques⁴⁹ ». L'éloignement géographique des lieux incitait les jeunes clercs à préférer « l'emploi le plus humble au Séminaire de Québec que la charge la plus brillante au Collège-de-Sainte-Anne⁵⁰ ». Les débats qui opposent libéraux et ultramontains ne soulèvent pas grande enthousiasme chez le petit régiment de clercs-professeurs en poste à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Les exercices pédagogiques quotidiens, ajoutés à la stricte observance des routines religieuses, ne permettent pas de se consacrer à autre chose qu'à son devoir immédiat. La discipline est de rigueur, tant pour les clercs et les séminaristes que pour les écoliers⁵¹. Dans une lettre adressée à Hector-Louis

⁴⁸ Pierre-Henri Bouchy, lettre à [Constant-Symon] de Latreiche, Québec, 12 octobre 1844, *op. cit.*

⁴⁹ Wilfrid Lebon, *Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière : le premier demi-siècle, 1827-1877*, Québec, Charrier & Dugal, 1948, p. 112.

⁵⁰ Serge Gagnon, « Le Collège-de-Sainte-Anne au temps de l'abbé François Pilote : les conflits du personnel enseignant », M. A. (histoire), Québec, Université Laval, 1968, p. 37.

⁵¹ Certains élèves, n'en pouvant plus du régime de fer prescrit au collège, fuyaient les lieux comme des évadés les murs de leur prison : « Sans transition, les petits Taschereau dont je vous ai parlé, ont cherché à s'enfuir : on les a retrouvés sur la route à 2 lieues de S^{te} Anne, marchant dans des chemins affreux, à travers une pluie de neige. Ils tenaient chacun dans leurs bras un demi-pain et se disposaient bravement à continuer les quarante lieues qu'ils leur fallaient faire pour arriver au logis. Notez que le plus âgé des deux frères a 10 ans et l'autre 8. Cela promet pour

Langevin, l'abbé Bouchy décrit la déréliction et le code réglementaire auquel les professeurs de la maison doivent obéissance :

Réfugié aux confins du monde, isolé de toute communication extérieure, ne voyant pas le monde même par un petit trou, vivant continuellement avec les mêmes hommes dans des conditions invariables, assujetti à certaines occupations déterminées d'avance, je ne puis que faire des redites continues et je n'ai pas l'imagination assez vive pour animer ce fond stérile. Pour vous, c'est différent, vous êtes à la source des nouvelles, et vous connaissez Québec aussi bien que Montréal⁵².

Lorsque Pierre-Henri Bouchy intègre le Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière à titre de séminariste-titulaire des classes de rhétorique et de Belles-lettres (1846-1847), l'administration est sous le supérieurat de l'abbé Alexis Mailloux, qui cumule, en outre, la direction de la cure de la paroisse de Sainte-Anne ; l'abbé Célestin Gauvreau assure la direction ecclésiastique, l'abbé François Pilote la direction des élèves et l'abbé Thomas-Benjamin Pelletier la préfecture des études. La didactique approuvée par ce dernier prolonge sensiblement l'attitude du clergé canadien-français, c'est-à-dire davantage attentive au contenu, lorsqu'il s'agit d'enseignement religieux, et à la forme, lorsque l'on traite d'études littéraires latines ou autres. La religion devient ainsi pour certains clercs-professeurs, voire les meilleurs séminaristes, un remède obligé ; ils n'ont ni le temps ni les capacités intellectuelles de diversifier et d'actualiser leur enseignement, de le libéraliser et de l'adapter aux préoccupations du siècle. L'élève doit se satisfaire des balises académiques signalées par l'institution, se reconnaître aveuglément dans des lectures accréditées sans autre explication. De surcroît, le professeur débite des philosophies

l'avenir » (P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à Hector [-Louis Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 21 mai 1847, ACSAP, Fonds Hector Langevin, F208/1/15).

⁵² Du même au même, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 11 novembre 1846, ACSAP, Fonds Hector Langevin, F208/1/14.

qui « subissent la loi du sabre⁵³ » sans laisser place à l'éclectisme de l'auditoire. L'abbé Bouchy rappelle le point de vue le plus répandu au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière, ici celui de Thomas-Benjamin Pelletier :

Tout allait pour le mieux ; mais j'eus de quoi rentrer en moi-même quand M^r Pelletier me développa ses vues sur l'enseignement. Ici les détails abonderaient. Je les ajourne pour tout vous dire en deux mots. Sous un rapport M^r Pelletier est essentiellement le contraire de M^r [Jean] Holmes : sous un autre il le dépasse et l'enfonce. M. P[elletier] est singulièrement actif ; il taille à chacun sa besogne, entre [dans] les plus petits détails, fixe le nombre de lignes des leçons et des devoirs, exhorte, corrige les écoliers et les maîtres, est toujours visible, toujours en mouvement autour de la chambre ; en un mot, c'est le seul professeur de la maison ; les autres sont des manœuvres à ses ordres. Mais quels cours subalternes (et c'est ici qu'il renchérit sur M. Holmes). Comme il mutile les livres d'enseignement pour donner de l'instruction au rabais ! Comme il assujettit les maîtres en exigeant la correction universelle de chacun des devoirs et en leur interdisant par là une préparation plus éclairée⁵⁴ !

Sous la direction de François Pilote (1838-1853), un réseau de clercs éveillés au libéralisme catholique et enclin à en tirer profit se dégage pourtant des valeurs pédagogiques dominantes. Pierre-Henri Bouchy et l'abbé Grégoire Tremblay furent respectivement le cœur et l'âme de cette cellule souterraine ; ils fomenteront ce que l'historien Serge Gagnon nomme « les conflits du personnel enseignant⁵⁵ », et plus spécifiquement les « revendications salariales⁵⁶ » soulevées en 1853-1854. De fait, Bouchy et Tremblay estiment le salaire versé aux professeurs non seulement insuffisant pour répondre à leurs besoins essentiels, mais « tout-à-fait dérisoire pour ceux qui ont vieilli dans la [...] carrière [de l'enseignement] et qui voient leurs anciens condisciples, devenus curés de riches paroisses, se faire par les dîmes un revenu de £300 à

⁵³ Marcel Prélot et Françoise Gallouedec Genuys, *Le libéralisme catholique*, Paris, Armand Collin, 1969, p. 93.

⁵⁴ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à Hector [-Louis Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 21 septembre 1846, ACSAP, Fonds Hector Langevin, F208/1/12 [sic : 13].

⁵⁵ Serge Gagnon, « Le Collège-de-Sainte-Anne au temps de François Pilote : les conflits du personnel enseignement », *op. cit.*, 158 p.

⁵⁶ *Idem*, p. iii.

400⁵⁷ ». Préconiser ainsi l'aspect pratique avant la foi, faire fi des règles « de charité, d'obéissance [et] de pauvreté⁵⁸ » imposées à tous les clercs-professeurs, dénote une attitude toute libérale. De plus, les rumeurs du collège accusèrent l'abbé français de prodigalité. À tout compter, rappelle Bouchy, « [...] on est toujours bien aise d'avoir quelque argent dans sa poche⁵⁹ »...

À n'en pas douter, c'est lors de la « Grande révolution » européenne de 1848 que le libéralisme retentit avec le plus d'écho au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Du mois de mars au mois de juin, « les hymnes à la liberté et à la fraternité ont retenti de Paris à Posen et Bucarest, du Holstein à la Sicile⁶⁰ » jusqu'à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, quelques mois plus tard... Là, les chants de la liberté activent l'imaginaire de la jeunesse canadienne-française. Les récréations devinrent une tribune idéale pour discuter ouvertement des idées soutenues par les catholiques libéraux de France ; sur la butte du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière, qui surplombe le fleuve Saint-Laurent, ou dans le kiosque adjacent au cours d'anglais, se « tenaient les réunions intimes de certains groupes d'écoliers⁶¹ », souvent rassemblés aux côtés d'un clerc-professeur plus original que de coutume. Lorsque éclatent les événements de 1848, l'origine française de l'abbé Bouchy et sa connaissance des hommes et des assemblées animées en France activent les discussions au sein des cénacles étudiantins. Henri-Raymond Casgrain se souvient :

⁵⁷ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Henri-Raymond Casgrain], Metz, 9 novembre 1867, ASQ, Fonds Casgrain, *Lettres diverses*, tome 02, O449, n° 122.

⁵⁸ Maurice Fleurent, *op. cit.*, p. 138.

⁵⁹ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Hyacinthe Potvin], Québec, 11 mars 1854, ACSAP, Fonds Hyacinthe Potvin, F185/89/VIII.

⁶⁰ Jean Sigmann, *1848 : les révolutions romantiques et démocratiques de l'Europe*, Paris, Calmann-Lévy, 1970, p.10.

⁶¹ Wilfrid Lebon, *op. cit.*, p. 97.

L'abbé Bouchy qui connaissait si bien Paris, familier avec les hommes et les choses de la capitale, nous y transportait comme si nous y étions. Il avait connu ou du moins vu en passant [...] une partie des hommes célèbres qui occupaient alors l'attention politique, Thiers, Berryer, Lamartine, Montalembert, Lamennais, Lacordaire et tant d'autres. Il faisait leurs portraits au physique et au moral, et quand il les avait fait vivre à nos yeux, il nous lisait, avec des commentaires aussi vrais que saisissants, leurs discours à l'assemblée nationale [...] Il fallait remonter, nous disait-il, jusqu'à la grande révolution pour trouver un ensemble d'orateurs aussi remarquables que ceux de l'assemblée de 1848⁶².

Ces discours captivèrent un élève plus turbulent que les autres : Arthur Buies. Le jeune Arthur, entré au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière le 4 septembre 1848 à l'âge de 8 ans, ne s'ennuyait pas à entendre et à suivre partout ce prêtre érudit venu de France, ce vulgarisateur par qui la liberté se matérialisait sous ses yeux. Réfractaire à toute forme d'autorité, Buies trouve chez l'abbé Bouchy plus qu'un simple tuteur : « Le Préfet Bluchy [sic : Bouchy] prit l'enfant [Buies] sur ses genoux et lui parla d'une façon si tendre, si affectueuse, que la bonne veuve [Casault] se sentit rassurée : son neveu avait enfin trouvé un père. Le Préfet s'attacha le jeune Buies et lui inculqua le goût de la culture française. Il forma sa jeune imagination et lui ouvrit des horizons nouveaux⁶³ ». Après une pareille rencontre, on ne s'étonnera plus que les exigences du futur journaliste à l'égard du corps ecclésiastique furent si élevées. Au contact du mentor – qu'il retrouve en France en 1857⁶⁴ – Buies mesure rapidement le fossé intellectuel qui sépare les séminaires et les collèges canadiens-français de l'enseignement pratiqué en France. Quelques années plus tard, il expérimente la différence *de visu* et *de sensu* : « C'est là [dans un collège à Paris] que j'appris pour la première fois qu'une pierre tombe, parce qu'il y a au centre de la terre

⁶² Henri-Raymond Casgrain, *Souvenances canadiennes*, *op. cit.*, p. 59.

⁶³ Raymond Douville, *La vie aventureuse d'Arthur Buies*, Montréal, Albert Lévesque, 1933, p. 27.

⁶⁴ « [...] demain, 25 avril, [...] j'ai donné rendez-vous à M^r Bouchy » (A[thur] Buies, lettre à [Ernest] Gagnon, Paris, 23 avril 1857 (ou 1858), ANQ-QC, Fonds Hector Langevin : 1838-1861, P134/boîte 7).

une force appelée pesanteur qui sollicite tous les corps à tomber à sa surface, ce qu'un élève de quatrième sait dans tous les pays civilisés. En Canada, un corps placé dans l'atmosphère terrestre tombe parce que Dieu le veut⁶⁵ ». Le 13 décembre 1853, tout juste après le départ de l'abbé Bouchy, le jeune Buies quitte le Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour devenir, à force d'expériences, « l'homme-drapeau du libéralisme canadien⁶⁶ ».

2.2 Introduction du romantisme dans les études classiques au 19^e siècle

L'accueil réservé au libéralisme dans les séminaires et les collèges classiques québécois de la première moitié du 19^e siècle pourrait laisser entendre que le romantisme n'eut pas meilleure réception, bien qu'il ne va pas de soi que le libéralisme soit forcément romantique, ni le romantisme, libéral. Au premier abord, la sensibilité des auteurs, poètes, artistes et compositeurs romantiques français, anglais, allemands et autres, se dresse contre l'autoritarisme et la didactique simpliste exigés par l'institution. Le romantisme canadien-français, davantage porté vers « la liberté individuelle et collective », plutôt que sur la « rêverie mélancolique, la magie, les ruines gothiques⁶⁷ », se heurtera à une vive résistance des réseaux ultramontains. Par exemple, selon Joseph Melançon, il faut attendre près d'un demi-siècle pour que la littérature romantique s'ajoute au programme d'histoire littéraire⁶⁸. Vers 1840, l'on présente aux élèves des modèles littéraires conformistes (par exemple, la vie des saints), construits dans une forme

⁶⁵ Arthur Buies, cité dans Marcel-Aimé Gagnon, *La lanterne d'Arthur Buies : propos révolutionnaires et chroniques scandaleuses : confessions publiques*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1964, p. 92.

⁶⁶ Marcel-Aimé Gagnon, *Le ciel et l'enfer d'Arthur Buies*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1965, p. 60.

⁶⁷ Laurent Mailhot, « Notre "Jeune romantisme", 1830-1839 », dans Maurice Lemire, dir., *op. cit.*, p. 299.

⁶⁸ « [...] l'enseignement de l'histoire littéraire et, partant du romantisme historique, ne remonte pas plus loin que 1880, au Québec » (Joseph Melançon, « Le romantisme dans l'enseignement classique », dans Maurice Lemire, dir., *op. cit.*, p. 63).

spécifique. La littérature romantique n'avait encore aucune forme littéraire définie, sinon instable : « [...] comme sa forme est un envers – l'envers de la forme classique – le romantisme n'aura guère de succès, on le devine bien, dans le cours classique québécois⁶⁹ ». La didactique ultramontaine s'efforce d'extraire des œuvres le « sens commun » et non pas « la raison individuelle⁷⁰ » des écoliers. L'influence romantique transgressera cependant la didactique catholique que tentait de reproduire les séminaires et les collèges.

Vers 1840-1850, la littérature romantique se propage sans ostentation dans les couloirs des séminaires et des collèges, de main à main, tantôt par l'initiative d'un prêtre ou d'un séminariste en relation avec un ou des membres du réseau québécois de diffusion de la littérature (bibliothèques, librairies, journaux, etc.). Leurs efforts donnent à « la semence du Romantisme canadien [l'occasion de] germer⁷¹ », mais cela toujours en marge de la didactique officielle. Précisément, qui d'entre ces clercs et ces séminaristes, friands et généreux de « livres obscènes⁷² » non légitimés par l'Église, s'activèrent à la diffusion d'une littérature où l'amour de la nature intérieure et extérieure fit contrepoids à la pédagogie cléricale ? Parce qu'ils n'avaient ni pignon sur rue, ni même parfois bonne presse, ces précurseurs agirent en marge des instances officielles, et ne marquèrent que discrètement l'histoire littéraire québécoise : « [...] tout n'est pas que publicité [...] dans la littérature, [...] tout ne s'y déroule pas sous les feux de la rampe

⁶⁹ *Idem*, p. 59.

⁷⁰ Louis Rousseau, « Impulsions romantiques et renouveau religieux », dans Maurice Lemire, dir., *op. cit.*, p. 207.

⁷¹ Frédéric Jean Lionel Bronner, « Influence du romantisme dans le Canada-français de 1855 à 1914 », Ph. D. (histoire), Ottawa, Université d'Ottawa, 1944, p. 5.

⁷² Louis-Antoine Dessaulles, *Discours sur la tolérance*, Québec, XYZ, 2002, p. 75.

[...] il y a au contraire une importante et très active sphère privée où tout se déroule dans l'ombre⁷³ ».

En dépit de l'embargo britannique sur les navires en provenance de France, le Séminaire de Québec favorisa l'introduction des idées romantiques. Au cœur d'une ville où les débats qui agitent la France retentissent sur la place publique et où les forums ne manquent pas⁷⁴, les écoliers parvenaient, tant bien que mal, à retranscrire des ouvrages « diaboliques⁷⁵ » par l'entremise d'un camarade externe, voire par la fréquentation d'un clerc-enseignant. Certains d'entre eux, tel Jean Holmes, et des séminaristes-professeurs tels Pierre-Henri Bouchy et Michel-Édouard Méthot, firent commerce avec les librairies de Québec ; l'abbé Bouchy, par exemple, comptait parmi ses amis québécois les libraires Léger Brousseau, Alfred Morel et les frères Jacques et Octave Crémazie. De retour au Séminaire, ils distribuaient, sous le manteau, les ouvrages interdits. Ainsi, les écoliers qui étaient du nombre de leurs intimes, reclus dans leur souricière, s'éveillaient aux aspirations littéraires et sociales que véhiculait la vision du monde romantique. Du moins en avaient-ils la possibilité. Déjà en 1845, la librairie J. & O. Crémazie, qui tenait boutique à quelques rues du Séminaire, dispose des œuvres d'auteurs romantiques tels Lacordaire, Montalembert, Byron, Bernardin de Saint-Pierre, Lamartine, Alfred de Vigny et Chateaubriand. En 1861 s'ajouteront Ozanam, Balzac, Théophile Gautier, Gogol, Musset,

⁷³ Michel Lacroix, « Du réseau comme communauté secrète : Paulhan, la NFR et le Collège de sociologie », dans Benoît Melançon, dir., *Penser par lettre*, Montréal, Fides, 1998, p. 111.

⁷⁴ Entre 1840 et 1869, plus de 120 périodiques francophones proposent leurs pages au nouveau lectorat québécois : « de ceux-là, un peu plus de la moitié (62) ne dépassent pas la première année d'existence ; 32 paraissent pendant plus d'un an et 26 franchissent le cap des 5 ans » (Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques, dir., *La vie littéraire au Québec, 1840-1869 : un peuple sans histoire ni littérature*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1996, p. 183).

⁷⁵ [Pierre-Henri] Bouchy, lettre à Thomas A[ubert] de Gaspé, Bétange, 31 mars 1886, DAUL, Fonds Luc Lacoursière, P178/E4/8,6.

Stendhal, Madame de Staël, Victor Hugo et George Sand⁷⁶. Le 27 juillet 1848, le journal étudiantin *L'Abeille du Petit Séminaire de Québec* commente sur plus d'une demi page la mort du vicomte de Chateaubriand. Notons que le papier est alors dirigé officieusement par le séminariste Charles-Honoré Cauchon (dit) Laverdière, ancien élève de Bouchy en rhétorique et en Belles-lettres (1842-1845), et son collègue François-Olivier Thibaudeau : « Si puissante était alors l'emprise du Romantisme sur les jeunes gens que même l'active et industrieuse *Abeille* ne crut point faillir à sa mission en recueillant son miel littéraire ailleurs que sur les flancs classiques du mont Hymette ; elle se permit de butiner dans les jardins sauvages du Romantisme⁷⁷ » où quelques clercs s'activaient à jouer les jardiniers.

Bien que son fondateur, l'abbé Charles-François Painchaud, fût un fidèle émule du christianisme de Chateaubriand (avec qui il correspond en 1826-1827⁷⁸), les cours offerts par le Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière entre 1840 et 1855 laissent présumer une absence totale de littérature romantique⁷⁹. C'est donc par la musique que la sensibilité romantique pénètre dans le collège et dans la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière : « La musique [...] est certainement l'une des formes de vie culturelle les plus présentes dans la vie des collégiens⁸⁰ » et, qui plus est, dans les églises canadiennes-françaises. Il est à noter que les « vrais Romantiques [allemands,

⁷⁶ Jean-Louis Roy, « La librairie Crémazie », dans Réjean Robidoux et Paul Wyczynski, dir., *Crémazie et Nelligan*, Montréal, Fides, 1981, p. 14-17.

⁷⁷ Séraphin Marion, *op. cit.*, p. 47.

⁷⁸ Wilfrid Lebon, *op. cit.*, p. 359-362.

⁷⁹ Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, *Les Anciens, élèves et professeurs, 1827-1927*, Québec, L'Action sociale Limitée, 1927, 281 p. Les archives du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière conservent cependant certaines dissertations d'étudiants et des journaux personnels (Pierrette Maurais et François Taillon, *État général des fonds et collections*, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, La Pocatière, 1994, p. 42).

⁸⁰ Claude Corbo, *La mémoire du cours classique : les années aigres-douces, des récits autobiographiques*, Outremont, Logiques, 2000, p. 64.

entre autres,] considèrent positivement [la musique] comme génitrice de tous les arts, celle d'où ils sont issus et au sein maternel de laquelle ils devraient rentrer⁸¹ ».

À l'automne 1849-1850 (et déjà officieusement en 1846), l'abbé Bouchy monte et dirige le premier cours de musique de l'histoire du collège, toutes notes confondues (il s'agit alors de musique vocale), secondé par l'abbé Grégoire Tremblay. Au cours des trois années qui précédèrent son officialisation, les séances musicales de l'abbé Bouchy acquièrent une réputation qui dépasse l'actuelle région du Bas-Saint-Laurent : « Vous me parlez tous, toi [Jean Langevin] et Edmond [Charles-Hippolyte Langevin], de la musique de M^r Bouchy, vous me parlez aussi de ceux qu'il amuse. Il me semble remarquer au milieu de tout cela, que vous crevez d'envie de l'entendre. Eh bien ! descendez au Collège de S^{te} Anne et allez l'écouter, ça pourrait vous faire du bien à tous deux⁸² ». L'abbé Bouchy atteste de l'enthousiasme généré par ces séances musicales : « Et ce qui prouve qu'on attache un certain prix à notre chant, c'est qu'aux grandes fêtes où nous devons en faire, l'Église de S^{te} Anne est encombrée d'étrangers qui viennent quelquefois de dix lieues⁸³ ». Ces leçons encouragent le développement de réseaux d'étudiants et de professeurs qui assureront la vitalité musicale canadienne au 19^e siècle. Par exemple, Pierre-Minier Lagacé⁸⁴, l'un des premiers, sinon le premier harmoniste canadien-français, participa

⁸¹ Alfred Einstein, *La musique romantique*, Paris, Gallimard, 1959, p. 30.

⁸² Hector-Louis Langevin, lettre à Jean Langevin, Montréal, mars 1847, ANQ-QC, Fonds Hector Langevin : 1838-1861, P134/boîte 4.

⁸³ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Édouard-Gabriel Plante], 13 juin 1849, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, ASQ, Fonds Édouard-Gabriel Plante, n° 33.

⁸⁴ À ce titre, l'abbé Lagacé, élève de Bouchy au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière jusqu'en décembre 1853, fut l'un des premiers grégorianisme canadien-français et l'un des membres fondateurs de l'Académie de musique du Québec (président en 1873-1874).

volontairement, comme tant d'autres séminaristes, à ces répétitions orchestrées par l'abbé Bouchy :

Le cours de musique vocale me met en relation avec tout le monde : tout le séminaire y passe : les ecclésiastiques, comme maîtres subalternes des différentes sections des écoliers. J'ai obtenu de M [Thomas-Benjamin] Pelletier, qui n'est pourtant pas favorable à la musique, 3 classes (1h-1h^{1/2}) par semaine, et de ce temps il n'y a qu'une demi heure qui soit prise sur le congé de jeudi : le reste est un sacrifice que je puis appeler personnel. Tous, et particulièrement les enfants, montrent beaucoup de zèle pour cet exercice⁸⁵.

Par son « incomparable pouvoir de suggestion, cette possibilité de véhiculer directement, sans l'intervention du verbe, une infinie d'impressions, de sentiments et de pensées [...] la musique [est] l'art idéal du romantisme⁸⁶ ». Sous l'impulsion de l'abbé Bouchy, les compositions de Ludwig van Beethoven – qui « portent indéniablement la marque d'une valorisation de l'expression subjective⁸⁷ » – enchanteront les oreilles les plus dégourdis de Sainte-Anne⁸⁸. Notamment en 1849, lors de la messe anniversaire du sacre de Pierre-Flavien Turgeon, évêque de Sidymé, la chorale de l'abbé Bouchy interprète devant public *La victoire du Christ* du compositeur allemand, « avec paroles changées (le morceau le plus difficile et le plus long de la journée)⁸⁹ ».

⁸⁵ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à Hector [-Louis Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 11 novembre 1846, *op. cit.*

⁸⁶ Jacob Leib Talmon, *Romantisme et révolte : l'Europe entre 1815 et 1848*, Paris, Flammarion, 1967, p. 146.

⁸⁷ Serge Simard, « La musique et l'inculturation de la liturgie au Québec contemporain », Ph. D. (philosophie), Montréal, Université de Montréal, 2002, p. 133.

⁸⁸ « Mais est-ce le jugement du public que j'invoque ici ? Bon Dieu ! quel public ! Encore y en a-t-il un petit nombre de plus éclairés que les autres. [Au sujet des élèves :] Je suis enchanté de voir leur goût se réformer et se former ; ils savent déjà apprécier dignement ces belles compositions, et quoique la musique de Lambillotte et Labat ne soit pas à dédaigner, ils mettent une extrême différence entre les morceaux de ces auteurs et ceux d'une tout autre portée, de Beethoven par exemple » (P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Édouard-Gabriel Plante], 13 juin 1849, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, *op. cit.*).

⁸⁹ *Idem.*

Le chant grégorien et le plain-chant, qui sont à entendre « dans le contexte éloigné de la mentalité romantique⁹⁰ », battent également la cadence des tribunes musicales de France et du Québec vers 1850. Deux écoles occupent alors la scène : les modernes, qui adaptent le plain-chant au goût du jour, et les traditionalistes, qui recherchent dans les manuscrits du Moyen Âge les origines d'un plain-chant primitif. Cette quête d'un passé révolu apparaît dans les nouvelles éditions canadiennes du *Graduel romain*⁹¹, du *Vespéral romain*⁹² et du *Processionnal romain*⁹³, rédigées par Pierre-Henri Bouchy, et fortement influencées par l'esprit consacré du plain-chant médiéval. Jean-Pierre Pinson et Marie-Claire Bouchard assurent que l'édition bouchienne « cherchait à retourner aux manuscrits médiévaux⁹⁴ ». Ce désir de re-conquête d'un passé inaccessible, véritable nostalgie d'un âge d'or à jamais enfui, n'est pas sans rapport avec le romantisme allemand et le premier romantisme français du début du 19^e siècle ; tous deux idéalisent le Moyen Âge et y aperçoivent, entre autres, la concrétisation de leurs aspirations contemporaines. Le musicien romantique du 19^e siècle considère que « le véritable paradis de l'art, c'est le moyen âge où l'art n'était – du moins le croit-il – qu'un artisanat supérieur » et non plus une Muse « au service des puissantes régnantes⁹⁵ ». Selon Alfred Einstein, ce regard idéalisé jeté sur le passé médiéval est « un trait de caractère absolument nouveau du Romantisme musical – aussi bien d'ailleurs que du Romantisme tout court⁹⁶ ». Le compositeur Félix Mendelssohn-Bartholdy, par exemple, redécouvre l'art de Palestrina pour qui il éprouve, pareillement à

⁹⁰ Serge Simard, *op. cit.*, p. 212.

⁹¹ [Pierre-Henri Bouchy], *Graduel romain*, Québec, Augustin Côté, 1854, 656 p.

⁹² *Idem*, *Vespéral romain*, Québec, Augustin Côté, 1854, 181 p.

⁹³ *Idem*, *Processionnal romain*, Québec, Augustin Côté, 1854, 382 p.

⁹⁴ Jean-Pierre Pinson et Marie-Claire Bouchard, « Musique religieuse catholique romaine », *L'encyclopédie canadienne* 2006, 2006, <www.thecanadianencyclopedia.com> (page consultée le 2 mars 2007).

⁹⁵ Alfred Einstein, *op.cit.*, p. 51

⁹⁶ *Idem*, p. 60.

d'autres compositeurs romantiques tel Richard Wagner, « une affinité naturelle pour l' "absence de forme", pour les contours flottants de cet art *a cappella* qui lui apparaissait comme le symbole de la pureté⁹⁷ ». Sous la direction de l'abbé Bouchy, Palestrina sera également entendu dans l'enceinte du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière vers 1849 :

Nous chantons aussi Palestrina, le plus facile et le plus difficile des auteurs, le plus facile pour exécuter matériellement les notes, quand on est bien formé sur la mesure, le plus difficile quand on veut comprendre le sens et les beautés. Ajoutez que pour faire resplendir dans tout son lustre ces divines pages du Prince de la musique, il nous manque de sexe que M^r Pinsonnault désignait sous le nom de sexe neutre. Nous n'avons point d'altos assez puissans, ni de ténors assez aigus pour contrebalancer les autres parties sans crieilleries⁹⁸.

Enfin, en 1846, l'abbé Bouchy « arrive à Sainte-Anne-de-la-Pocatière avec une bibliothèque garnie d'auteurs romantiques⁹⁹ ». Décrire « l'enthousiasme¹⁰⁰ » qu'il provoque – une « véritable "révolution" romantique au sein du Collège de Sainte-Anne¹⁰¹ », pour reprendre l'expression de Manon Brunet – c'est dire à quel point le collège était dépourvu de littérature contemporaine :

L'événement de la rentrée avait été l'apparition sur la Butte de ce professeur de France devancé par la réputation que lui avait faite M. [Grégoire] Tremblay, l'oracle de la communauté. M. Tremblay en était tout fier pour le collège, et ne tarissait pas sur le prix de cette acquisition pour une institution aussi jeune que celle de Sainte-Anne. [...] Voir arriver dans notre solitude un professeur de haut mérite, tout formé là-bas, était presque un phénomène¹⁰².

⁹⁷ *Idem*, p. 98.

⁹⁸ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Charles-Honoré Cauchon (dit) Laverdière], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 4 mars 1849, ASQ, Fonds Charles-Honoré Laberdière, P11/1/33.

⁹⁹ Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques, dir., *op. cit.*, p. 56.

¹⁰⁰ *Idem*.

¹⁰¹ Manon Brunet, « Les réseaux gaumistes constitutifs du réseau littéraire québécois du 19^e siècle », *Globe*, 2004, vol. 7, n^o 1, p. 162.

¹⁰² Henri-Raymond Casgrain, « Les études classiques dans nos Collèges il y a un demi-siècle », *Le Soleil*, 28 juin 1902, vol. 6, n^o 152, p. 12.

Notons que les bibliothèques des séminaires et des collèges de la première moitié du 19^e siècle étaient placées sous la juridiction des professeurs, voire du supérieur. Selon Lemire et Saint-Jacques, près des deux tiers des volumes « demeurent [...] inaccessibles à la majorité des élèves¹⁰³ ». L'abbé Bouchy permit « à certains élèves [...] de puiser les textes d'auteurs romantiques¹⁰⁴ » dans sa bibliothèque personnelle. Cette complicité entre maître et élève sera propice au développement d'une relation mentorale en marge de la didactique prescrite au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière. N'est-ce pas, par exemple, sous la tutelle du prêtre français que le jeune Henri-Raymond Casgrain s'adonne à la lecture des œuvres romantiques ? Il est difficile de qualifier, dans le cadre restreint de ce mémoire, le véritable essor que Bouchy donna à l'imagination du jeune Casgrain qui eut le privilège de recevoir quelques mots de la plume du mentor. Jusqu'à quel point une analyse comparative du style épistolaire bouchien et de la prose casgrainienne révèlerait-elle une influence plus profonde ? Certes, Pierre-Henri Bouchy marqua l'évolution intellectuelle et littéraire de celui qui sera considéré par certains comme le « père de la littérature nationale¹⁰⁵ » canadienne-française. Kenneth Landry rappelle à cet effet que le mentor français « avait initié [Casgrain] aux auteurs romantiques lors de son passage à Sainte-Anne-de-la-Pocatière¹⁰⁶ ». Peut-on dès lors envisager que c'est sous les recommandations du mentor romantique que Casgrain réécrit *Atala* (1850), son premier ouvrage, alors qu'il effectue un voyage au Saguenay ayant « tout frais dans la mémoire le *Voyage en Amérique* et

¹⁰³ Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques, dir., *op. cit.*, p. 238.

¹⁰⁴ *Idem*.

¹⁰⁵ Manon Brunet, « Henri-Raymond Casgrain et la paternité d'une littérature nationale », *Voix et Images*, hiver 1997, vol. 65, p. 206.

¹⁰⁶ Kenneth Landry, « Le commerce du livre à Québec et à Montréal avant l'arrivée de la Capricieuse, 1814-1854 », dans Maurice Lemire, dir., *Le romantisme au Canada*, Québec, Nuit blanche, 1993, p. 107.

Chateaubriand avec ses éblouissantes descriptions de forêts vierges¹⁰⁷ » ? Selon l'historien Wilfrid Lebon, Pierre-Henri Bouchy fait partie du voyage : « En 1850, Monsieur [François] Pilote fait un voyage au Saguenay dans les intérêts de la "Société de l'Islet et Kamouraska". [...] Il a pour compagnon les séminaristes Saint-Aubin, Pierre[-Minier] Lagacé, l'abbé Bouchy et les écoliers H.-Raymond Casgrain et Alphonse Casgrain¹⁰⁸ ». Cette coïncidence suggère que la prose romantique de l'auteur d'*Atala* n'inspire pas tant le jeune Casgrain que la présence, en chair et en os, de son propre mentor, lui-même grand amateur d'ouvrages romantiques :

Le jeune Casgrain avait pour professeur d'humanité un homme d'une belle science et d'un grand esprit qui, lui, ne s'effrayait pas comme ses confrères. C'était M. Bouchy [...] Sous cette habile direction, les talents du jeune homme prirent un rapide développement. Le contrecoup de la révolution littéraire de 1830 se faisait sentir jusque sur nos rivages depuis quelques années, et la belle imagination du futur auteur des *Légendes Canadiennes* s'imprégna des élégies de Lamartine et de *Odes* de Victor Hugo¹⁰⁹.

En diffusant, au sein de son réseau, les œuvres romantiques comme des modèles littéraires, le mentor Bouchy soutient l'un des pôles de résistance à la montée de l'ultramontanisme au Séminaire de Québec et au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière au mitan du 19^e siècle québécois. Loin de restreindre son enseignement à la didactique catholique de base, il s'inspire des approches pédagogiques développées par un catholique libéral tel Henri-Dominique Lacordaire, aussi considéré comme celui qui a fait monter le romantisme dans la

¹⁰⁷ Henri-Raymond Casgrain, *Souvenances canadiennes*, tome 2, p. 117, *op. cit.*

¹⁰⁸ Wilfrid Lebon, *Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière : le premier demi-siècle, 1827-1877*, Québec, Charrier & Dugal, 1948, p. 179. Notons que l'abbé Bouchy se portera acquéreur, lors de ce voyage, d'une parcelle de terre saguenéenne dans le but futur de s'y installer. En novembre 1854, en prévision de son retour en France, il vendra ce lopin de terre à l'abbé Nicolas-Tolentin Hébert, fondateur d'Hébertville et l'un des premiers colonisateurs du Lac-Saint-Jean : « M^r Hébert est arrivé hier soir. Il m'a promis de m'acheter mon lot : vous pouvez donc, en acceptant mes remerciements pour votre trouble à cet égard, renoncer à toute recherche à ce sujet » (P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Hyacinthe Potvin], Québec, 21 novembre 1854, ACSAP, Fonds Hyacinthe Potvin, F185/89/XXII).

¹⁰⁹ Augustin Laperrière, *Les Guêpes canadiennes*, [Ottawa], [s. l.], 1881, vol. 1, p. 221.

chaire. Le concept d'expérience raisonnée, par exemple, devient l'un des principes de la pédagogie libérale de Pierre-Henri Bouchy et devient, à travers l'épistolaire, le fil d'Ariane des conseils qu'il propose à ses émules. C'est ce que nous verrons dans le prochain chapitre.

CHAPITRE 3

PÉDAGOGIE LIBÉRALE ET PRATIQUE LITTÉRAIRE

Pierre-Henri Bouchy ne fut pas le maître de rhétorique escompté par l'abbé Jean Holmes en 1842, c'est-à-dire « pieux, sage, propre à vivre en communauté¹ », mais surtout « capable de faire honneur au collège de Québec² » pour le mettre « au niveau avec ceux des collèges royaux de France³ ». Selon la correspondance échangée entre les acteurs du réseau épistolaire de l'abbé Bouchy, « [l'] incroyable extravagance⁴ », pour reprendre la tournure employée par l'abbé Michel-Édouard Méthot, le caractère « original⁵ », voire l'influence « malsaine⁶ » du prêtre messin excuseraient coup sur coup ses renvois successifs du séminaire et du collège québécois où il professa⁷. Cependant, à la lecture de certaines lettres écrites par l'abbé Bouchy entre le 12

¹ Jean Holmes, lettre à [Charles-François Langlois], Québec, 23 mars 1842, ASQ, Fonds Polygraphie 44, n° 2-a.

² Du même au même, Québec, 11 juillet 1842, ASQ, Fonds Polygraphie 44, n° 2-b.

³ *Idem*.

⁴ Michel-Édouard Méthot, lettre à Hector-Louis Langevin, [s. l.], [fin janvier 1847], ANQ-QC, Fonds Famille Langevin, P134/19/1427.

⁵ Louis Beaudet, lettre à Louis-Jacques Casault, Paris, 24 avril 1855, ASQ, Fonds Séminaire 56, n° 107.

⁶ [Pierre-Flavien Turgeon], lettre à [Célestin Gauvreau], [s. l.], 21 février 1853, ASQ, Fonds Séminaire, SME/21/2/53.

⁷ Séminaire de Québec (1845) et Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière (1847 et 1853). Selon Thomas-Étienne Hamel, les « manières [de Bouchy], qui ne sont pas de la plus exquise politesse », seraient également la cause possible de son éviction d'au moins une famille française (identité non attestée) où il fut précepteur en 1855 : « Monsieur Bouchy est sur le point de quitter le professorat qu'il a accepté il y a deux ou trois mois. Il ne paraît pas avoir gagné les cœurs de ceux à qui il avait affaire [...] on lui reproche, à ce qu'il paraît, de parler plus que les femmes et de ne pas laisser parler celles-ci. Du reste je pense bien que Monsieur Bouchy n'est pas fâché lui-même d'être débarrassé de cet emploi qui ne m'a paru jamais bien attrayant » (Thomas-Étienne Hamel, lettre à Louis-Jacques Casault, Paris, 1 août 1855, ASQ, Fonds Université 40, n° 17).

juin 1842 et le 31 mai 1886 et adressées à d'anciens élèves québécois⁸, tout porte à croire qu'en fait ce soit davantage la pédagogie libérale du mentor romantique qui suscite la méfiance du clergé canadien-français. Comme nous le verrons, ce libéralisme modéré colore la pédagogie du mentor Pierre-Henri Bouchy et sa vision de la littérature en particulier.

3.1 Une pédagogie de la liberté

À la différence de l'approche pédagogique ultramontaine pratiquée dans les séminaires et les collèges québécois au mitan du 19^e siècle, la pédagogie bouchienne table sur l'expérimentation libre et raisonnée de la connaissance par les élèves. À vrai dire, le mentor incite ses émules à connaître par expérience les vérités soumises à leur jeune intelligence ; il confronte son auditoire à une lecture personnelle de la réalité, une approche concrète où le séminariste envisage ses études non plus passivement mais à la lumière de son labeur. Sous la tutelle du mentor Bouchy, la liberté de conscience gagne du terrain sur les vérités imposées ; l'élève devient le meilleur juge de son propre travail : « [...] il est essentiel, pour vous habituez à la clarté, de revêtir quelquefois d'une forme les conceptions qui vous frappent dans les autres ou celles qu'elles font naître en vous : vous en resterez toujours le juge⁹ ». L'autonomie intellectuelle de l'élève est de surcroît établie comme pierre d'assise à l'éducation ; le mentor influence sans imposer. Cette liberté réclame des émules bouchiens « une activité cognitive, une

⁸ Des 99 lettres qui composent le corpus épistolaire bouchien, 31 lettres sont adressées à d'anciens élèves du Séminaire de Québec et du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière, parmi lesquels on retrouve Hector-Louis Langevin, Louis Beaudet, Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste Verreau, Louis-Ovide Brunet, Charles-Honoré Laverdière, Henri-Raymond Casgrain, Edmond-Charles-Hippolyte Langevin et Thomas Aubert de Gaspé. Ce sous-corpus s'étend du 7 août 1845 au 31 mai 1886.

⁹ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste] Verreau, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 28 février 1847, ASQ, Fonds Viger-Verreau 23, n° 94.

recherche, et non une occultation de [leurs] facultés critiques¹⁰ », facultés si chères aux catholiques libéraux. Selon Pierre Yvrard, cette liberté de conscience, qui laisse la « bonne volonté se manifester sans entrave pour l'adhésion ou le refus¹¹ », marque le trait d'union entre catholiques et libéraux au 19^e siècle. Car il n'est pas libre

[...] l'individu qui est soumis à la contrainte de la tradition ou de l'opinion régnante, qui se soumet d'avance à tout décret de l'autorité sociale et demeure incapable de penser par lui-même. [...] Est libre, par contre, l'individu qui sait juger, et dont l'esprit critique, le sens de l'expérience et le besoin de cohérence logique se mettent au service d'une raison autonome. [...] Cela étant, l'éducation de la liberté suppose d'abord une éducation de l'intelligence et plus spécialement de la raison¹².

Par conséquent, l'abbé Bouchy autorise ses élèves à expérimenter méthode et système au moyen de la raison pour, *a posteriori*, en valider l'à-propos : « Il est certain qu'avant de s'annoncer au monde, il faut s'être fait une doctrine, un ensemble de principes, en avoir sondé les bases, vérifié les résultats, varié les applications. Si c'est la plus grande peine de l'esprit, on peut dire aussi que c'en est la plus vive jouissance. Vous entrez dans cette voie¹³ ». Le *Programme de rhétorique* [de Bouchy] pour le 2^{ème} semestre de l'année scolaire 1852-53, expédié de Québec à l'abbé Grégoire Tremblay, lui-même à la charge de la préfecture des études classiques au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière à partir du 10 octobre 1853, stipule que « l'essentiel n'est pas de les connaître [les règles], mais d'en découvrir l'esprit et l'usage. La science des règles n'est qu'une science morte et stérile si l'on manque du goût nécessaire pour en

¹⁰ Germaine de Montmollin, *L'influence sociale : phénomènes, facteurs et théories*, Paris, Presses universitaires de France, 1997, p. 36.

¹¹ Pierre Yvrard, *De l'Union du catholicisme et du libéralisme*, Lyon, Mougin-Rusand, 1875, vol. 1, p. 15.

¹² Jean Piaget, *De la pédagogie*, Paris, O. Jacob, 1998, p. 162.

¹³ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste] Verreau, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 28 février 1847, *op. cit.*

faire une juste application. De là l'obligation indispensable d'en discerner les principes et d'en faire plutôt un sujet d'exercice pour son jugement que pour sa mémoire¹⁴ ». Comme chez Félix-Antoine-Philibert Dupanloup, l'un des chefs de file du catholicisme libéral français au 19^e siècle, la pédagogie bouchienne est « essentiellement active » et cherche non à instruire mais à « développer, à étendre, à éléver, à affermir les facultés¹⁵ » intellectuelles des élèves. Si les soins du professeur « se bornaient, par exemple, à pourvoir l'esprit de certaines connaissances, et, si j'ose dire, à les y emmagasiner, sans ajouter à son étendue [...] je ne reconnaîtrais plus cette grande et belle œuvre créatrice qui se nomme l'Éducation : *educere*¹⁶ ».

Non moins chez Bouchy que chez Georges Gusdorf, « le savoir est recherché parce qu'il est un moyen d'action [...] Au surplus, l'acquisition même du savoir correspond à une forme essentielle de l'expérience vécue¹⁷ ». À maintes reprises, le mentor romantique confirme que l'on ne parvient pas à la vérité, à la liberté si l'on demeure passif devant la connaissance ; il faut de préférence « écraser » l'ennui par le travail : « Si je ne me trompe, l'ennui des vacances commencent à vous atteindre. Le bienfait de la liberté, que vous prônez si fort, ne se ressent que par le contraste : bientôt elle nous pèse, si nous ne lui assignons des limites. Heureusement pour vous, le travail remplit ces heures dont d'autres ne savent que faire¹⁸ ». Bouchy est conscient que bon nombre de ses élèves deviendront, à leur tour, des maîtres et/ou des mentors soumis aux

¹⁴ [Pierre-Henri Bouchy], *Programme de rhétorique pour le 2^{ème} semestre de l'année scolaire 1852-53*, [s. l.], 16 avril 1853, ACSAP, Fonds Collège, F100/318/7.

¹⁵ Félix-Antoine-Philibert Dupanloup, *L'éducation*, Paris, Charles Douniol et C^{ie}, 1872, vol. 1, p. 9.

¹⁶ *Idem*.

¹⁷ Georges Gusdorf, *Pourquoi des professeurs ?*, Paris, Payot, 1963, p. 23.

¹⁸ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à Hector [-Louis Langevin], Québec, 7 août 1845, ACSAP, Fonds Hector Langevin, F208/1/18.

limites didactiques de l'école ultramontaine¹⁹ ; seule une activité intellectuelle active et autonome achète, « un peu cher il est vrai, le droit de parler et d'écrire sur certaines questions et de douter là où d'autres ne se gênent pas pour affirmer à première vue²⁰ ». S'il veut répondre aux interrogations hétéroclites de sa classe, le mentor doit donc disposer de vastes connaissances généralistes, d'une culture à la fois classique et contemporaine.

Comme « les dons sont de divers genres²¹ », Bouchy entremêle « d'autres connaissances [à] celles qui sont essentielles à [la] profession²² » de ses émules. Il ne faut pas croire que la relative fidélité des catholiques libéraux à l'école classique exclut « leur curiosité pour les littératures étrangères contemporaines, allemandes surtout et italiennes²³ ». Le nombre élevé d'interconnexions (orientées ou non) entre des acteurs de diverses allégeances religieuse et/ou politique à l'intérieur du réseau bouchien démontre que « toutes les évolutions de la pensée se [dessinent] sur tous les fronts, et cette vision [apparaît à Bouchy] avec un charme nouveau²⁴ ». Le mentor légitime *de facto* la pertinence de plusieurs champs d'études, de « la direction spirituelle [aux] travaux de spéculation historique, philosophique et théologique²⁵ ». Il en va de même quant à la création littéraire et aux sciences : « N'auriez-vous pas pu dire clairement à quel

¹⁹ Le réseau où Pierre-Henri Bouchy exerce une influence comporte 41 pédagogues, dont quasi un quart (10) furent élèves du mentor.

²⁰ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Grégoire Tremblay], Metz, 17 mars 1862, ACSAP, Fonds Collège, F100/241/98.

²¹ *Idem*, lettre à Hector [-Louis Langevin], Québec, 7 août 1845, *op. cit.*

²² Du même au même, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 11 novembre 1846, ACSAP, Fonds Hector Langevin, F208/1/14.

²³ Jacques Gadille et Jean-Marie Mayeur, « Les milieux catholiques libéraux en France : continuité et diversité d'une tradition », dans Jacques Gadille, dir., *Les catholiques libéraux au 19^e siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1974, p. 204.

²⁴ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste Verreau], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 30 septembre 1846, ASQ, Fonds Viger-Verreau 23, n° 93.

²⁵ Jacques Gadille et Jean-Marie Mayeur, *op. cit.*, p. 193.

genre de travail vous vous occupiez. Prose, poésie, mathématiques, physique, tout est bon²⁶ ».

Incluait-il comme outils de formation les lettres expédiées en réponse à celles de ses élèves ? On peut le présumer :

Il est bien entendu que dans nos lettres, pour ne pas perdre le temps et pour les rendre plus utiles, nous donnerons le pas aux questions sérieuses sur les mille riens qui font la vie des 19/20 des hommes. À part les nouvelles intéressantes qui sont bien clairsemées dans une année, on aurait rien à se dire durant les douze mois si on ne se plaçait pas sur ce terrain. Je ne vous en ai pas tout à fait donné l'exemple pour commencer ; mais faites la part de ma précipitation, des premiers détails de ma position et de mes derniers souvenirs de Québec, et vous comprendrez que j'ai dû me borner et rester en deçà de la ligne prescrite²⁷.

Parmi ces « autres connaissances », Bouchy divulgue auprès de ses amis et émules du Séminaire de Québec et du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière des ouvrages littéraires et historiques rares, recherchés, parfois même vitupérés par le corps ecclésiastique. Il n'est certes pas question de placer sous les verrous de l'Index quelque publication que se soit : « Une personne de la ville me demanda hier si je pouvais lui prêter le *Sérapéon*²⁸. J'ai assez présumé de votre bonté pour m'engager à lui rendre ce petit service. Veuillez si vous ne l'avez pas prêté dans ce moment-ci, me faire parvenir le volume que je vous demande ; je vous le remettrai lorsqu'on l'aura lu²⁹ ». À l'époque où Bouchy sollicite, auprès de son ancien élève Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste Verreau, le *Sérapéon* (14 mars 1846), son auteur – l'abbé Étienne-Charles

²⁶ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à Hector [-Louis Langevin], Québec, 7 août 1845, *op. cit.*

²⁷ *Idem*, lettre à [Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste Verreau], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 30 septembre 1846, *op. cit.*

²⁸ Étienne-Charles Brasseur (dit) de Bourbourg, *Le Sérapéon : épisode de l'histoire du 4^e siècle*, Paris, Debécourt, 1839, 472 p.

²⁹ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste] Verreau, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 14 mars 1846, ASQ, Fonds Viger-Verreau 23, n° 92.

Brasseur de Bourbourg – fomente déjà la discorde au sein de l’Église canadienne avec la publication de sa controversée *Esquisse biographique sur M^{gr} de Laval*³⁰. L’opuscule de Brasseur de Bourbourg indispose « tellement les prêtres du séminaire [de Québec que l’auteur doit] se réfugier à Boston³¹ ». En diffusant le *Sérapéon*, œuvre « inspirée du christianisme primitif » et qui renferme, selon un collaborateur du journal ultramontain *l’Univers* de Paris, de « fâcheuses réminiscences des *Martyrs* de Chateaubriand³² », l’abbé Bouchy manifeste, en quelque sorte, sa volonté « [d’] exprimer et [de] faire circuler les idées³³ », qu’elles soient libérales, ultramontaines, romantiques ou autres. L’épistolaire devient ici « un espace en dehors des instances de diffusion et de consécration officielle où peuvent circuler librement les discours censurés, interdits ou tout simplement non légitimés³⁴ ».

Le mentor Bouchy n’écarte cependant pas du revers de la main l’instruction classique commandée par l’administration ecclésiastique. Sans doute, les tâches du professeur, ainsi que les exigences dont était redevable le précepteur, limitèrent en partie son discours aux visées des directeurs des études et, subséquemment, des familles où il oeuvra³⁵. Jamais Bouchy n’ambitionne de révolutionner – de libéraliser radicalement – l’instruction dispersée dans les

³⁰ Étienne-Charles Brasseur (dit) de Bourbourg, *Esquisse biographique sur M^{gr} de Laval, premier évêque de Québec*, Québec, J. B. Fréchette, 1845, 43 p.

³¹ Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques, dir., *La vie littéraire au Québec, 1840-1869 : Un peuple sans histoire ni littérature*, Québec, Presses de l’Université Laval, 1996, p. 119.

³² Philippe Sylvain, « Étienne-Charles Brasseur de Bourbourg », dans Marc La Terre, dir., *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l’Université Laval, 1972, vol. 10, p. 92-93.

³³ Françoise Bessire, « La lettre, du débat d’idées à la stratégie de communication : l’échange épistolaire entre Voltaire et Jean-Philippe Bailly sur l’origine des sciences et ses prolongements éditoriaux », dans Benoît Melançon, dir., *Penser par lettre*, Québec, Fides, 1998, p. 295.

³⁴ Jane Everett, « Réseaux épistolaires : le cas du Québec dans les années trente », dans Benoît Melançon, dir., *Penser par lettre, op. cit.*, p. 140.

³⁵ « S’il y a quelques sacrifices à faire au côté des parents, il y en a aussi et beaucoup plus du côté des précepteurs pour ne pas froisser les parents dans leurs vues, dans leurs habitudes » (Pierre-Henri Bouchy, lettre à [Grégoire Tremblay], Plantière, 12 octobre 1858, ACSAP, Fonds Collège, F100/241/97).

séminaires et les collèges québécois : « [...] je les juge [les hommes du Séminaire de Québec] d'une manière plus complète et plus libérale, et je n'ai pas la présomption de croire que je sois la pierre de touche qui fera reconnaître infailliblement leurs bonnes ou mauvaises volontés³⁶ ». Ainsi, il n'incite pas ses élèves à faire fi de l'enseignement réglementaire : « Vous seriez peut-être tenté de négliger aussi les petits élémens de philosophie qu'on vous donne au collège pour viser plus haut : je ne vous le conseille pas. Si peu que se soit, ces élémens sont toujours quelque chose : là les définitions sont posées, quelques questions essentielles ébauchées : les idées éparses peuvent s'y resserrer comme dans un cadre³⁷ ». Le mentor pose cependant un regard libre lorsqu'il juge des lectures en vigueur dans le cadre des études classiques. Le volume in 8° utilisé en philosophie impatiente, le in 8° de mathématique est ni plus ni moins que « mortel³⁸ » d'ennui. En contrepartie, Bouchy propose des œuvres susceptibles de fixer l'intérêt de ses émules : « Je lis les conférences de [Henri-Dominique] Lacordaire, les études philosophiques sur le Christianisme ; je reprendrai le comte de Maistre et Bossuet. Ce sont là mes hommes, en y joignant Platon et Platon chrétien. Malebranche, que je prends la liberté de vous recommander tout spécialement, surtout pour les *Entretiens sur la Métaphysique*³⁹ ». En réponse aux inquiétudes de son jeune émule, Edmond-Charles-Hippolyte Langevin⁴⁰, qui se prépare à recevoir les ordres, Bouchy conseille l'expérience personnelle plutôt que la révolte ouverte, une révolution intime qui ne condamne pas l'ordre social mais qui cherche plutôt à l'influencer discrètement *intra muros* :

³⁶ *Idem*, lettre à Hector [-Louis Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 11 novembre 1846, *op. cit.*

³⁷ *Idem*, lettre à [Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste] Verreau, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 28 février 1847, *op. cit.*

³⁸ Du même au même, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 30 septembre 1846, *op. cit.*

³⁹ *Idem*.

⁴⁰ Edmond-Charles-Hippolyte Langevin fut élève de l'abbé Bouchy au Séminaire de Québec entre 1842 et 1845. En 1847, il devient assistant secrétaire (néophyte) à l'Archevêché de Québec.

Vous me faites part, dans votre dernière lettre, de votre situation présente, enviée peut-être par quelques-uns, mais pour vous sujet de troubles et de perplexité, et vous allez jusqu'à me demander un conseil. Je n'ai pas la prétention de vous obéir en ce point, mais je vous dirai brutalement ma manière de voir. Si vous n'aviez à consulter que vos goûts, le désir si légitime de s'instruire de plus en plus, le besoin tout aussi légitime d'une noble dépendance, le repos de votre vie, je vous crierai : fuyez l'évêché : malgré votre bonne volonté, vous ne plairez jamais qu'à la moitié des hommes, vous serez calomnié quelquefois tout haut, le plus souvent tout bas ; renfermé dans une certaine spécialité, le temps vous manquera, et peut-être plus tard la volonté pour vous occuper d'autre chose ; vous resterez sous bien des rapports tel que le séminaire vous a fait. Je prévois encore une foule d'autres inconvénients, et vous n'êtes pas sans doute sans les apercevoir.

Mais, malgré toutes ces raisons, je vous dirai : Restez à l'archevêché, et le plus longtemps que vous pourrez. Restez-y, car là plus qu'ailleurs on a besoin d'hommes qui portent sur les choses une coup d'œil impartial, éclairé, libéral, progressif (je suppose que vous comprenez ces expressions qui n'ont pas le bonheur d'être françaises) restez-y pour user de la part d'influence qui vous sera faite [...] restez-y avec la résolution de n'entrer jamais dans aucune intrigue, le désir d'encourager l'étude dans les prêtres [...] Vous ne ferez pas tout ce que vous voudrez, surtout dans les commencemens : qu'importe ? le désir limité par l'impossibilité tient lieu d'acte ; et d'ailleurs il ne faut pas croire que l'influence soit nulle, lorsqu'elle n'est que tardive ou occulte ? Une bonne idée dont on a laissé le germe n'attend que le temps pour éclore : au moment où on s'y attendait le moins, elle porte ses fruits⁴¹.

Quoiqu'il saisisse les aspirations légitimes d'émancipation intellectuelle et de stabilité financière de son ancien élève, Bouchy lui recommande ni plus ni moins de s'y soustraire et de poursuivre son cheminement à travers l'appareil ecclésiastique pour propager, à son tour, une influence ouverte aux idées progressistes. Cet avis reprend certes l'une des directives exprimée dans les *Conférences familières* qu'Henri-Dominique Lacordaire adressa à *des jeunes gens* : « Eh bien ! Pour les éclairer [les pauvres gens], il n'est pas nécessaire de faire des révolutions, de bouleverser le monde, ni même le pays. Il suffit de semer, ça et là, une parole de lumière et de vérité, de le faire sans fausse honte, sans crainte, sans importunité, mais sans se décourager ni se

⁴¹ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Edmond-Charles-Hippolyte Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 28 février 1847, ACSAP, Fonds Collège, F100/241/114.

lasser⁴² ». Le conseil de Bouchy au futur abbé Langevin rappelle également l'individualisme libéral pour qui « l'autonomie intellectuelle » est fondée « sur l'essence de l'homme et non sur son existence, de telle sorte que cette autonomie soit indifférente aux conditions concrètes dans lesquelles l'individu se trouve⁴³ ». À l'intérieur de l'institution ecclésiastique canadienne-française, Bouchy considère qu'il y a une place pour le progrès et qu'à force d'y semer de nouveaux talents plus instruits, plus avertis que la génération précédente, Québec aura « sa part des heureuses innovations, [et] la jeunesse [...] une chaire⁴⁴ ».

Pierre-Henri Bouchy fut fidèle aux principes académiques mis au point par le catholique libéral Henri-Dominique Lacordaire, ce « célèbre prédicateur⁴⁵ », qu'il cite à loisir dans son *Programme de rhétorique pour le 2^{ème} semestre de l'année scolaire 1852-53*. Regardé par plusieurs comme celui qui a « transporté le romantisme dans la chaire⁴⁶ », Lacordaire était disciple de la liberté d'enseignement, de laquelle « dépend tout ce que nous avons de plus précieux : la Foi⁴⁷ ». Son approche pédagogique tend à « développer l'initiative intellectuelle » de l'élève afin d'éviter qu'il ne devienne un simple réceptacle, mais plutôt qu'il puisse « penser par lui-même⁴⁸ ». Le restaurateur de l'ordre des Frères prêcheurs en France s'efforce d'en faire « l'instrument d'une véritable raison active, souple, entreprenante, pourchassant la vérité et non

⁴² Henri-Dominique Lacordaire, *Conférences familières à des jeunes gens*, Paris, P. Lethielleux, 1902, p. 44.

⁴³ Georges Burdeau, *Le libéralisme*, Paris, Éditions du Seuil, 1979, p. 89.

⁴⁴ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Edmond-Charles-Hippolyte Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 28 février 1847, *op. cit.*

⁴⁵ [Pierre-Henri Bouchy], *Programme de rhétorique pour le 2^{ème} semestre de l'année scolaire 1852-53*, *op. cit.*

⁴⁶ Jean Ridel, *Lacordaire, directeur d'âme : sa spiritualité, sa méthode de direction*, Rennes, Imprimerie Bretonne, 1955, p. 251.

⁴⁷ Henri-Dominique Lacordaire, cité dans Alain Dierkens, *Le libéralisme religieux*, Bruxelles, Édition de l'Université de Bruxelles, 1992, p. 34.

⁴⁸ Henri Dominique Noble, « Lacordaire éducateur », dans *Cinquantenaire de Lacordaire, 1861-1911*, Dijon, Roux-Marchet, 1912, p. 33.

la formule, l'idée et non le mot⁴⁹ ». Mentionnons que le séminariste Bouchy fut susceptible d'entendre pour la première fois la parole du dominicain entre le 3 décembre 1837 et le 15 avril 1838, au moment où Lacordaire prêchait à la cathédrale Saint-Étienne de Metz. L'historiographe Julien Favre laisse entendre que « les élèves du Séminaire [de Metz] assistaient régulièrement aux conférences⁵⁰ », tous « admirateurs du style et de l'apologétique inaugurée par le *Génie du christianisme* de Chateaubriand⁵¹ ». Selon une hypothèse ouverte par Favre, le jeune Bouchy aurait sténographié une ou plusieurs de ces conférences⁵². Qui plus est, Henri-Raymond Casgrain atteste que son ancien professeur du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière « entretenait une correspondance suivie avec le P. Lacordaire, dans le vague désir d'entrer dans son Ordre⁵³ ». En effet, Bouchy écrit à ce propos : « [...] si je pensais que quelques années d'un travail opiniâtre pussent me faire accepter du P. Lacordaire, je n'hésiterais pas⁵⁴ ». Selon Casgrain, cet échange épistolaire devait se poursuivre au moins jusqu'en 1846 : « Je me souviens qu'un jour à Sainte-Anne il me montra une lettre qu'il avait reçue depuis peu du célèbre dominicain⁵⁵ ».

Selon Jean Ridel, Lacordaire avait coutume, pour soutenir le moral de ses élèves, « de leur dire que le mal dont ils souffrent [est] aussi le sien⁵⁶ ». Dans le cadre d'une relation mentorale positive, le mentor « donne le goût d'apprendre en proposant à ses élèves le modèle

⁴⁹ *Idem*.

⁵⁰ Julien Favre, *Lacordaire à Metz, textes nouveaux avec commentaires*, Suisse, Fribourg, 1912, p. 7.

⁵¹ *Idem*, p. 106.

⁵² « Quant à la 16^{ème} [conférence] qui est introuvable, je la traque partout ; dernièrement encore, j'ai fait une visite à la nièce de l'abbé Bouchy [Anne-Marie Bouchy] qui a épousé l'agent voyer de Vigy [Nicolas Schmiedler], laquelle m'a promis de faire des recherches dans les papiers de son oncle, mais elle ne m'a pas encore donnée de nouvelles... » (Julien Favre, *op. cit.*, p. 8).

⁵³ Henri-Raymond Casgrain, *Souvenances canadiennes*, tome 2, p. 56, ASQ, Fonds Casgrain, O444.

⁵⁴ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Constant-Symon] de Latreiche, Québec, 12 octobre 1844, ACSAP, Fonds Collège, F100/241/113.

⁵⁵ Henri-Raymond Casgrain, *Souvenances canadiennes*, *op. cit.*, p. 44.

⁵⁶ Jean Ridel, *op. cit.*, p. 204.

d'un individu qui s'est lui-même engagé à fond dans le monde de la connaissance⁵⁷ ». Ainsi, l'abbé Bouchy étend à son quotidien les principes de l'expérience raisonnée, tout en témoignant du succès et/ou de l'échec de ces expériences auprès de ses amis et émules épistoliens. Par exemple, à son arrivée au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1846, le pédagogue français ne juge guère à brûle-pourpoint ses collègues ecclésiastiques : « J'attends l'expérience, pour assurer davantage mon jugement : je ne vous communique seulement que ma 1^{re} impression⁵⁸ ». Quelques mois plus tard : « [...] l'expérience est faite : je connais mon monde⁵⁹ ». Selon Bouchy, « l'expérience du passé est une lumière pour l'avenir⁶⁰ », ce qui n'est pas sans faire revivre cet adage cher tant aux catholiques libéraux qu'aux historiens en général : « Le passé devrait nous instruire⁶¹ ».

Tout comme Lacordaire auprès de ses disciples, Bouchy assure à ses émules que son expérience personnelle relève d'une existence semblable à la leur, du moins conforme à l'idéal qu'ils s'en sont fait. Cette réciprocité, qui place mentor et élèves sur un même pied, accentue la dynamique égalitaire indispensable à toute relation mentorale positive et appuie la crédibilité des conseils prodigués : « Je suis ravi que vous preniez goût à la lecture de mes auteurs favoris : du reste tout ce que vous me dites de l'état actuel de votre intelligence n'a rien qui me surprenne.

⁵⁷ Claude Corbo, *La mémoire du cours classique : les années aigres douces, des récits autobiographiques*, Outremont, Logiques, 2000, p. 48.

⁵⁸ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à Hector [-Louis Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 21 septembre 1846, ACSAP, Fonds Hector Langevin, F208/1/12 [sic : 13].

⁵⁹ *Idem*, lettre à [Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste] Verreau, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 28 février 1847, *op. cit.*

⁶⁰ *Idem*, lettre à [Grégoire Tremblay], Strasbourg, 12 mars 1868, ACSAP, Fonds Collège, F100/241/106.

⁶¹ Marcel Prélot et Françoise Gallouedec Genuys, *op. cit.*, p. 161.

J'ai passé par le chemin, ou pour mieux dire j'y suis encore : car le noviciat est long, et ceux là seuls ne le savent pas qui aiment mieux s'en passer⁶² ».

La pédagogie libérale de l'abbé Bouchy influença certains de ses élèves qui, une fois devenus professeur, ne manquèrent pas, en pratique, d'inspirer à leur tour la liberté et l'indépendance d'esprit dont se réclamait leur mentor. Ainsi en est-il de l'abbé Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste Verreau, émule et correspondant de l'abbé Bouchy qui lui enseigna la rhétorique et les Belles-lettres au Séminaire de Québec entre 1842 et 1844. Docteur ès-lettres de l'Université Laval (1879), auteur de nombreux ouvrages historiques et d'une pièce de théâtre⁶³, Verreau devint professeur de rhétorique au Séminaire Sainte-Thérèse (septembre 1850), institution dont le but premier était de « former des jeunes gens à l'état ecclésiastique », voire de les rendre aptes à « gouverner au spirituel et au temporel la paroisse de Sainte-Thérèse⁶⁴ ». L'abbé Verreau quitte le collège en 1856 pour occuper, comme premier ecclésiastique à la barre d'une école publique, le principalat de l'École normale Jacques-Cartier de Montréal. Dès lors, « quoiqu'en général très respecté par son entourage, Verreau est aussi fortement critiqué pour ses positions qualifiées de libérales, voire de radicales, particulièrement par les ultramontains⁶⁵ ». Entre autres, il s'affiche en faveur de l'augmentation salariale des professeurs et s'opposera à M^{gr} Laflèche (Trois-Rivières), parti en cabale contre les écoles laïques québécoises. Le jeune

⁶² P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste] Verreau, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 28 février 1847, *op. cit.*

⁶³ Entre autres : *Les deux abbés de Fénelon*, Lévis, Pierre-Georges Roy, 1898, 85 p. ; *Des commencements de l'église du Canada*, Montréal, Dawson frères, 1885, p. 63-72 ; ainsi que la pièce de théâtre *Stanislas-de-Kostka*, Montréal, Bureau de la Revue de Montréal, 1878, [s. p.].

⁶⁴ Émile Dubois, *Le petit Séminaire de Sainte-Thérèse*, Montréal, Les Éditions du « Devoir », 1925, p. 122.

⁶⁵ Thérèse Hamel, « Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste Verreau », dans Marc La Terre, dir., *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, vol. 13, p. 1141.

éditeur appartient au « camp des défenseurs d'idées libérales, non conformes à la doctrine de l'Église⁶⁶ ». En 1881, alors qu'il prône l'importance des écoles normales dans le système d'éducation québécois, Verreau se distingue par son « indépendance d'esprit par rapport au clergé dont il fait partie et surtout, par rapport à certains courants d'idées qui ont marqué l'histoire de l'Église à cette époque⁶⁷ ». Armand Yon souligne que la pédagogie de Verreau « était celle de Dupanloup [...] En tout cas, M. Verreau n'était pas l'homme des théories immuables⁶⁸ ». Tel Bouchy, qui avait lu le pédagogue français d'allégeance libérale catholique, Verreau « prêchait surtout d'exemple. Comme Dupanloup, c'était un excitateur, un prodigieux éveilleur d'esprits [qui] savait se mettre au niveau de toutes les intelligences⁶⁹ ». En plus de son principalat, les tâches d'enseignement qu'il assume témoignent de son érudition et de sa polyvalence⁷⁰ : « La diversité des centres d'intérêt de cet humaniste curieux est remarquable comme en témoignent ses notes portant sur le bouddhisme et la Chine, ses tableaux synoptiques illustrant des phénomènes d'histoire naturelle, de géologie ou de géographie⁷¹ ». Thérèse Hamel clôt sa notice biographique de l'abbé Verreau en saluant la ténacité et la « liberté de penser » de cet ancien élève et correspondant de Pierre-Henri Bouchy.

⁶⁶ *Idem*.

⁶⁷ *Idem*.

⁶⁸ Armand Yon, *L'Abbé H.-A. Verreau: éducateur, polémiste, historien*, Montréal, Fides, 1946, p. 32.

⁶⁹ *Idem*, p. 33.

⁷⁰ À l'école normale Jacques-Cartier, l'abbé Verreau enseigne la philosophie, la pédagogie, la religion, les sciences physiques, le dessin, l'histoire du Canada, l'histoire naturelle et la littérature.

⁷¹ Thérèse Hamel, *op. cit.*

3.2 Écrire comme geste de liberté

L’expérience littéraire est une marque particulière de la pédagogie libérale pratiquée par Pierre-Henri Bouchy, du moins lorsque le mentor s’adresse à des émules destinés, de près ou de loin, à la carrière des lettres : « Ce que j’ai compris, c’est que vous vous disposiez à entrer prochainement dans la vie active de l’écrivain, que de temps à autre on verrait votre pensée émise sur les feuilles du pays et que vous m’en instruiriez. Nous attendons... féroce aussi longtemps que nous attendons le livre de M^r [Léon] Gingras⁷² ». Quelques mois plus tard (le 17 juillet 1847) Hector-Louis Langevin devenait rédacteur aux *Mélanges religieux* où il soutiendra une politique « réformiste et non ultra⁷³ », ce qui allait à l’encontre des visées du journal. Dans une lettre adressée à son frère Jean Langevin, il dénonce le peu de liberté d’expression qui lui est accordée et se prépare déjà à quitter la direction du feuillet « si leurs Grandeur ne changent pas de sentiments » : « [...] je ne suis pas disposé à rester longtemps attaché aux *Mélanges*. J’y resterai en attendant mieux⁷⁴ ». Jusqu’au 20 juillet 1849, il noircit les pages de ses écrits ; on peut y découvrir la pensée d’un « libéral éclairé et [d’] un réformiste⁷⁵ ». Sous la direction de ce futur père de la Confédération canadienne, le journal ne sera pas « religieux d’abord [...] une œuvre négative, d’apologétique facile, pathétique, articulée à partir de l’intolérance et du droit exclusif

⁷² P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à Hector [-Louis Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 21 mai 1847, ACSAP, Fonds Hector Langevin, F208/1/15. Le livre de Léon Gingras dont il est ici question est *L’orient, ou voyage en Égypte, en Arabie, en Terre-Sainte, en Turquie et en Grèce*, Québec, Fréchette et frère, 1847, 478 p.

⁷³ Andrée Désilets, *Hector-Louis Langevin, un père de la confédération canadienne (1826-1906)*, Québec, Presses de l’Université Laval, 1969, p. 21.

⁷⁴ Hector-Louis Langevin, lettre à Jean Langevin, Montréal, 3 août 1847, ANQ-QC, Fonds Hector Langevin : 1838-1861, P134/boîte 4.

⁷⁵ Andrée Désilets, « Sir Hector-Louis Langevin », dans Marc La Terre, dir., *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l’Université Laval, 1994, vol. 13, p. 618.

à la vérité⁷⁶ », mais plutôt un « mélange » d'emblée politique, puis religieux, commercial et littéraire. Selon Andrée Désilets, il n'y pas le moindre doute que le nouvel éditeur y « fait profession de libéralisme politique⁷⁷ ». En 1857-1858, Langevin « s'est allié au Parti libéral-conservateur que dirige Cartier. Mais les lignes de parti étant très floues à l'époque, il vote en Chambre, comme d'autres, selon ses convictions⁷⁸ ». Avec la radicalisation du libéralisme politique vers 1860, Hector-Louis Langevin se rangera définitivement dans le camp des conservateurs jusqu'en 1896.

On peut se demander jusqu'à quel point l'écriture épistolaire traduit la réaction des émules à l'influence libérale du mentor Bouchy. Car que cherchait à reproduire la didactique ultramontaine des séminaires et des collèges classiques du 19^e siècle québécois sinon les thèses de l'Église, en noyant le discours de l'élève dans celui, identique, de ses petits camarades ? En revanche, les écrivains libéraux tendent à « former les esprits », à « éveiller les consciences, c'est-à-dire [à] agir sur les facultés intellectuelles et morales de l'homme » pour « les développer⁷⁹ ». En réclamant sans relâche de ses émules qu'ils lui écrivent des lettres, l'abbé Bouchy leur propose de s'exprimer ouvertement, de ne pas se taire : « Ne vous gênez point pourtant, je recevrai tout avec plaisir, et si quelques uns de vos condisciples veulent insérer quelques lignes ou quelque petit billet dans vos lettres, les lignes et les billets seront les

⁷⁶ *Idem, Hector-Louis Langevin : un père de la confédération canadienne (1826-1906)*, op. cit., p. 25.

⁷⁷ *Idem*, p. 27.

⁷⁸ *Idem*, « Sir Hector-Louis Langevin », dans Marc La Terre, dir., *Dictionnaire biographique du Canada*, op. cit.

⁷⁹ Corinne Pelta, *Le romantisme libéral en France (1815-1830) : la représentation souveraine*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 179.

bienvenues⁸⁰ ». Qu'il soit de l'école libérale (Jacques-François-Gaspard Drolet), conservatrice modérée (Hector-Louis Langevin), ultramontaine (Edmond-Charles-Hippolyte Langevin) ou romantique (Henri-Raymond Casgrain), un conseil revient pour tous les émules : écrivez-moi aussi souvent qu'il vous plaira, en retour je vous répondrais, aussi souvent que possible : « Mon cher Hector, vous m'effrayez avec vos devises et vos cachots ; tel que je vous connais, vous êtes homme à les prendre au sérieux et à m'expédier, tous les jours [...] plus de pages que je n'en pourrai lire et à coup sûr beaucoup plus que je pourrai vous en envoyer. Je ferai mon possible pour vous suivre mais de loin⁸¹ ».

Le libéralisme catholique bouchien va cependant au delà de la pratique épistolaire et préconise l'écriture littéraire comme une autre voie prenant à revers la didactique des séminaires et des collèges classiques : « Je conçois aussi qu'avec de telles dispositions, il vous répugne d'écrire et de composer ; vous seriez honteux de votre propre ouvrage – cependant, il est essentiel, pour vous habituer à la clarté, de revêtir quelquefois d'une forme les conceptions qui vous frappent dans les autres ou celles qu'elles font naître en vous [...] elles vous révèleront ce qui vous manque⁸² ». Conscient que les instances ecclésiastiques désapprouvent pareilles productions littéraires, Bouchy délimite les frontières publiques de l'expérimentation de ses émules, ici d'Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste Verreau : « Je ne vous conseille pas de faire paraître devant le grand nombre ce goût pour les études sérieuses : cela ne servirait de rien, on vous ferait même taxer d'originalité, et, bien qu'on doive se mettre au-dessus des jugemens

⁸⁰ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste Verreau], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 30 septembre 1846, *op. cit.*

⁸¹ *Idem*, lettre à Hector [-Louis Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 21 septembre 1846, *op. cit.*

⁸² *Idem*, lettre à [Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste] Verreau, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 28 février 1847, *op. cit.*

irréfléchis, il est plus sage de ne pas les provoquer. Choisissez dans la foule quelques amis, s'il s'en trouve, que réunisse une conformité d'études et de travaux, et causez sans bruit, sans ostentation⁸³ ».

D'autres anciens élèves québécois de l'abbé Pierre-Henri Bouchy, devenus écrivains, mirent en pratique la liberté et l'indépendance d'esprit prônées par le mentor. Arthur Cassegrain et Arthur Buies furent du nombre. Auteur des poèmes qu'il rassemble sous le titre *La Grand-Tronciade ou Itinéraire de Québec à la Rivière-du-Loup*, Cassegrain n'hésite pas à s'identifier, dans la préface, comme membre des « *aristocrates de la pensée*⁸⁴ ». Sans gêne, il verse dans le badinage. Placés à bord d'un train qui les mène de Québec à Rivière-du-Loup, les acteurs de la société canadienne-française défilent un à un sous l'ironie et le sarcasme du poète. Tous y passent : politiciens conservateurs, libéraux, indépendants, notaires (« ces brigands en toge⁸⁵ »), docteurs, shérifs, avocats annexionnistes, etc. Qui plus est, Cassegrain s'offre la liberté de mettre en scène un écolier qui décide, après avoir consommé « son petit coup de bière⁸⁶ », de ne pas revêtir la sainte soutane, ce qui illustre à quel point le poète entend traiter tous les caractères humains sans jugement moral envers ceux qui ne respectent pas à la lettre les valeurs catholiques. La poésie sera l'occasion de vanter les mérites de ce que l'Église considère comme « un très-grand crime, un péché abominable⁸⁷ », l'alcool :

⁸³ *Idem*.

⁸⁴ Arthur Cassegrain, *La Grand-Tronciade ou Itinéraire de Québec à la Rivière-du-Loup*, Ottawa, Desbarats, 1866, p. III.

⁸⁵ *Idem*, p. 14.

⁸⁶ *Idem*, p. 58.

⁸⁷ Alexis Mailloux, *L'ivrognerie est l'œuvre du démon mais la Sainte Tempérance est l'œuvre de Dieu*, Québec, Augustin Côté, 1867, p. 11.

Mais ce jus pour cela n'est pas à condamner,
 Comme un jus dangereux et propre à nous damner.
 Non, le fait au contraire est la preuve évidente
 Qui montre sa vertu sagement influence ;
 Il aide cet enfant par plus d'expansion,
 A se bien éclairer sur sa vocation⁸⁸.

Lorsque le train passe par Sainte-Anne-de-la-Pocatière, où Cassegrain fit ses études classiques, le poète ne manque pas de rendre un hommage partagé à l'apport du collège dans son évolution intellectuelle. Son esprit caustique relève les deux côtés de la médaille :

Sainte-Anne a fait tant pour mon intelligence !
 C'est là que je goûtais les plaisirs de l'esprit,
 Qu'au désir de savoir mon jeune cœur s'ouvrit...
 Là, j'appris la parole et j'appris la pensée,
 En un mot ma jeunesse en ce lieu s'est passée...⁸⁹
 [...]
 Tout cela me revient, me sourit et m'enchante...
 N'est-ce pas, cher lecteur, la chose est fort touchante ?
 Or, pourtant je vous dis, et soyez-en certain,
 Pour aimer tout cela faut un peu de lointain.
 Collège en souvenir est fort aimable chose ;
 Mais pour les écoliers ce n'est pas toujours rose⁹⁰.

À la mort du poète, en 1868, Henri-Raymond Casgrain rappellera, dans une notice nécrologique publiée dans *Le Journal de Québec*, les qualités littéraires de son ancien collègue de collège en appuyant son opinion sur celle de leur professeur commun :

M. l'abbé Bouchy, dont le nom est resté parmi le clergé canadien comme celui d'un des prêtres les plus éminent que la France nous ait fournis depuis l'époque de la conquête, aimait à répéter que M. Arthur Cassegrain était de tous les élèves qu'il avait connu en Canada, un de ceux qui lui paraissait doué des meilleurs talents littéraires. « Je ne doute

⁸⁸ Arthur Cassegrain, *op. cit.*, p. 59.

⁸⁹ *Idem*, p. 65.

⁹⁰ *Idem*, p. 68.

pas, ajoutait-il, que s'il se livre à la culture des lettres, il ne produise des œuvres qui fassent honneur à son pays »⁹¹.

Arthur Buies fut sans conteste l'écrivain canadien-français le plus libéral de sa génération. Au chapitre deuxième, nous avons rapporté combien les discours du pédagogue français sur la révolution française de 1848 captivèrent celui qui deviendra « l'une des figures marquantes de la scène littéraire et intellectuelle canadienne du dernier quart du 19^e siècle»⁹². Francis Parmentier souligne que Buies se faisait l'apôtre de la « liberté de pensée, laquelle, selon lui, n'existe pas au Canada », mais qui du moins est une exigence à « la production d'œuvres littéraires⁹³ » nationales. Toute sa vie, le journaliste affichera son désir « d'une libre concurrence des idées⁹⁴ », entre autres par le biais de sa *Lanterne* et du journal *Le Pays*. Dans les pages de ce dernier, Buies préconisera, le 13 mai 1865, une réforme du système d'éducation canadien-français qui placerait les études « en rapport avec les idées de notre siècle, seul moyen de les rendre profitables⁹⁵ », et dont l'esprit critique demeure la pierre de touche.

Finalement, Pierre-Henri Bouchy ne limite pas son jugement aux ouvrages littéraires et aux discours approuvés par l'école ultramontaine ; sa critique ne s'érige donc pas en référence rigide d'une idéologie particulière. Par exemple, une brochure biographique écrite par l'abbé

⁹¹ [Henri-Raymond Casgrain], sous le pseud. de Adieu, « Nécrologie [Arthur Cassegrain] », *Le Journal de Québec*, 10 février 1868.

⁹² Francis Parmentier, « Arthur Buies (baptisé Joseph-Marie-Arthur Buie) », dans Marc La Terre, *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, vol. 13, p. 141.

⁹³ Francis Parmentier, « Arthur Buies et la critique littéraire », *Revue d'histoire littéraire du Québec et du Canada français*, Québec, été-automne 1987, vol. 14, p. 30.

⁹⁴ *Idem*, p. 35.

⁹⁵ Léopold Lamontagne, *Arthur Buies, 1840-1901*, Fides, Montréal/Paris, 1959, p. 72.

Louis-Édouard Bois et publiée en 1845⁹⁶, permet au mentor de développer sa propre vision critique du genre biographique : « Comme œuvre littéraire, c'est médiocre, sans être mauvais : le style n'est d'aucune époque : la paraphrase abonde [...] L'auteur aurait mieux fait de décliner son nom, de citer ses autorités ou de prendre la responsabilité de son ouvrage que d'envelopper du mystère le nom véritable, la date des ouvrages originaux⁹⁷ ». Bouchy tient compte de la réception critique réservée à l'étude de l'abbé Bois – cela peu importe d'où elle émane – avant d'affiner son opinion : « La critique de [Jacques] Viger a été un peu vive et presque désespérante ; je l'aurais trouvée trop amère si l'auteur s'était nommé ; mais il n'a eu que ce qu'il méritait. Dans tous les cas je préfère une attaque, si vive qu'elle soit, à toutes ces approbations mesquines, insignifiantes données à la science et au style de l'auteur par des hommes qui n'ont ni style ni science⁹⁸ ». Sans équivoque, l'abbé Bouchy définit ce que requiert tant le genre biographique que la critique littéraire, c'est-à-dire le *style* et la *science* : « Par là même, la biographie [de l'abbé Bois] manque à son caractère fondamental et il est permis d'en récuser l'authenticité⁹⁹ ». Dans sa biographie de l'abbé Bois, Nive Voisine signale que l'historien Henri Têtu abonde dans le même sens que Bouchy : « [...] il [Bois] a le défaut de ne pas indiquer suffisamment les sources où il a puisé ses renseignements et de ne pas citer assez souvent les auteurs qu'il a consultés¹⁰⁰ ». En prônant la signature nominative des œuvres biographiques, l'abbé Bouchy marque d'importance

⁹⁶ Louis-Édouard Bois, sous le pseud. de De Vapeaume, *Esquisse de la vie et des travaux apostoliques de sa Grandeur M^{gr} Fr. Xavier de Laval-Montmorency, premier évêque de Québec ; suivie de l'Éloge funèbre du prélat*, Québec, Augustin Côté, 1845, 146 p.

⁹⁷ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à Hector [-Louis Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 21 mai 1847, *op. cit.*

⁹⁸ *Idem*.

⁹⁹ *Idem*.

¹⁰⁰ Henri Têtu, cité dans Nive Voisine, « Louis-Édouard Bois », dans Marc La Terre, dir., *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1982, vol. 11, p. 95.

la valeur d'une « reconnaissance sociale de l'écrivain¹⁰¹ », un débat qui soulevait davantage les passions des milieux libéraux français que du clergé ultramontain canadien-français.

C'est Henri-Raymond Casgrain, fidèle et prolifique émule de l'abbé Bouchy, qui donnera le plus de détails sur les qualités de critique littéraire de son mentor français : « Je choisis au hasard un exemple pour préciser comment M. Bouchy se prêtait à nous, même à nos fantaisies, pour élargir nos idées et développer notre goût littéraire¹⁰² ». Tirant ses exemples de Lamartine et de Victor Hugo, qui intriguaien alors le jeune Casgrain et son camarade Antoine Boucher, le mentor expose avec éloquence sa vision de la littérature romantique. Nous nous permettons de citer quasi en entier le rappel de l'analyse critique du mentor :

Asseyez-vous là, nous dit-il en apprenant le but de notre visite et en plaçant lui-même à la tête de la grande table, Antoine Boucher à sa droite, moi à sa gauche. Il commença d'abord à lire en entier la pièce en la faisant valoir par la perfection de sa lecture. Déjà c'était une leçon pour nous : jamais cette ode ne nous avait paru aussi belle.

Il se mit ensuite à la commenter et à en faire une critique, dont je ne puis donner ici qu'un vague résumé, ou pour mieux dire quelques linéaments informes qui me sont restés après l'intervalle d'un demi-siècle écoulé depuis.

De tous les poètes français de notre temps, nous dit-il, Lamartine est celui qui est le plus doué du génie poétique. Il est supérieur même à Victor Hugo, pour l'inspiration, qui chez Lamartine coule de source, ce qui rend sa poésie si facile à lire, tandis qu'au contraire celle de Victor Hugo est tourmentée, trop souvent dure, rocallieuse et par suite fatigante à lire. On y sent le travail, l'effort. Lamartine, au contraire, c'est l'harmonie même. On a dit avec raison que sa poésie était de la musique. Il a la douceur de Racine, sans en avoir la perfection. On l'a appelé le Pindare français : il en a le souffle dithyrambique. Toutefois il faut se garder de ces comparaisons, quand il s'agit de poètes modernes dont la réputation n'est pas encore définitivement assise.

¹⁰¹ Manon Brunet, « Anonymat et pseudonymat au 19^e siècle : l'envers et l'endroit des pratiques institutionnelles », *Voix et Images*, hiver 1989, vol. 41, p. 109.

¹⁰² Henri-Raymond Casgrain, *Souvenances canadiennes*, tome 2, p. 61, *op. cit.*

Lamartine a véritablement le vol de l'aigle, tant il s'élève haut dans certaines pièces ; mais il se perd trop souvent dans les nuages. Sa pensée devient alors vague, flottante, mal définie, [...] ; défaut qui se pardonne moins dans la langue française qu'en aucune autre ; car la première qualité du génie français, c'est la clarté.

Ce jugement, dont ceci n'est qu'une courte et impartiale analyse, mettait déjà une sourdine à notre admiration pour le chantre d'Elvire.

Avez-vous réfléchi, continua-t-il, sur l'inspiration générale de *L'Ode à Napoléon* : elle est très hostile au grand homme. Il faut se reporter, pour en saisir l'esprit, à la date où cette ode a été composée : c'était sous la Restauration, au lendemain de la mort de Napoléon, quand les colères qu'il avait soulevées n'étaient pas encore apaisées. Lamartine qui est devenu républicain, apologiste de la Révolution, qui a même osé faire l'apothéose de Robespierre, était alors légitimiste. *L'Ode à Napoléon* est tout entière dans cette note. Voyez, par exemple, avec quelle complaisance il lui met au front la tache de sang. Il ne laisse pas voir l'ombre d'une excuse pour le meurtre du duc d'Enghien. Lisez cette strophe :

Comme pour effacer une tache livide,
On voyait sur son front passer sa main rapide :
Mais la trace de sang sous son doigt renaissait :
Et, comme un sceau frapper par une main suprême,
La goutte ineffaçable, ainsi qu'un diadème,
Le couronnait de son forfait.

Les réflexions de l'abbé Bouchy, auxquelles nous n'avions point songé, et qui établissaient l'historique de la pièce, étaient pour nous autant de traits de lumière. Les obscurités disparaissaient, et nous commençions à la juger mieux et de plus haut.

Après cette analyse d'ensemble qui n'est qu'ébauchée, l'abbé Bouchy passa à l'analyse de l'ode. C'est ici surtout que je regrette mon impuissance à reproduire sa critique, que n'aurait reniée ni Sainte-Beuve, ni Pontmartin. [...] Voilà M. Bouchy tel qu'il se montrait chaque fois que nous allions à lui ou qu'il venait à nous. On comprend le magnétisme et l'épanouissement intellectuel qu'il répandait autour de lui¹⁰³.

À la lecture de cet extrait, on constate que c'est d'emblée par l'écriture intime que Casgrain témoigne de l'influence qu'il a reçu de l'abbé Bouchy, ses *Souvenances canadiennes* n'ayant pas été rédigées dans une visée de publication. Qui plus est, le mentorat s'actualise ici

¹⁰³ *Idem*, p. 61-65.

dans la mise en scène, dans la disposition même des protagonistes : le mentor, assit en bout de table, accueille sous chacune de ses ailes, et en dehors des heures de classe, deux de ses émules pendus à ses lèvres et attentifs au moindre son. Il va sans dire que l'analyse littéraire bouchienne avait de quoi impressionner la jeune imagination de Casgrain et de Boucher ; les détails critiques qui y sont exposés ne caderaient guère avec la pédagogie classique pratiquée généralement au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière et allaient bien au-delà du capital culturel des autres professeurs. Replacer ainsi *L'Ode à Napoléon* dans son contexte sociohistorique de création et comparer de surcroît la poésie de Lamartine au style de Victor Hugo, témoigne de la richesse du capital culturel de l'abbé Bouchy. Avec pareil professeur, on ne s'étonnera pas que l'auteur de *Critique littéraire*¹⁰⁴ (1872) ait voulu, presque deux décennies après avoir quitter le collège, pourvoir le Québec d'une critique « saine et rigoureuse, qui ne craigne pas de porter hardiment le scalpel dans les écrits de nos auteurs, de les analyser froidement et librement, d'en montrer, sans crainte, les défauts à côtés des beautés véritables¹⁰⁵ ». De fait, Casgrain voulait dès lors « agir avec la même liberté » dont jouissent les critiques français qui, selon lui, apprécient les œuvres « non pas à leur valeur relative, mais à leur valeur absolue¹⁰⁶ ».

En somme, la pédagogie libérale de l'abbé Pierre-Henri Bouchy délaisse momentanément le discours ultramontain et prône l'expérimentation libre et raisonnée de la connaissance, quel que soit le champ d'étude auquel elle se rapporte. Le mentor préfère ainsi l'autonomie intellectuelle à la mémorisation des vérités élevées au rang de dogme. Bouchy n'hésite pas à se

¹⁰⁴ Henri-Raymond Casgrain, *Critique littéraire*, Québec, C. Darveau, 1872, 56 p.

¹⁰⁵ *Idem*, p. 8-9.

¹⁰⁶ *Idem*, p. 12.

servir d'exemples littéraires contemporains tels Lamartine et Victor Hugo pour exposer une critique littéraire qui s'attarde tant au contenu qu'à la forme. À partir de 1845, par le biais de l'épistolaire, genre intime, il développe sa pédagogie malgré la distance qui le sépare de ses anciens élèves du Séminaire de Québec. L'intimité épistolaire, elle-même influencée par la sensibilité mentorale et l'individualisme typique du mouvement romantique au 19^e siècle, sera l'objet de notre quatrième et dernier chapitre.

CHAPITRE 4

INTIMITÉ MENTORALE, ROMANTIQUE ET ÉPISTOLAIRE

Le 30 septembre 1846, Pierre-Henri Bouchy est toujours « minoré [et nouvellement] préposé aux classes réunies de rhétorique et de Belles-lettres¹ » au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Le mentor s'attriste alors de n'être « plus en relation avec Québec que par [ses] lettres² ». C'est attablé à l'écritoire, au « fond d'une cellule de ce collège³ », qu'il réactualise sa présence auprès de ses amis de Québec et de ses anciens élèves du séminaire. Sous le cachet de la lettre, sa pédagogie se libère davantage de la didactique unanimiste employée dans les séminaires et les collèges classiques du 19^e siècle et tend à s'adapter à la nature originale de chacun de ses épistoliers. Le mentor y expose une vision du monde romantique en privilégiant son destinataire et non l'institution à laquelle il est attaché, l'homme et non la communauté qu'il représente⁴. Certes, le romantisme épistolaire, genre privilégié de l'intimisme et de la confidence, caractérise notre corpus d'étude. Concrètement, l'intimisme épistolaire bouchien – lisible en suscriptions et en souscriptions, effectif par l'usage du tutoiement et par les mentions de tiers épistoliers et traduit par la forte propension de l'épistolier à l'expression de soi et à l'intimité – délimite de nouveaux seuils d'intimité entre le pédagogue français et ses élèves québécois.

¹ [Célestin Gauvreau], « Annales du Collège de S^{te} Anne [vol. 1827-1853] », Sainte-Anne-de-la-Pocatière, ACSAP, p. 132, [dans cette cote : fonds en traitement].

² P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Edmond-Charles-Hippolyte Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 30 septembre 1846, ACSAP, Fonds Collège, F100/241/15.

³ *Idem*, lettre à [Édouard-Gabriel Plante], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 28 février 1847, ACSAP, Fonds Édouard-Gabriel Plante, n° 32.

⁴ « Mes relations avec le Séminaire enseignement paraissent se ménager quelque issue. J'ai reçu une lettre de M. [Léon] Gingras et de M. [Félix-Joseph] Buteau, et j'ai répondu ; mais, comme de juste, c'est à l'individu et non au membre de la communauté que se font les politesses » (P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste] Verreau, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 28 février 1847, ASQ, Fonds Viger-Verreau 23, n° 94).

4.1- Intimité mentorale et romantisme épistolaire

Au mitan du 19^e siècle québécois, le rigorisme règlementaire stipulé par les chartes des séminaires et des collèges classiques ne favorisent guère l'émergence de relations intimes où cleric-professeur et séminariste peuvent discourir librement de tous les sujets, intellectuels, artistiques, littéraires, etc. Le professeur est titulaire d'un savoir général qu'il impose, sous forme de monologue magistral, aux jeunes intelligences formant son auditoire ; son autorité, incontestable, le place par décret au-dessus de ses élèves. Armand Yon souligne qu'en 1850, il « n'existe pas entre maîtres et disciples cette camaraderie devenue presque de règle⁵ ». Il va sans dire que cette hiérarchie fait obstacle à l'apparition de relation mentorale positive où le dialogue, chaque fois nouveau selon le disciple particulier mis en cause, est nécessaire. Dans le cours du dialogue, le mentor se met à l'école de son protégé, sans quoi sa parole risque d'être inutile. Pour ce faire, il doit saisir les aspirations intimes de son émule en développant une relation de prime abord égalitaire, ce qui facilitera la confiance mutuelle. Comme « toute connaissance d'autrui implique une intimité, consciente ou non⁶ » avec l'autre, elle-même proscrite par la hiérarchie scolaire, les relations mentorales seront denrées rares dans les séminaires et les collèges classiques québécois de 1840 à 1855.

⁵ Armand Yon, *L'abbé H.-A. Verreau : éducateur, polémiste, historien*, Montréal, Fides, 1946, p. 23.

⁶ Georges Gusdorf, *Pourquoi des professeurs ?*, Paris, Payot, 1963, p. 174.

Au Séminaire de Québec, vers 1870, il est toujours interdit « aux ecclésiastiques [d'avoir] des rapports étroits avec les élèves⁷ », voire avec toute « personne qui pourrait avoir l'esprit du monde⁸ ». L'abbé Bouchy admet que, dans de pareilles conditions, il est fort délicat pour un clerc-professeur de se lier d'amitié avec un membre du corps professoral et/ou estudiantin. Impossible d'interagir officiellement avec les élèves dans une dynamique mentorale. Qui plus est, il semble inconcevable pour le jeune catholique libéral d'y rencontrer un guide qui l'accompagne et le conseille. En 1844, deux ans presque jour pour jour après son arrivée au Séminaire de Québec, la solitude persiste et signe le quotidien de l'étranger. Dans une lettre qu'il adresse à son mentor français, Constant-Symon de Latreiche, Bouchy exprime un besoin d'intimité qui ne trouve nulle part où s'étançher et qui a pu être vécu par moult séminaristes des décennies 1840-1850.

Certes je n'envie pas à la Société ni ses plaisirs ni ses distractions, mais j'ai besoin d'un ami qui me guide et m'éclaire, qui sympathise avec moi, qui m'encourage, me réconforte et me relève. Sans l'amitié, mon cœur est aussi sec que mon esprit est stérile. Je n'ai pas assez de générosité pour le donner tout entier à Dieu ; je cherche à le répandre autour de moi et je ne trouve personne qui en veuille ou que j'en juge digne ; je le replie et le concentre tout entier en moi, et un lâche amour de moi-même y règne à l'aise. [...] Excusez-moi en songeant que ces sortes de réflexions ne trouveront pas souvent à s'épancher et que las de m'ennuyer tout seul, je cherche une victime jusque dans la Capitale du monde chrétien⁹. [...] Si j'étais libre à présent, j'irais bien vous chercher ailleurs, jusque dans l'autre monde d'où vous voulez m'adresser vos lettres¹⁰.

⁷ Christine Hudon et Louise Bienvenue, « Entre franche camaraderie et amour socratique : l'espace trouble et tenu des amitiés masculines dans les collèges classiques (1870-1960) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, printemps 2004, vol. 57, n° 4, p. 501.

⁸ Maurice Fleurent, « L'éducation morale du Petit Séminaire de Québec », Ph. D. (histoire), Québec, Université Laval, 1977, p. 152.

⁹ Selon l'adresse de cette lettre écrite par Bouchy, Constant-Symon de Latreiche se trouve à « Saint-Louis des Français, Rome, (Italie) » (P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Constant-Symon de Latreiche], Québec, 12 octobre 1844, ACSAP, Fonds Collège, F100/241/113).

¹⁰ *Idem*.

En décembre 1861, alors qu'il occupe un poste de précepteur dans la famille de M^r d'Hausen, à Metz, l'abbé Bouchy refuse une tâche professorale dans l'enseignement canadien sous prétexte qu'il est impossible d'y cultiver avec les séminaristes des relations libres basées non pas sur le respect absolu de l'autorité du maître, mais qui obéissent, comme plus tard chez Georges Gusdorf, à une « nécessité intime », un « apparentement dont [le mentor et l'élève] ont, de part et d'autre, reconnu la réalité¹¹ ». La résistance est sournoise contre les visées de ce professeur français qui désire établir avec certains élèves des rapports plus dialogiques qu'autoritaires et qui répondent avec plus de justesse aux attentes personnelles des séminaristes :

Presque toujours il m'a fallu lutter, soit avec l'un, soit avec l'autre, et surtout avec des hostilités sourdes qui ne s'avouaient pas, mais qui entravaient le bien que je désirais faire. Moi qui avais besoin de la confiance des élèves pour m'épancher avec eux, je sentais cette confiance [...] s'évanouir, sans que je prisse la peine de voir qui me l'enlevait. Fi des luttes stériles où les personnalités et les nationalités sont en jeu ! J'ai maintenant la paix qu'il me faut¹².

L'épanchement souhaité par le pédagogue romantique allait à l'encontre de la stricte réglementation en vigueur dans les séminaires et les collèges qui fixait à chacun de ses membres un rôle spécifique et des frontières à respecter. Rien n'était négligé « pour contrarier et décourager les amitiés intimes¹³ », très propices aux « mauvaises influences¹⁴ » : contrôle constant des faits et gestes, du courrier reçu et envoyé (officiellement), isolement de l'élève contre l'extérieur, contre les idées nouvelles, etc. Même « l'environnement familial de l'enfant

¹¹ Georges Gusdorf, *op. cit.*, p. 99.

¹² P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Henri-Raymond Casgrain], Metz, 15 décembre 1861, ASQ, Fonds Henri-Raymond Casgrain, *Lettres diverses*, tome 1, O448, n° 96.

¹³ Gabrielle Houbre, « Prémices d'une éducation sentimentale : l'intimité dans les collèges (1815-1848) », *Romantisme*, 1990, vol. 2, n° 68, p. 13.

¹⁴ *Idem*, p. 10.

est soumis à une surveillance minutieuse¹⁵ ». À la faveur de la prière et la dévotion, seule l'intimité avec Dieu est encouragée sous les conseils du directeur spirituel ou du confesseur assigné à chacun et auquel écoliers et séminaristes doivent se rapporter au moins « toutes les semaines¹⁶ ». La connaissance de soi ne passe que par la connaissance de Dieu et des préceptes défendus par l'Église catholique. Nulle place pour l'originalité de l'individu, voire l'expression de l'intimité personnelle, cette intériorité si chère à la première génération romantique et si nécessaire au mentor qui veut saisir avec justesse le caractère de son émule pour l'orienter avec doigté. Dans son ouvrage sur *La découverte de soi*, Georges Gusdorf soutient que, dans le cheminement qui mène chacun vers la connaissance de soi, autrui joue « essentiellement un rôle médiateur [...] entre moi et moi-même. Il m'introduit à ce que je suis et peut-être j'ignorais. Moyen terme pour une prise de conscience dirigée¹⁷ ».

Dans une lettre adressée à son ancien élève, Hector-Louis Langevin, l'abbé Bouchy conclut que sa première éviction du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1846 fut causé par son désir d'entretenir avec certains élèves une relation égalitaire, en tout respect de l'indépendance et de la spécificité de chacun : « J'avais d'une manière trop rassurée la confiance et la sympathie des écoliers indépendants¹⁸ ». Il en va de même en ce qui concerne l'une des querelles internes dont il fit les frais au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière entre 1847 et 1853 :

¹⁵ *Idem*, p. 11.

¹⁶ Maurice Fleurent, *op. cit.*, p. 365.

¹⁷ Georges Gusdorf, *La découverte de soi*, Paris, Presses universitaires de France, 1948, p. 410.

¹⁸ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à Hector [-Louis Langevin], Québec, 2 octobre 1847, ACSAP, Fonds Hector Langevin, F208/1/17.

Mais ce quiacheva de tout brouiller, ce fut le renvoi de l'élève qui venait le plus souvent [aux cours de musique officieux dirigés par Bouchy], c'était dit-on un indépendant, se moquant des maîtres et de leurs avertissements tout en les suivant; il avait contre lui toute la magistrature inférieure, elle fut toute puissante. Ce coup porté à un autre ouvrait toutes mes blessures ; je le sentis profondément. On chercha à me guérir car la mélancolie et les sombres réflexions me reprenaient ; je ne voyais plus les maîtres d'étude ; ceux-ci redoublèrent d'obséquiosité, le directeur repoussant bien loin l'idée qu'on avait voulu punir dans l'élève renvoyé des rapports que l'on voyait avec plaisir¹⁹.

Est-ce donc à penser que c'est par « nécessité de contrainte sociale²⁰ » que Pierre-Henri Bouchy fait appel au genre épistolaire pour soutenir son enseignement et maintenir une influence auprès de ceux qui furent ses élèves ? L'échange épistolaire serait-il la mise en scène, par le mentor, « d'une démarche d'apprentissage tirant profit de la souplesse dialogique de l'épistolarité²¹ » ? Pour éviter qu'une épée de Damoclès ne s'abatte, par sa faute, sur la tête de ses émules, la correspondance intime s'avère tout indiquée pour le mentor exclu des bienveillances du pouvoir. En effet, outre la parole – dans les séminaires classiques, les occasions de rencontre privée sont plutôt limitées – « [...] quel autre moyen avait-on [au 19^e siècle] de communiquer par la langue de manière aussi assurément intime ?²² » Non plus simplement familière ou amicale, la lettre devient « didactique », pour reprendre le qualificatif employé par Marie-Claire Grassi, c'est-à-dire qu'elle lie « d'une part un mentor [...] qui détient la sagesse, le savoir, l'expérience ; d'autre part, un élève, un disciple, un enfant, qui se doit non seulement de recevoir le message mais de le faire fructifier²³ ». Chez Bouchy, la correspondance

¹⁹ Du même au même, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 21 mai 1847, ACSAP, Fonds Hector Langevin, F208/1/15.

²⁰ Manon Brunet, « Les traités d'art épistolaire au 19^e siècle : rhétorique et code social », dans Benoît Melançon et Pierre Popovic, dir., *Les facultés des lettres : recherches récentes sur l'épistolaire français et québécois*, Montréal, Centre universitaire pour la sociopoétique de l'épistolaire et des correspondances, 1993, p. 65.

²¹ Jean-Philippe Beaulieu, « Postures épistolaires et effets de "dispositio" dans la correspondance entre Marguerite d'Angoulême et Guillaume Brissonnet », *Études françaises*, 2002, vol. 38, n° 3, p. 53.

²² Manon Brunet, « Les traités d'art épistolaire au 19^e siècle : rhétorique et code social », *op. cit.*, p. 70.

²³ Marie-Claire Grassi, *Lire l'épistolaire*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 117.

s'avère un support d'informations « privilégié certes puisqu'il transmet ce qui, au départ, devait demeurer secret²⁴ ». Son caractère intime « offrirait la possibilité d'exprimer ce qui ne peut être exprimé autrement²⁵ » ; sa rédaction fournit « l'occasion de dire, à l'abri des regards, ce que l'on ne peut pas toujours dire en face ou ce qu'on ne peut dire ailleurs²⁶ ». En soi un espace d'expression propice à l'épanchement et plus libre de restrictions dans les sujets qui y sont abordé : « Dans une lettre intime [rappelle Bouchy] on a justement ce qu'on veut savoir²⁷ ».

Le mentor assure ainsi à son émule, Edmond-Charles-Hippolyte Langevin, que malgré les risques que sa lettre soit interceptée par un comité de censure, il usera de toute la liberté nécessaire pour traduire sa pensée : « Peut-être essaiera-t-on d'épuiser contre moi la dernière ressource de l'espionnage ; n'importe, je ne dissimulerai pas pour cela un seul de mes sentiments et j'écrirai comme si ma lettre ne devait pas passer par le conseil des Dix de Venise²⁸ ». Après cette mise au point, Bouchy s'empresse de quémander des échos du Séminaire de Québec et plus précisément de la position qu'y occupe son correspondant : « Vous m'auriez fait plaisir en m'apprenant ce que vous faisiez au Séminaire, combien encore vous pensez y rester²⁹ ». C'est d'emblée la personnalité intime du disciple qui intéresse Bouchy. Rappelant l'atmosphère du Séminaire qu'ils ont connu et où « le comportement amical passe par l'exaltation du moi³⁰ », le

²⁴ Francis Parmentier, « Arthur Buies, 1840-1901 : correspondance et biographie », dans Manon Brunet et Serge Gagnon, dir., *Discours et pratiques de l'intime*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 121.

²⁵ Roch Hurtubise, « Les amoureux de l'intime : à propos du discours et du silence amoureux », dans Manon Brunet et Serge Gagnon, dir., *op. cit.*, p. 153.

²⁶ Marie-Claire Grassi, « Naissance de l'intimité épistolaire (1780-1830) », dans Benoît Melançon, dir., *L'invention de l'intimité au Siècle des lumières*, Paris, Université Paris X-Nanterre, 1995, p. 74.

²⁷ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Grégoire Tremblay], Metz, 15 décembre 1861, ACSAP, Fonds Collège, F100/241/97.

²⁸ *Idem*, lettre à [Edmond-Charles Hippolyte Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 30 septembre 1846, *op. cit.*

²⁹ *Idem*.

³⁰ Gabrielle Hourbe, *op. cit.*, p. 22.

mentor veut faire parler son élève, le faire écrire, en quelque sorte, devant un miroir. En retour, et à l'abri des regards indiscrets, Bouchy laisse libre cours à la confidence intime qui, « au siècle de la démocratie [...] égalise les consciences et les rend translucides³¹ ». Notons que la confidence s'apparente à la relation mentorale dans la mesure où émule et mentor, comme deux confidents, se légitiment mutuellement : « La confidence est une intimité partagée, échangée entre deux personnes qui se sont, à un moment ou à un autre, choisies. Elle suppose une élection mutuelle, une estime réciproque³² ». Dans le cadre officiel qui normalise la relation entre un professeur et un élève, de tels épanchements étaient impensables, d'autant plus s'ils soutenaient une critique à peine voilée des conditions d'enseignement au Séminaire de Québec :

Je suis étonné de retrouver en vous écrivant, une émotion aussi vivante sur un sujet que j'avais oublié, et qu'il est temps d'oublier pour le reste de ce que j'ai à vous dire. Cela ne sera pas long, car je n'ai plus qu'un mot à vous dire ; je suis heureux à S^{te} Anne. À quoi tout le bonheur ? Qui a-t-il donc de changé dans ma position ? À l'extérieur rien, ou, si vous le voulez, des circonstances plus défavorables, l'éloignement de mes rares amis, du séjour de la ville, la difficulté des communications, etc. Mais au moins je jouis d'une pleine et parfaite sécurité ; cette paix du cœur que j'ai tant cherchée, je la trouve et je m'en rassasie : je ne suis pas réduit à deviner des sentiments qui ne se traduisent pas ; je ne suis pas en butte à des insinuations de mille espèces, ignorées de moi seul. Voilà, à part les avantages secondaires de la position, lesquels ne sont pas à dédaigner, ce qui fait mon trésor ; et je me livre follement à toutes ces jouissances comme un prisonnier à qui on a ôté les chaînes, au moment où il y songeait le moins³³.

Durant les premières décennies du 19^e siècle, la lettre intime tend à délaisser les valeurs liées au rationalisme classique pour s'aventurer dans la confidence et dans l'expression de l'individualité. C'est dans ce contexte que se développe l'intimité mentorale bouchienne, facilité

³¹ Daniel Madelénat, *L'intimisme*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, p. 52.

³² Jean-Philippe Pierron, « Sous le sceau du secret », *Études*, mai 2004, n° 4005, p. 633.

³³ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Edmond-Charles Hippolyte Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 30 septembre 1846, *op. cit.*

par l'évolution du « romantisme épistolaire³⁴ ». Dans son article sur la correspondance privée échangée en France entre 1700 et 1860, Marie-Claire Grassi relève une recrudescence des confidences épistolaires – à partir de 1819 – c'est-à-dire « les expressions secrètes d'état d'âme qui parlent du mal d'être, d'un spleen, fuite de l'oisiveté, d'une indicible mélancolie³⁵ ». Il s'agit ici d'une augmentation de l'ordre de 8% en 1819 à 19% en 1836 : « Cela laisserait à penser [...] que la lettre est un lieu où l'on peut saisir les formes individualisées d'une sensibilité au monde³⁶ ». Cette « forme épistolaire de lyrisme confidentiel³⁷ » trouve un ancrage dans des thématiques telles « l'exil, l'oisiveté dans un monde plus ou moins factice d'occupation de loisirs, la conscience parfois aiguë du temps qui passe et de ce que l'on est devenu, le regard souvent amer jeté sur l'existence³⁸ ». ..

L'échange de confessions entre deux épistoliers est une caractéristique particulière du romantisme épistolaire. L'expression de l'intériorité prime sur les généralités de mise, des formules épistolaires creuses et communes : « Au-delà de ma vie intérieure [écrit Bouchy] je ne vois pas grand chose qui m'intéresse³⁹ ». La richesse du Moi est revalorisée et place le correspondant au centre de ses écrits : « Pour m'enhardir à vous écrire, il me faut donc compter sur un intérêt qui de votre part ne m'a jamais fait défaut, il faudra, dans mes lettres, me borner à

³⁴ Marie-Claire Grassi, « Approches méthodologiques de l'épistolaire », dans Anne-Marie Sohn, dir., *La correspondance : un document pour l'histoire*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 2002, p. 76.

³⁵ *Idem*.

³⁶ *Idem*.

³⁷ Marie-Claire Grassi, *L'art de la lettre au temps de La nouvelle Héloïse et du romantisme*, Genève, Slatkine, 1994, p. 74.

³⁸ *Idem*, p. 73-74.

³⁹ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Constant-Symon de Latreiche], Québec, 12 octobre 1844, *op. cit.*

moi-même et au différents objets que ma main peut saisir⁴⁰ ». Cette primauté du « je » affirme l'originalité fondamentale de l'individu, l'expression de son intimité. Qu'il s'adresse à un ami ou à un ancien élève, l'abbé Bouchy n'hésite pas à passer aux aveux, à confesser ses « péchés » les moins avouables : « Sans doute dans une lettre le cœur déborde et devance la réflexion⁴¹ ». À son ancien élève Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste Verreau, c'est d'emblée sa paresse épistolaire qui sera mise au banc des accusés : « Savez-vous, mon cher Verreau, que je suis le plus grand paresseux du monde ; et je ne le dis pas en plaisantant, je le dis en rougissant, et ce reproche m'est répété de tant d'endroits qu'il faut que je me résigne à cette honteuse dénomination⁴² ». À autant d'endroits Bouchy devra s'excuser de son silence tant de fois prolongé :

Je suis un vieux débiteur qui remets de jour en jour à payer mes dettes. Je les laisse s'accumuler, et quand la honte me monte au visage, je cherche alors à m'acquitter. Votre frère Hector est de tous mes créanciers celui qui me donne le moins de relâche, et celui que j'ai le plus maltraité. Mais que d'explications me reste-t-il à subir, même à l'égard des autres. J'espère que ceux qui connaissent mes occupations me jugeront avec indulgence et j'attends de vous cette faveur⁴³.

Pour conserver la confiance de ses anciens élèves malgré son éloignement – et qui plus est de son inconstance épistolaire – Bouchy ne lésine pas sur les demandes de pardons qui s'étirent parfois sur plusieurs lignes d'entrée de jeu. Le moment est alors propice pour apparaître coupable, rongé de remords, pour réitérer avec plus d'insistance son amitié mal traduite par un mutisme répréhensible :

⁴⁰ *Idem*, lettre à [Édouard-Gabriel Plante], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 1^{er} octobre 1846, ASQ, Fonds Édouard-Gabriel Plante, n° 31.

⁴¹ *Idem*, lettre à [Grégoire Tremblay], Plantières, 12 octobre 1858, ACSAP, Fonds Collège, F100/241/97.

⁴² *Idem*, lettre à [Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste] Verreau, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 28 février 1847, *op. cit.*

⁴³ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Edmond-Charles-Hippolyte Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 28 février 1847, ACSAP, Fonds Collège, F100/241/114.

Mon cher Hector, je suis, à votre égard, ce qu'est aux yeux de Dieu le pécheur le plus invétéré et le plus endurci, supposé néanmoins que celui-ci, au milieu de ses distractions, conserve un peu de foi et d'espérance, beaucoup de charité et des remords cruels et incessants. Toujours, j'ai voulu vous écrire et vous écrire souvent, et d'où vient que mes lettres ont été si clair semées [sic], et que la dernière est d'une date déjà si reculée ? Je prends un vif intérêt à votre correspondance ; vous m'assurez être dans les mêmes dispositions pour moi. D'où vient que vous multipliez les envois, et qu'il ne vous parvient pas même de courtes réponses ? C'est là, n'est-ce pas, un problème insoluble ; et j'avoue que je me perds à concilier deux choses en apparences si contradictoires. Cependant, outre la paresse et la multitude de mes occupations, deux raisons ont surtout retardé ma plume : d'abord, le sentiment de la honte, qui s'accroissait en moi à mesure que le temps s'écoulait, et ensuite le désir de vous faire une longue réponse qui me valût mon pardon (avec le ferme propos de persévéérer) et ce désir était sans cesse entravé par quelque obstacle. Je le vois, c'étaient autant de pièges du malin, et j'en suis sûr, une courte réponse, dont la brièveté eût été excusée par de bons motifs, vous eût plus satisfait que la promesse de longues lettres ajournées indéfiniment. Il n'était donc pas nécessaire, pour tout expliquer, de recourir à d'autres raisons, et de supposer que je voulais croire que je prétends bien laisser intacte la dignité des autres aussi bien que la mienne. Mais vous avez voulu piquer plus fort pour réveiller un mort. Eh bien soit, m'y voici ; je suis plus à l'aise, et maintenant je vais prendre le ton du correspondant le plus fidèle, et, pour mieux réussir je me jette d'abord dans votre lettre⁴⁴.

Les douleurs liées à l'exil sont également un leitmotiv fort présent tant dans la littérature romantique⁴⁵ que dans le romantisme épistolaire. On le retrouve dans plusieurs missives du corpus bouchien, le mentor ayant fait les frais de nombreux départs plus ou moins volontaires tout au long de sa vie⁴⁶. Ainsi, durant la traversée qui le mènera au Canada (octobre 1842), le jeune Bouchy regrette déjà la France abandonnée derrière lui, ses amis, son passé, la compagnie de son propre mentor :

⁴⁴ *Idem*, lettre à Hector [-Louis Lanvegin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 21 mai 1847, *op. cit.*

⁴⁵ « En effet, chez les écrivains romantiques (Chateaubriand, Lamartine, Lamennais, par exemple), l'exil est un motif poétique dominant » (Micheline Cambron, « Apothéose et fin du récit romantique au Québec », dans Maurice Lemire, dir., *Le romantisme au Canada*, Québec, Nuit blanche, 1993, p. 156).

⁴⁶ D'emblée, en octobre 1842, son départ de la France pour le Canada. Puis au Canada : ses renvois du Séminaire de Québec en 1845, du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1846, et à nouveau en 1853. Son retour en France, le 15 janvier 1855, après douze années passées au Canada, sera vécu comme un nouvel exil : « Le départ de M^r Bouchy est un fait accompli [...] Il lui en coûtait beaucoup de partir » (Thomas-Étienne Hamel, lettre à Charles-Honoré Laverdière, Québec, 27 janvier 1855, ASQ, Fonds Université 80, n° 100).

Il faut bien des conditions pour sauver de l'ennui un long voyage sur mer, et je n'en possédais pas une seule. Sans compagnon, sans connaissance de la langue, sans espérance d'un retour prochain, sans certitude de ce que j'allais faire, loin de mes amis, loin de ma famille, de mon pays, j'étais tout entier à mes ennuis, à mes souvenirs ; je ne vivais que de cela. Je me rappelais tour à tour et ces belles soirées de Metz, et ces classes, et ces bons jeunes hommes que je voyais à mes côtés, et enfin ce dernier jour où je vous vis monter dans cette diligence ; et quand ces souvenirs étaient trop déchirants pour moi, je m'abandonnais à des rêves où votre nom était encore prononcé. Mais de la gaieté, de la joyeuseté, je ne l'ai pas connue ; les scènes les plus bizarres pouvaient à peine me déridier ; je n'avais point de compagnon de voyage et j'eusse en mauvaise grâce de rire tout seul. J'ai donc fait le sacrifice de bon cœur ; je me suis résigné à l'ennui d'un insipide voyage⁴⁷.

Deux ans après son débarquement au Canada, l'éloignement de la Mère Patrie faire naître chez le jeune pédagogue français une profonde mélancolie qui, « prise à petite dose, n'est que charmante, mais qui, poussée trop loin, devient nuisible à la santé⁴⁸ ». Le spleen, cet indicible dégoût sans cause de toute chose, s'empare du jeune étranger : « Je suis en proie à une tristesse inconnue qui se présente au dedans, se trahit au dehors et ne me laisse point de relâche. Je voudrais la surmonter par le travail : impossible, le cœur me manque pour entreprendre quelque chose d'important pour préparer des matériaux pour l'avenir⁴⁹ ». Durant les vacances estivales de 1843 et 1844, « à 10 lieues de Québec et sur les bords du Saint-Laurent, le Séminaire possède un espèce de château⁵⁰ » où Bouchy se plaît à rêvasser à son pays lors de longues promenades en forêt, une activité qui rappelle le promeneur solitaire de Jean-Jacques Rousseau : « Au sortir de ma chambre, je me trouve dans les bois : là, dégagé de toute préoccupation présente, je songe avec attendrissement à mon pays, à mes parents, à mes amis [...] Les vacances sont donc un

⁴⁷ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Constant-Symon de Latreiche], Québec, 30 octobre 1842, ACSAP, Fonds Collège, F100/241/112.

⁴⁸ *Idem*, lettre à [Édouard-Gabriel Plante], Paris, 13 avril 1858, ASQ, Fonds Édouard-Gabriel Plante, n° 35.

⁴⁹ *Idem*, lettre à [Constant-Symon de Latreiche], Québec, 12 octobre 1844, *op. cit.*

⁵⁰ *Idem*.

temps de jouissances acheté par 10 mois d'ennui⁵¹ ». À l'automne 1844, Bouchy n'entrevoit plus l'avenir qu'à travers son désir de rentrer en France :

Vous voyez donc que je ne peux rester longtemps au Canada. Je m'exposerais à ne plus reconnaître la France, je céderais au torrent au lieu de dominer son cours, je m'habituerais à cette vie molle, ennuyeuse pour le présent, stérile pour l'avenir. D'ailleurs les distractions présentes ou conditionnelles ne seraient guère capables de m'éblouir quand j'aurais quelques ambitions. Mon état futur n'est plus à prédire, je le vois, je le touche, j'ai comme vécu ma vie à venir, je l'ai mesurée, tout me chasse et cependant je sais quel lien, quel charme secret et magique me retient encore⁵².

Lors de son départ de 1846 vers le Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière, l'abbé Bouchy livre à ses anciens élèves du Séminaire de Québec son désespoir d'être ainsi géographiquement isolé du bouillonnement intellectuel de la ville de Québec. Dans une lettre adressé Hector-Louis Langevin, écrite dans l'enceinte de ce collège « édifié sur les bords du Saint-Laurent, dans un site éminemment pittoresque et romantique⁵³ », l'épistolier français doit s'en remettre à sa « chétive individualité » pour « faire les frais d'une volumineuse correspondance », cela tant « les nouvelles arrivent tard ou n'arrivent pas du tout à S^{te} Anne⁵⁴ ». Quelques semaines après le commencement de l'année scolaire, le mentor se plaindra d'être « réfugié aux confins du monde », si bien « isolé de toutes communications extérieures » qu'il ne voit plus « le monde même par un petit trou⁵⁵ ».

⁵¹ *Idem*.

⁵² *Idem*.

⁵³ Séraphin Marion, *Les lettres canadiennes d'autrefois*, Ottawa/Hull, Éditions de l'Université d'Ottawa/Éditions l'Éclair, 1952, p. 41.

⁵⁴ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à Hector [-Louis Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 21 septembre 1846, ACSAP, Fonds Hector Langevin, F208/1/12 [*sic* : 13].

⁵⁵ Du même au même, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 11 novembre 1846, *op. cit.*

Les confidences d'exil de l'abbé Bouchy incitent en retour ses élèves à s'exprimer ouvertement, librement et à cœur ouvert, ce qu'ils ne trouvaient guère le loisir de faire fréquemment dans l'enceinte des séminaires et des collèges classiques. L'aspect fortement dialogique – au fondement du genre épistolaire – des lettres mentorales bouchiennes⁵⁶ laisse entendre que les émules n'hésitent pas à communiquer l'expression de leurs angoisses existentielles, terre propice à l'émergence du romantisme épistolaire. Dans l'extrait suivant, Bouchy rassure son élève-épistolier qui, vraisemblablement, entrevoyait l'avenir avec perplexité:

J'ai eu de la peine à vous suivre dans vos mystérieuses prophéties au sujet de l'avenir auquel vous vous y préparez. De cette lutte où il faudra que vous vous déclariez. [...] J'aime mieux m'en rapporter à ce que vous me dites [...] donnant parfois un coup d'œil passé, ne jouissant guère du présent, et mesurant l'avenir d'un œil avide, et pourtant indécis [...] Je crains bien que cet état de malaise ne dure longtemps pour vous. Vous êtes encore à l'âge des rêves (et malheureux ceux qui n'y passent pas). Vous voulez leur donner une forme, une réalité, une vie véritable, mais il faut compter avec la famille, avec la Société, avec soi-même. Autant de déceptions que plus tard on découvre une à une avec un amer regret : la vie est trop prosaïque, trop vulgaire : un jour amène ce que le jour précédent vient d'emporter : cette uniformité et cette inaction vous pèsent : mais prenez patience : mûrissez-vous peu à peu, et un jour viendra où, après de pénibles labeurs, votre rôle vous sera assigné et où vous serez apte à le remplir. – Dans votre prochaine lettre, car j'espère que les *steamboats* porteurs de la malle auront à s'occuper fréquemment de nos dépêches, insistez sur ce point ; tout ce que vous me dites de vous m'intéresse, beaucoup plus que les détails qui ont rapport à des étrangers. Je vais en faire autant pour moi-même⁵⁷.

Gabrielle Houbre rappelle que, dans les collèges français de 1815-1848 c'était, « le désir profond du jeune garçon que de trouver un confident, véritable compagnon d'élection, qui autorise les épanchements du cœur les plus spontanés, qui rende pleinement légitime le discours

⁵⁶ Bouchy utilise des formules de renvoi qui supposent un jeu de questions/réponses avec ses émules-épistoliers. Par exemple : « Je commencerais par répondre aux questions délicates que vous me faites dans votre dernière lettre » (*Idem*).

⁵⁷ Du même au même, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 21 mai 1847, *op. cit.*

du "moi"⁵⁸ ». À pareille date, au Québec, cette expression romantique du Moi est encore considérée comme néfaste pour la jeune intelligence des séminaristes, car il engendre un narcissisme propice à la mièvrerie et à la mélancolie. La lettre offrait alors un accès direct « au plus intime de l'être⁵⁹ », une possibilité d'exprimer les épanchements du Moi sans risque de représailles. L'influence romantique de l'abbé Bouchy se développe précisément par cette possibilité qu'avaient ses élèves d'établir un rapport intime avec un adulte érudit, mais surtout sensible aux préoccupations intimes. Le mentorat bouchien est donc fortement imprégné de romantisme ; en s'attardant à l'individualité propre à chacun de ses élèves, Bouchy valorise le Moi intime au détriment d'une vision du monde plus générale. L'action du mentor (d'emblée par le magistère, puis par l'envoi de lettres) incite ses émules « à agir autrement qu'ils l'auraient fait sans cela⁶⁰ », c'est-à-dire à projeter librement leur intimité sur une personne d'expérience capable d'organiser les pensées confuses qui s'en émanent : « En effet, il semble que ce qui amène une personne à fournir de l'information intime sur elle-même est le fait que l'autre personne fasse de même⁶¹ ». Si le mentor est généreux de confidences, les émules pourront se commettrent plus aisément. En ne respectant pas les règles hiérarchiques de mise dans les séminaires classiques, Bouchy prouve à ses élèves qu'il n'est pas dupe de la norme et les invite, ni plus ni moins, à suivre son exemple. Une complicité s'établit entre eux dans la contestation à l'ordre en usage. Les lettres trop formelles, trop peu expansives, trouveront à redire, d'abord par

⁵⁸ Gabrielle Houbre, *op. cit.*, p. 13.

⁵⁹ José Luis Diaz, « Il est interdit de penser par lettre », dans Benoît Melançon, dir., *Penser par lettre*, Montréal, Fides, 1998, p. 21.

⁶⁰ Vincent Lemieux, *Les cheminement de l'influence : systèmes, stratégies et structures du politique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1979, p. 41.

⁶¹ Annie Devault, « L'Intimité et la Révélation de soi », *Science et comportement*, automne 1988, vol. 18, n° 3, p. 127.

Bouchy⁶², puis par certains émules⁶³. Aucune convention claire semble cependant établie entre les correspondants ; seul Grégoire Tremblay, ami intime de l'abbé Bouchy, fera l'objet d'un pacte épistolaire officieux qui ne sera guère respecté de part et d'autre :

Voilà que sous vos doigts cette lettre s'allonge sensiblement : une grande feuille, couverte dans ses quatre pages, fait place à une autre que vous ne laisserez pas sans l'avoir remplie. C'est un exemple que nous pouvons nous proposer nous deux lorsque nous croyons n'avoir rien à nous dire. Cependant il n'est pas nécessaire que nous allions jusqu'à la huitième page. Si vous m'avez promis de m'écrire au long chaque fois, je vous décharge de votre promesse : souvent, oui ; mais la longueur se mesure sur le temps qu'on a et sur ce qu'on a à se dire ; j'ai vérifié maintes fois par moi-même que le mieux est quelquefois l'ennemi du bien. On veut écrire longuement, mais on est trop pressé pour le moment, on ne se sent pas disposé, ou on sera interrompu : on remet l'affaire à un autre temps : les même circonstances se représentent exactement. On veut écrire d'autant plus longuement qu'on a plus tardé, jusqu'à ce qu'on se dise : il est trop tard. Nous n'en viendrons jamais à cette extrémité, mon cher ami : il ne sera jamais trop tard pour nous : mais si nous pouvons encore nous écrire plus souvent, fût-ce d'une manière plus courte, j'en serai bien content pour ma part⁶⁴.

La perte d'intimité peut équivaloir à l'aboutissement de la relation mentorale. Le mentor sait qu'un jour, ses émules voleront chacun de leurs propres ailes. La séparation est inévitable. L'élève à qui jadis Bouchy suscrivait amicalement ses lettres par « Mon cher Hector », tel Hector-Louis Langevin du temps de ses dernières années d'études au Séminaire de Québec, ne reçoit plus, en 1886, qu'un « Cher Monsieur » en guise de suscription. L'intimité mentorale est alors un souvenir plus ou moins distinct. Bien que son ancien élève soit devenu, à son tour, homme d'influence, Bouchy daignera cependant adresser un conseil politique à ce père de la

⁶² « Quelques mots à la hâte, cher ami : je pars ce matin et ne veux point pourtant laisser sans réponse votre lettre du 4 août que je ne trouve pas assez longue ni assez expansive. [...] Revenez donc à la charge, tombez sur moi avec une longue et volumineuse lettre, ne craignez point d'excès » (P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à Hector [-Louis Lanvin], Québec, 7 août 1845, ACSAP, Fonds Hector Langevin, F208/1/18).

⁶³ « Gaspard m'a joué le même tour qu'à vous. Depuis certaine réponse que je lui ai envoyée et qu'il a trouvée peut-être un peu froide pour l'époque où il se trouvait, il ne m'a plus rien envoyé...que le silence » (Du même au même, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 21 mai 1847, *op. cit.*).

⁶⁴ *Idem*, lettre à [Grégoire Tremblay], Pange, 27 juillet 1858, ACSAP, Fonds Collège, F100/241/96.

Confédération canadienne. Ainsi, dans la dernière lettre répertoriée du corpus épistolaire bouchien, le mentor assure qu'il n'a

[...] pas perdu toute relation avec le Canada. Je reçois exactement le *Courrier du Canada*. Je sais donc que vous occupez un siège au ministère et même que vous traversez en ce moment une phase assez difficile. J'espère pourtant que l'effervescence publique produite à l'occasion du procès et de la mort de Riel se calmera [...] je vous conseille de tenir tête à l'orage. Au bout de quelques mois votre parti se retrouvera aussi complet qu'auparavant. C'est là mon plus vif désir⁶⁵.

4.2 Poétique épistolaire et seuils d'intimité

La majorité des manuels épistolaires du 19^e siècle recommandent à l'auteur d'une lettre de « tenir compte du type de relation entretenue avec son correspondant pour adapter le contenu de sa révélation au ton devant être adopté en chacune des circonstances de la vie⁶⁶ ». Certes, l'on écrit pas à sa fiancée comme un condamné à mort demande l'absolution de ses crimes aux autorités judiciaires. Au 19^e siècle, les formules épistolaires porteuses d'intimité sont généralement placées en suscriptions et/ou en souscriptions de la lettre. Par exemple, certaines clôtures épistolaires du corpus bouchien expriment une hiérarchisation sociale explicite qui précise la relation entre épistoliers : « Je suis, Monsieur le Supérieur [Jean Holmes], votre fils soumis et dévoué⁶⁷ » ; ou encore : « Je suis, Monsieur le Directeur [François Pilote], votre très humble et très obéissant serviteur⁶⁸ ». Les titres de supérieur et de directeur imposent au surplus

⁶⁵ *Idem*, lettre à [Hector-Louis Lanvin], Metz, 2 février 1886, ANQ-QC, Fonds Hector Langevin, P134/7/Bouchy.

⁶⁶ Manon Brunet, « La réalité de la fausse lettre : observation pour une épistémologie appliquée de l'épistolarité », *Tangence*, octobre 1994, n° 45, p. 37.

⁶⁷ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Jean] Holmes, Paris, 12 juin 1842, ASQ, Fonds Séminaire 73, n° 76.

⁶⁸ *Idem*, lettre à [François Pilote], Québec, 28 août 1846, ACSAP, Fonds Collège, F100/31/III.

un respect absolu exempt d'intimité. En comparaison, des tournures finales telles : « Pour vous, mon cher ami, je vous embrasse fraternellement⁶⁹ » ; voire : « Adieu, mon cher ami ; je vous embrasse avec toute l'effusion d'un cœur toujours jeune⁷⁰ », illustrent l'intimité amicale et fraternelle qui unit les correspondants, ici Pierre-Henri Bouchy et Grégoire Tremblay. Généralement, « l'affranchissement plus ou moins grand du stéréotype épistolaire, de la norme, traduit les degrés de l'intimité du discours⁷¹ ». Les suscriptions et les souscriptions se révèlent donc de bons indicateurs du seuil d'intimité entre deux épistoliers.

.. Du corpus épistolaire bouchien (99 lettres), nous avons répertorié 31 lettres adressées à d'anciens élèves du Séminaire de Québec entre 1845 et 1886 qui confirment la volonté du mentor de placer à présent sur le pied de l'intimité ces nouvelles relations. Par exemple, « Mon cher petit curé⁷² » suscrit la lettre adressée au futur botaniste Louis-Ovide Brunet, élève de Bouchy au Grand Séminaire de Québec en 1844-1845. L'appellatif familier *cher petit curé* est certes la marque d'une intimité avouée, d'autant plus que le sobriquet est précédé de l'adjectif possessif *mon*, fréquent dans « les lettres les plus intimes⁷³ ». Également, « Mon cher curé⁷⁴ » suscrit une lettre expédiée à Thomas Aubert de Gaspé le 14 janvier 1855. Pour clore une liste d'exemples nombreux, notons que « Mon cher ami » chapeaute la deuxième lettre adressée à Edmond-Charles-Hippolyte Langevin, alors que la première lettre s'ouvrait sur « Mon cher

⁶⁹ *Idem*, lettre à [Grégoire Tremblay], Nîmes, 12 mars 1872, ACSAP, Fonds Collège, F100/241/110.

⁷⁰ Du même au même, Montbellet, 6 juin 1869, ACSAP, Fonds Collège, F100/241/107.

⁷¹ Marie-Claire Grassi, « Un exemple d'analyse serielle : les correspondances intimes de la noblesse française », dans Jean-Louis Bonnat et Mireille Bossis, dir., *Les correspondances : problématique et économie d'un « genre littéraire »*, Nantes, Publication de l'Université de Nantes, 1983, p. 246.

⁷² P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Louis-Ovide Brunet], Québec, 9 décembre 1854, ASQ, Fonds Séminaire 113, n°1.

⁷³ Marie-Claire Grassi, *Lire l'épistolaire, op. cit.*, p. 45.

⁷⁴ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à Thomas A[ubert] de Gaspé, Québec, 14 janvier 1855, DAUL, Fonds Luc Lacoursière, P178/E4/8,4.

Monsieur⁷⁵ », ce qui suppose une intimité accrue entre protégé et mentor (de *Monsieur* à *ami*), comme si ce dernier acceptait de jouer le rôle qui lui est demandé par son élève, c'est-à-dire celui de le conseiller : « Vous me faites part, dans votre dernière lettre, de votre situation présente [...] et vous allez jusqu'à me demander un conseil⁷⁶ ».

L'absence de suscription en retrait du corps du texte peut « être interprétée comme le signe d'une intimité⁷⁷ » entre deux épistoliers. En famille, entre amis, l'on ne se formalise guère des conventions ; la norme s'efface et offre au cœur toute la tribune. S'il ne suscrit, c'est cependant dès la première phrase de l'exorde que Bouchy interpelle intimement son émule-épistolier : « Mon cher ami », placé en suscription, devient « mon cher ami », « mon cher élève », « mon cher Hector », « mon cher Verreau », « mon cher Rédacteur », une formule d'intimité parfois répété plusieurs fois dans le corps de la lettre. Selon Marie-Claire Grassi, ces désignations personnelles en début de lettre sont « la marque d'une grande intimité⁷⁸ » entre épistoliers ; ils attestent du désir du destinataire d'établir d'entrée de jeu une relation égalitaire avec son destinataire. Celui-ci pourra alors s'enhardir jusqu'à parsemer ses propres lettres d'une expression de soi fortement réprimée, comme nous l'avons vu, dans l'enceinte des séminaires et des collèges classiques québécois du 19^e siècle.

Terminer une lettre, c'est « s'obliger de repenser sa relation avec autrui. Au milieu du texte, la conscience de la séparation anticipe souvent la souffrance et les lettres très intimes

⁷⁵ *Idem*, lettre à [Edmond-Charles-Hippolyte Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 30 septembre 1846, *op. cit.*

⁷⁶ Du même au même, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 28 février 1847, *op. cit.*

⁷⁷ Marie-Claire Grassi, *Lire l'épistolaire*, *op. cit.*, p. 47.

⁷⁸ *Idem*, *L'art de la lettre au temps de La nouvelle Héloïse et du romantisme*, *op. cit.*, p. 181.

annoncent déjà dans le dernier tiers de la lettre, les adieux que l'on redoute⁷⁹ ». De fait, les souscriptions bouchiennes s'étirent parfois sur plusieurs lignes, comme si l'épistolier ne pouvait s'astreindre à quitter son correspondant. La souscription suivante est représentative de l'amitié sur laquelle le mentor cherche à établir sa correspondance, ici avec Hector-Louis Langevin. Bouchy y expose sa conception de l'amitié et assure à son émule le tribut de sa propre affection :

Ma 3^{ième} page va finir, et il faut que je revienne en quelques mots sur les 3 lettres que j'ai reçues de vous. [...] Je gémis avec vous de votre état actuel, si vous n'y avez point de goût et des relations auxquelles vous devez vous borner. L'amitié est très-rare dans le monde : elle exige une profondeur de sentiment et des sacrifices qui effraient les esprits superficiels ou intéressés : on aime mieux se parer de faux-semblant ou prendre pour amitié une société de tabagie ou des relations produites par des circonstances où le cœur n'a aucune part. Cependant ne désespérez pas encore : continuez à étudier avec obstination, entremêlant d'autres connaissances celles qui sont essentielles à votre profession : peut-être que cette ligne de conduite bien arrêtée éloignera de vous quelques-uns de ceux que vous voyez, mais elle en amènera d'autres sur qui vous pourrez compter davantage. En attendant ne rompez pas avec vos anciens amis, au nombre desquels j'aime à me placer. P. Bouchy⁸⁰.

Le défaut de souscrire en retrait du corps de la lettre est un signe d'intimité : « Finir ainsi sans cérémonie est [...] une marque particulière de familiarité, d'intimité reconnue⁸¹ ». Par contre, l'utilisation du post-scriptum compense, en quelque sorte, une clôture trop abrupte. Il est approuvé par les manuels épistolaires du 19^e siècle uniquement dans le cadre de la lettre intime. Le mentor-épistolier Bouchy utilise régulièrement les apostilles, parfois pour répondre

⁷⁹ *Idem*, p. 195.

⁸⁰ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à Hector [-Louis Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 11 novembre 1846, *op. cit.*

⁸¹ Marie-Claire Grassi, *L'art de la lettre au temps de La nouvelle Héloïse et du romantisme*, *op. cit.*, p. 180.

brièvement à une question non élucidée⁸², parfois pour renforcer le degré d'intimité qui l'unit à son destinataire⁸³ ou à un autre membre de son réseau : « F[élix] Turgeon m'a écrit spécialement et m'a fait saluer ces jours par son cousin [Pierre-Flavien Turgeon]. Remerciez-le pour moi : dites-lui qu'en retour de ses bons souhaits, je lui souhaite à mon tour de n'avoir plus son mal d'estomac, et de supporter le jeûne en toute patience en attendant l'Alléluia⁸⁴ ». Les élèves les plus intimes de l'abbé Bouchy, tel Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste Verreau, recevront du mentor des postscriptums où la banalité des faits énoncés traduit à quel point la lettre intime autorise tous les sujets, du plus grave au plus commun, de la réflexion existentielle à l'expression de la quotidienneté :

J'oubliais de vous dire que, dans les récréations [au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière], Ecclésiastiques et Écoliers sont confondus. Ils jouent ensemble aux cartes, à la main chaude, à la pelote, vont ensemble à la pêche &c. Je fais ce que je veux de mes récréations [...] C'est ce qui m'a valu le plaisir de faire quelque peu de connaissance avec vos cousins et de donner au plus grand quelques coups bien appliqués (à la main chaude). Si je trouve de l'étoffe pour autre chose en quelques-uns, je chercherai à en tirer parti. Une neige abondante tombe dans ce moment-ci (jeudi 7 h. du matin). Ce sont les premices des faveurs de l'automne en attendant celles de l'hiver⁸⁵.

Au 19^e siècle, l'usage du tutoiement est quasi exclusif aux correspondances intimes entre époux, entre parents et enfants ou entre militaires : « [...] le tutoiement dénote déjà le caractère familier et intime⁸⁶ » de la lettre. Véritable « renforcement du dialogisme par l'interpellation⁸⁷ »,

⁸² « Vous me demandez ce que je pense des prédications de M. [Édouard] Quertier et de M. [Alexis] Mailloux. Je satisferai pour aujourd'hui en un mot à votre demande » (P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Edmond-Charles-Hippolyte Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 28 février 1847, *op. cit.*).

⁸³ « Inutile de vous dire que j'ai prié pour vous plus particulièrement le jour de la S. Grégoire : vous me le rendrez à la S. Pierre » (*Idem*, lettre à [Grégoire Tremblay], Metz, 17 mars 1862, ACSAP, Fonds Collège, F100/241/98).

⁸⁴ *Idem*, lettre à [Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste] Verreau, 28 février 1847, *op. cit.*

⁸⁵ Du même au même, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 30 septembre 1846, ASQ, Fonds Viger-Verreau 23, n° 93.

⁸⁶ Manon Brunet, « L'intimité de la lettre au 19^e siècle : de la lettre cachetée à la lettre ouverte », dans Manon Brunet et Serge Gagnon, dir., *op. cit.*, p. 135.

⁸⁷ Marie-Claire Grassi, *Lire l'épistolaire*, *op. cit.*, p. 46.

il « témoigne d'une relation positive à l'autre⁸⁸ ». À ce titre, trois lettres répertoriées de Bouchy font usage du *tu* comme formule d'interjection, toutes adressées à l'abbé Thomas Aubert de Gaspé. La missive qui lui est expédiée, le 14 janvier 1855, traduit bien la liberté d'expression qu'assure l'intimité épistolaire ; Bouchy y exprime ce qu'il n'aurait certes pu dire publiquement. Le *tu* est alors réservé « à un moment d'épanchement, à l'expression de la tendresse et du manque de l'autre, à la mesure de l'absence⁸⁹ » :

Comme le temps presse, je t'annonce que je t'ai préparé pour te divertir une petite caisse de livres. Comme la plupart sont un peu suspects et que cela m'eût trop gêné de les emporter avec moi, j'ai songé à toi. [...] Ce n'est donc pas en manière de souvenir que je t'envoie cette bouquinerie, à toi fier aristocrate : ton souvenir restera au plus intime de mon cœur : là je le conserverai toujours, et quand il s'agira de louer un des plus nobles cœurs que j'ai connu dans ma vie, ton nom se présentera sur mes lèvres à côté de celui de M^r [Grégoire] Tremblay. [...] Ton ami pour la vie. P. Bouchy⁹⁰.

Mentionnons que dans une lettre écrite par Bouchy à Jacques-François-Gaspard Drolet (non répertoriée, rapportée partiellement et avec guillemets par Drolet à Hector-Louis Langevin), le mentor use du tutoiement pour annoncer à son émule sa déception face au chemin de travers qu'il a emprunté⁹¹ :

Je te dirai encore que je suis peiné de te voir consacrer ta vie à des occupations si subalternes (du moins pour l'intelligence). On aurait beau me donner toutes les raisons du monde, un sentiment irrésistible crierait encore plus fort [...] Il me semble que tout cela

⁸⁸ *Idem*, « Naissance de l'intimité épistolaire (1780-1830) », dans Benoît Melançon, dir., *L'invention de l'intimité au Siècle des lumières*, *op.cit.*, p. 70.

⁸⁹ *Idem*, p. 69-70.

⁹⁰ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à Thomas A[ubert] de Gaspé, Québec, 14 janvier 1855, *op. cit.*

⁹¹ Jacques-François-Gaspard Drolet ne devint pas clerc-professeur. Il jumela plutôt profession libérale (avocat), carrière militaire (capitaine dans le 7^{ème} bataillon de Chasseurs) et...carrière intellectuelle, comme lui recommandait Bouchy quelque douze ans auparavant (président de l'Institut Canadien de Québec en 1859).

ne t'a pas été donné pour tout en faire dans un comptoir. – Réfléchis y donc pendant que tu es jeune, le maître de tes destinées⁹².

La retranscription textuelle, à un autre acteur du réseau, d'un extrait de lettre particulièrement révélateur illustre combien les conseils du mentor portaient, peut-être malgré lui, au-delà de leur destinataire initial : « Vois ce qu'il me dit – J'ai communiqué cela à [Michel-Édouard] Méthot et à une autre personne qui sont entièrement de l'avis de Bouchy⁹³ ». L'abbé Bouchy était-il conscient que l'espace privé dont se réclamait sa correspondance était ainsi ouvert à la lecture d'autres membres de son réseau ? Dans une lettre adressée à Louis Beaudet, l'intimité qui d'emblée s'affiche entre un *je* et un *vous* singulier, s'offre maintenant à un *vous* plus général qui englobe plusieurs acteurs du réseau : « [...] il est temps de revenir à vous, et sous ce prénom je comprends tout le monde que vous représentez à mes yeux, je veux dire ce monde canadien dont le souvenir est toujours pour moi plein de fraîcheur⁹⁴ ». Il va sans dire que le mentor pressentait que certaines de ses lettres ne restaient pas muettes dans le secrétaire de leur destinataire : « Il est possible que de la longue lettre que j'ai écrite à M^r [Ernest] Gagnon il s'échappe quelques fragments. J'ai recommandé à ce Monsieur d'être sage ; mais enfin, si le cas se présentait, je serais bien aise d'en être instruit⁹⁵ ».

⁹² [Jacques-François-] Gaspard Drolet, lettre à Hector[-Louis Langevin], Québec, 13 novembre 1846, ACSAP, Fonds Hector Langevin, F208/1/1. Notons que Drolet avait alors opté pour une carrière militaire au détriment du corps professoral canadien : « J'ai appris par les journaux qu'il était nommé lieutenant. Respect et honneur au lieutenant ! N'est-ce pas qu'il porte l'épée ? Van Nelson et Antoine Painchaud n'ont pas été tout à fait aussi heureux : ils n'ont que le grade d'enseigner : ce qui n'est pas encore trop mal. Mais qui m'aurait dit il y a trois ans que Gaspard serait lieutenant au bout de ce terme? » (P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à Hector[-Louis Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 21 mai 1847, *op. cit.*).

⁹³ Gaspard Drolet, lettre à Hector [-Louis Langevin], Québec, 13 novembre 1846, *op. cit.*

⁹⁴ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Louis Beaudet], Lunéville, 7 novembre 1858, ASQ, Fonds Séminaire 70, n° 12-a.

⁹⁵ *Idem*, lettre à [Grégoire Tremblay], Metz, 15 décembre 1861, *op. cit.*

Il est d'usage courant qu'une lettre voyage d'une main à l'autre : « M^r [Étienne-Charles] Brasseur de Bourbourg m'a écrit il y a à peu près quinze jours ; il s'était arrêté quelque temps à Versailles où, me dit-il, on vous remercie grandement pour les messes que vous envoyez. Je n'ai point la lettre dans ce moment-ci, je ne puis vous rappeler ses propres expressions⁹⁶ ». Advenant la plus stricte nécessité d'intimité, Bouchy précise ce qui doit être gardé secret par le destinataire en usant de formule telle : « (mais ne le répétez pas, contentez-vous d'en rire tout seul)⁹⁷ ». L'utilisation des parenthèses accentue l'effet d'intimité et de confidence : « La parenthèse est un appel à l'intimité, où la voix *sotte-voce* invite le destinataire à entendre quelque chose de secret⁹⁸ ». Dans une lettre à Édouard-Gabriel Plante, Bouchy convie son épistolier à la plus grande confidentialité : « Écoutez tout bas : je vais vous parler à l'oreille⁹⁹ ». La digression est ici d'autant plus importante qu'il s'apprête à discourir sur sa future ordination, qui ne faisait pas l'unanimité au sein de l'appareil ecclésiastique : « Bien des hommes, et très haut placés persistent à croire que je suis pour quelque chose dans cette affaire, et se serviront (on me l'assure) de cette machine de guerre pour me refuser ou me faire refuser l'ordination. Nous verrons : je m'inquiète médiocrement des accidens qui ne viennent point de ma faute¹⁰⁰ ».

⁹⁶ *Idem*, lettre à [Édouard-Gabriel Plante], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 28 février 1847, *op. cit.*

⁹⁷ *Idem*, lettre à Hector [-Louis Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 11 novembre 1846, *op. cit.*

⁹⁸ Nancy Rogers, « Style, voix et destinataire dans les lettres de George Sand avant 1837 », dans Jean-Louis Bonnat et Mireille Bossis, dir., *op. cit.*, p.185.

⁹⁹ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Édouard-Gabriel Plante], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 13 juin 1849, ASQ, Fonds Édouard-Gabriel Plante, n° 33.

¹⁰⁰ *Idem*, lettre à Hector [-Louis Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 11 novembre 1846, *op. cit.* Notons que « l'affaire » dont il est ici question concerne un article paru dans le journal *Le Courrier* suite au renvoi de Bouchy du Séminaire de Québec en 1845. L'auteur anonyme de l'article y dénonce l'intolérance du Séminaire de Québec envers les prêtres d'origine française : « Inutile de vous dire que je suis parfaitement étranger à cet article ; cependant la rumeur publique, toujours si charitable comme vous savez, me l'impute à moi seul, et l'ajoute à tous les autres articles qu'elle veut que j'ai écrits. [...] Je suis décidé à continuer ma même ligne de conduite, c.a.d. à laisser tout passer sous mes pieds. Ceux qui me connaissent sauront apprécier la modération et la dignité de ce silence : pour les autres, je serais bien fâché d'y faire la moindre attention » (Du même au même, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 9 ou 10 septembre 1846, ACSAP, Fonds Hector Langevin, F208/1/12).

Autrement, le risque que la lettre soit interceptée au vol et lue par un tiers indiscret, que l'intimité épistolaire soit violée, n'est pas nul. Dans les séminaires et les collèges classiques du 19^e siècle, même « le courrier est surveillé¹⁰¹ » ; les épistoliers clandestins doivent requérir les offices d'un intermédiaire discret et de confiance pour faire parvenir leurs missives à bon port. Tout porte à croire que certaines lettres étaient cependant saisies : « Je n'ai point reçu la lettre de F[rédéric-Auguste] Oliva, mais une de J[acques] Oliva, et j'espère que ma réponse lui est parvenue. Toutefois je ne crois pas que la 1^{ière} ait été interceptée : le moyen dont Frédéric s'est servi pour me la faire parvenir démentirait cette supposition, si de soi elle n'était odieuse¹⁰² ». .

Finalement, par les mentions de tiers, nombreuses dans le corpus épistolaire bouchien, le mentor diffuse son discours à plusieurs destinataires à la fois. Par mentions de tiers, l'on entend les salutations et/ou les remerciements adressés à un ou des membres du réseau. Par exemple : « Si M^r [François] Pilote vous fait part de mes saluts officiels, recevez et transmettez mes saluts intimes et dites à notre intrépide voyageur, M^r [Grégoire] Tremblay, que jamais je n'ai été plus pressé, et que charitalement je forme le même jugement pour lui¹⁰³ ». En touchant ainsi l'arbre, Bouchy embrasse la forêt. Dans une lettre adressée à Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste Verreau, le destinataire représente le réseau des petits indépendants en lice au Séminaire de Québec :

Adieu, mon cher élève : et que ce salut que je vous envoie aujourd'hui, avant de me coucher, aille retentir dans le cœur de tout ceux que j'ai connus l'année dernière. N'oubliez pas surtout ceux que j'ai eu l'occasion de voir pendant les vacances et qui

¹⁰¹ Christine Hudon et Louise Bienvenue, *op. cit.*, p. 486.

¹⁰² P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste] Verreau, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 28 février 1847, *op. cit.*

¹⁰³ *Idem*, lettre à [Hyacinthe Potvin], Québec, 9 février 1854, ACSAP, Fonds Hyacinthe Potvin, F185/89/VI.

m'ont donné des preuves de dévouement si touchant, James [M^cPherson Le Moine] et Frédéric-[Auguste] Oliva, [Georges-Jacques] Duhaut, etc¹⁰⁴.

Les mentions de tiers réactualisent, malgré l'éloignement du mentor, sa présence même auprès d'un large pan de son réseau d'anciens élèves. Nonobstant la contrainte géographique, Bouchy peut incarner aux yeux de ses émules, « l'idéal ou l'appétit de tous [...] les représentations collectives, désirs, sentiments de l'ensemble¹⁰⁵ ». La quantité de lettres qu'il dit recevoir de ses élèves¹⁰⁶, mais surtout le nombre de confidences qu'elles renferment, laisse entendre qu'une intimité s'établit au travers l'échange épistolaire : « [...] plus une relation est intime et plus la quantité des informations transmises à l'autre est grande¹⁰⁷ ». ..

À partir de 1858¹⁰⁸, aucune lettre de l'abbé Bouchy ne traverse l'Atlantique sans porter sous son cachet des salutations à plusieurs acteurs de son réseau canadien d'influence. Fidèle lecteur du *Courrier du Canada* jusqu'à la fin de sa vie, où il peut suivre l'évolution des carrières politiques, ecclésiastiques et littéraires de ses émules et amis, le précepteur est à même de personnaliser ses civilités outre-mer conformément à la situation sociale de chacun. Grâce à Louis Beaudet, qui s'apprête à regagner le Canada après des études à l'école des Carmes de Paris, se sont tant les milieux ecclésiastique et pédagogique que les acteurs actifs dans les

¹⁰⁴ *Idem*, lettre à [Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste] Verreau, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 30 septembre 1846, *op. cit.*

¹⁰⁵ Rose-Marie Mossé-Bastide, *L'autorité du maître*, Neuchâtel, Delachaux et Niestle, 1966, p. 38.

¹⁰⁶ « J'ai toujours aimé le Canada et les Canadiens ; si je dois en croire quantité de lettres que j'y recevais, j'étais payé de retour d'un certain nombre de personnes » (P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Grégoire Tremblay], Chalaine, 5 janvier 1866, ACSAP, Fonds Collège, F100/241/XXXII).

¹⁰⁷ Annie Rogers, *op. cit.*, p. 125.

¹⁰⁸ Aucune lettre de Pierre-Henri Bouchy n'a été répertoriée entre son retour en France en janvier 1855 et le 14 février 1858, malgré la correspondance suivie que le mentor atteste échangée avec son ami Grégoire Tremblay à pareille date.

milieux de la création, de la diffusion et de la légitimation de la littérature québécoise qui reçoivent les compliments du pédagogue français :

Maintenant je n'aurai plus, à part ma correspondance suivie avec M^r Grég[oire] Tremblay, curé de Beauport, que le *Courrier du Canada* pour me transmettre les nouvelles. [...] Vous verrez sans doute bien des personnes que j'ai connues et dont plusieurs s'informeront de moi. Je vous prie d'être auprès de toutes l'interprète de mes sentiments. La nomenclature seule me demanderait plus d'une page. Mais, sans faire tort aux autres, je distingue dans mon souvenir Monseigneur de Québec [Pierre-Flavien Turgeon] et de la Tloa [Charles-François Baillargeon], M^{rs} Caseaux, [Jean-Baptiste] Ferland, [Léon] Roy et M^r [Edmond-Charles-Hippolyte] Langevin secrétaire. Voilà pour l'archevêché qui a été pour moi une agréable retraite pendant 18 mois – au Séminaire M^{rs} [Louis-Jacques] Caseault, Léon Gingras, [Jean-François-Xavier] Baillairgé, [Michel-Édouard] Méthot, [Charles-Honoré] Laverdière, [Ignace-Irénée-Adolphe] Légaré – ailleurs. MM [Joseph] Auclair et Ant[oine] Racine ainsi que M^r le Curé de St-Roch. Mais, je le répète, c'est sans aucune exclusion : il est tel nom que je ne distingue pas et qui représente pour moi une personne non moins chère. Par exemple j'allais oublier M Ern[est] Gagnon, [Léger] Brousseau, [Télesphore] Verret qui ont cependant des droits tout particuliers à une mention. Si vous voyez M^r Oct[ave] Crémazie, je ne dis pas le libraire, mais le poète canadien, vous voudrez bien lui dire que je ne l'oublie pas autant que j'en ai l'air, qu'au contraire je conserve fidèlement dans ma mémoire le souvenir agréable des longs entretiens que nous avons eu ensemble, pour ainsi dire tous les jours, que j'ai lu avec délice quelques-unes de ses poésies, par ex. : le Vieux soldat canadien. Si vous voyez M^r [Marie-Hippolyte-Antoine] Dessane, vous l'assurerez également de mon amitié.

Vous voyez donc, cher Monsieur, que je vous laisse encore assez de besogne : mais je suis sûr que vous vous en chargerez avec plaisir : j'en ai pour garant votre complaisance accoutumée¹⁰⁹.

En somme, Pierre-Henri Bouchy ne borne pas son influence mentorale « à des conseils techniques, à une orientation épistémologique ; il ne guide pas seulement [ses anciens élèves] à travers le labyrinthe de [leur] propre existence. Grâce à l'action persuasive de sa présence [...], il dénoue les contradictions intimes ; il explique chacun à soi-même, il indique les cheminements

¹⁰⁹ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Louis Beaudet], Lunéville, 5 décembre 1858, ASQ, Fonds Séminaire 70, n° 12-b.

décisifs¹¹⁰ » : « Vous ne ferez pas tout ce que vous voudrez, surtout dans les commencements : qu'importe ? le désir limité par l'impossibilité tient lieu d'acte¹¹¹ ». Le romantisme épistolaire, fortement traduit par la présence de confidences, trouve dans le corpus bouchien un ancrage solide (d'autant plus que l'abbé français était grand lecteur de littérature romantique) et se traduit tant en suscription, en souscription que dans le corps de la lettre. En quelque sorte, par le biais des lettres de Bouchy, la sensibilité romantique se diffuse discrètement au sein du Séminaire de Québec et du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière ; les élèves-épistoliers qui, par le biais de leur correspondance avec le mentor français, en bénéficient directement ou indirectement mettront à profit cette vision du monde encore peu exploité sur le plan littéraire au Canada français¹¹². Il nous semble que les lettres de Pierre-Henri Bouchy éclairent « l'apport du romantisme français à la littérature québécoise de l'époque », par-delà « des analyses comparées de textes d'ici et d'ailleurs ou [...] des mentions d'auteurs ou d'œuvres romantiques dans les œuvres littéraires¹¹³ » que l'histoire littéraire québécoise a l'habitude d'effectuer.

¹¹⁰ Georges Gusdorf, *Pourquoi des professeurs ?*, *op. cit.*, p. 101.

¹¹¹ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Edmond-Charles-Hippolyte Langevin], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 28 février 1847, *op. cit.*

¹¹² Henri-Raymond Casgrain fut certes le plus prolifique « profiteur » de l'influence romantique de l'abbé Bouchy.

¹¹³ Manon Brunet, « Sources, objets et objectifs de l'histoire des réseaux littéraires au 19e siècle », dans Damien-Claude Bélanger, Sophie Coupal et Michel Ducharme, dir., *Les idées en mouvement : perspectives en histoire intellectuelle et culturelle du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, p. 207.

CONCLUSION

L'influence intellectuelle qu'un individu a exercée sur sa société et sur les acteurs qui la forment est difficilement quantifiable et qualifiable, d'autant plus si l'histoire n'en a conservé qu'un maigre témoignage. Tout compte fait, étudier l'influence, qu'elle soit intellectuelle, littéraire, artistique ou mentale, « c'est se rattacher à l'ensemble des productions d'une époque, c'est respirer l'atmosphère ambiante des idées, des mœurs, des systèmes : c'est, en un mot, être l'écho de tous les sentiments qu'ont fait naître les circonstances et les événements¹ ». Un programme qui, certes, dépasse le cadre matériel de ce mémoire. Cependant, nous pensons avoir montré que le passage de Pierre-Henri Bouchy en terre canadienne (de septembre 1842 au 15 janvier 1855), ainsi que la correspondance qu'il a entretenue avec certains élèves et amis canadiens jusqu'en 1886, ont profondément inspiré les générations de séminaristes qui fréquentèrent, entre 1842 et 1853, le Séminaire de Québec et le Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Parmi ceux-ci, plusieurs occupèrent par la suite des postes dans les hautes sphères de la société canadienne-française, qu'elle soit politique, religieuse ou intellectuelle ; certains émules, tels Henri-Raymond Casgrain, Arthur Buies, Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste Verreau et Hector-Louis Langevin, perpétuèrent, à leur façon, l'influence reçue de leur mentor romantique.

¹ Jean Charbonneau, *Des influences françaises au Canada : études et problèmes avant et depuis la cession*, Montréal, Beauchemin Limitée, 1916, p. 247.

L'Hexagone a fortement influencé – peut-être à son insu – le développement de notre littérature nationale dans la première moitié du 19^e siècle. Si la future élite des séminaires et des collèges classiques pouvait, dès 1830, savourer discrètement les poésies de Lamartine et de Victor Hugo, si elle pouvait suivre, par le biais des journaux tout aussi nombreux qu'éphémères, les grands débats idéologiques qui opposaient sur le vieux continent les catholiques libéraux et l'école ultramontaine, on peut se demander jusqu'à quel point elle avait à sa disposition des ressources humaines compétentes pour lui expliquer de vive voix les subtilités poétiques derrière ce lyrisme de haute tenue ? Les enjeux politiques qui se tramaient derrière tous ces débats ? Qu'on se rappelle l'enthousiasme avec lequel l'abbé Casgrain accueille les discours de Bouchy au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1848 et il est facile de s'imaginer qu'aucun clerc en place n'était alors en mesure d'expliciter clairement ce que l'on entendait, là-bas en France, par le mot de liberté.

Nous avons vu que l'originalité de la pédagogie formelle (en chaire) et informelle (en récréations et par le biais de l'épistolaire) de l'abbé Bouchy ainsi que la transmission de son capital culturel et social en font un homme d'influence qui occupa un rôle central dans l'épanouissement des idées progressistes et de la littérature romantique au Séminaire de Québec et au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Qui plus est, on peut supposer que sa présence en terre canadienne fut à la source de la plus célèbre amitié littéraire du 19^e siècle québécois, c'est-à-dire celle qui unit Octave Crémazie à « son ami intime, son confident, son consolateur

fidèle² » : Henri-Raymond Casgrain. Une supposition qui, faute d'être appuyée par des preuves concrètes, ne trouve place dans ce mémoire qu'en conclusion. Effectivement, selon Jeanne Leber, c'est à l'hiver 1853 que Casgrain rencontre le poète national dans l'arrière-boutique de sa librairie alors située au 12 rue de la Fabrique à Québec. À cette époque, Bouchy table sur la réédition, dans les bureaux de l'imprimeur Augustin Côté, des manuels de plain-chant commandés par le premier concile de la province ecclésiastique de Québec. Durant ses loisirs, il ne manque pas de fréquenter Octave Crémazie³ chez qui il se procure divers ouvrages littéraires, musicaux et autres à « prix réduit⁴ ». Lorsque Casgrain arrive dans la capitale, précisément le 2 février 1853, pour y entreprendre « ses études en théologie au grand Séminaire de Québec⁵ », on s'étonnerait qu'il ne retrouve pas aussitôt son ancien professeur, comme il le fit lors de ses nombreux voyages en Europe à partir de 1858⁶ : « Un de mes premiers soins en arrivant à Paris fut d'écrire à M. Bouchy pour lui annoncer ma prochaine visite⁷ ». Est-ce donc Bouchy qui présenta alors son émule au libraire-poète ? La conjoncture des événements le laisserait croire. Seulement, ni Bouchy, ni Casgrain, ni Crémazie ne témoigne clairement de cette rencontre à trois. Une recherche plus approfondie de la correspondance de Casgrain et de Crémazie, ainsi qu'une lecture des lettres reçues par Bouchy de la part de ces deux hommes (attestées mais non

² Séraphin Marion, *Les lettres canadiennes d'autrefois*, Ottawa/Hull, Éditions de l'Université d'Ottawa/Éditions l'Éclair, 1947, tome 5, p. 73.

³ Crémazie aurait possiblement rencontré l'abbé Bouchy dès 1842, au Séminaire de Québec, alors que le poète national complète ses études, terminées en 1844.

⁴ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Hyacinthe Potvin], Québec, 13 novembre 1854, ACSAP, Fonds Hyacinthe Potvin, F185/89/XXI.

⁵ Jean-Paul Hudon, « Henri-Raymond Casgrain », dans Marc La Terre, dir., *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, vol. 13, p. 194.

⁶ Entre 1858 et 1899, Henri-Raymond Casgrain effectue plus de 16 voyages en Europe ; il visitera son ancien professeur Bouchy au moins en 1858 (à Paris), où le mentor lui présente, entre autres, le Comte de Montalembert, en 1867 (Chalaine) et en 1873 (Nîmes).

⁷ Henri-Raymond Casgrain, *Souvenances canadiennes*, tome 3, p. 96, ASQ, Fonds Casgrain, O444.

répertoriées dans le cas de Casgrain ; non attestées dans le cas de Crémazie) pourrait éclairer davantage cette page trop peu connue de l'histoire littéraire québécoise.

Musicien aux oreilles « merveilleusement exercées⁸ », Bouchy participa activement à l'évolution de la musique au Canada, entre autres par sa contribution à la réédition des manuels de plain-chant et par la mise en place du premier programme de musique au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1846. Rappelons que l'éducation musicale, jusqu'en 1920, « était à peu près inexistante en Amérique du Nord⁹ ». Il ne faut donc pas manquer de souligner « les efforts [...] d'individus passionnés, le plus souvent formés à l'étranger, pour planter une vie musicale organisée¹⁰ ». On peut ainsi se demander jusqu'à quel point l'intérêt que porteront les libraires Joseph et Octave Crémazie pour la musique, à partir de 1852, n'est pas redevable de leur fréquentation assidue de Pierre-Henri Bouchy, le « maître de chant et de musique vocale¹¹ » ? À cette question, l'historien Jean-Louis Roy avoue son ignorance : « Nous ne connaissons pas les motifs qui incitèrent les frères Crémazie à investir temps et argent pour faire commerce dans le secteur de la musique¹² ». D'autant plus que, semble-t-il, ni Joseph ni Octave n'étaient musiciens. En 1846, l'abbé Bouchy se fait venir « des Trois-Rivières par Crémazie un grand nombre de morceaux de bonne musique¹³ », ce qui laisse entendre que la librairie n'offre encore que très peu de partitions aux rares mélomanes de la capitale. En effet, selon Helmut Kallmann,

⁸ *Idem*, tome 4, p. 115. *op. cit.*

⁹ Arnold Water, « Le développement de l'éducation musicale », dans Gilles Potvin et Maryvonne Kendergi, dir., *Aspects de la musique au Canada*, Montréal, Centre de psychologie et de pédagogie inc., 1958, p. 245.

¹⁰ Odette Vincent, *La vie musicale au Québec : art lyrique, musique classique et contemporaine*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 27.

¹¹ Henri-Raymond Casgrain, « Les études classiques dans nos Collèges il y a un demi-siècle », *op. cit.*

¹² Jean-Louis Roy, « La librairie Crémazie », dans Réjean Robidoux et Paul Wyczynski, dir., *Crémazie et Nelligan*, Montréal, Fides, 1981, p. 21.

¹³ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Édouard-Gabriel Plante], Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 1 octobre 1846, ASQ, Fonds Édouard-Gabriel Plante, n° 31.

« la publication de la musique en feuilles [au Canada] ne débute que vers 1845¹⁴ ». Quelques mois avant le retour de Bouchy à Québec (1852), les frères libraires proposent « un choix considérable d'instruments et de partitions, qu'ils importaient de France et d'Allemagne¹⁵ ». Cet intérêt soudain pour l'univers de la musique est d'autant plus étonnant qu'à pareille date, les musiciens ne sont pas légion à Québec, du moins pour justifier la commande de « 40 douzaines de violons¹⁶ » en 1855.

La bibliothèque personnelle de l'abbé Bouchy, « garnie d'auteurs romantiques [et qui] suscite l'enthousiasme¹⁷ » des élèves, fait également écho aux ouvrages proposés par la nouvelle librairie J. & O. Crémazie à pareille date (1845)¹⁸ : Bossuet, Lacordaire, de Maistre, Montalembert et Chateaubriand sont à l'honneur. L'amitié qui unit Bouchy et Octave Crémazie suppose que les relations du prêtre français avec des libraires parisiens – par exemple avec la famille Bossange – surent profiter au libraire-poète québécois. On peut dès lors s'interroger sur l'apport de Pierre-Henri Bouchy dans l'évolution littéraire du barde canadien. La qualité des poèmes de ce dernier, à partir de 1855, est-elle redevable de sa fréquentation passée avec cet abbé romantique venu de la mère patrie ? L'histoire littéraire québécoise est muette à ce sujet. Séraphin Marion rappelle du moins que le jeune Crémazie eut la bonne fortune de rencontrer, au Séminaire de Québec vers 1842, l'abbé Jean Holmes « qui semble bien avoir une influence

¹⁴ Helmut Kallmann, « Aperçu historique », dans Gilles Potvin et Maryvonne Kendergi, dir., *op. cit.*, p. 50.

¹⁵ Jean-Louis Roy, *op. cit.*, p. 21.

¹⁶ *Idem*, p. 22.

¹⁷ Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques, dir., *La vie littéraire au Québec, 1840-1869 : un peuple sans histoire ni littérature*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1996, p. 56.

¹⁸ Jean-Louis Roy, *op. cit.*, p. 11-42.

majeure sur la destinée¹⁹ » du poète. En effet, ce serait « le cher abbé *sans doute*²⁰ qui communiqua à son élève le feu sacré, la passion de la lecture, l'amour du travail²¹ ». Holmes aurait allumé chez son émule « un flambeau qui devait, quelque vingt ans plus tard, illuminer de ses rayons le berceau de la poésie canadienne » ; de surcroît, « dans une large mesure, le Canada français [serait] redevable de ce bienfait à l'abbé Holmes, guide réputé de Crémazie²² ». Cependant, pourrait-on imaginer que l'abbé Bouchy, titulaire du cours de rhétorique au Séminaire de Québec alors que Crémazie y termine ses études, ait également participé à développer le goût de la culture française et des lettres romantiques chez le futur libraire ? La première poésie de Crémazie, parue le 3 janvier 1849²³, est, selon Séraphin Marion, un « véritable chef-d'œuvre d'insipidités [voire] un plat présentable aux amateurs de vers invertébrés et gélatineux²⁴ ». Le poète y démontre une ignorance totale de toutes les règles de versification, ce que la critique d'alors ne manque pas de souligner. Devant l'inévitable, Crémazie ne se laisse pas décourager : « Caractère d'une trempe supérieure, (...) il lut davantage; il étudia ; surtout il tint compte des remarques caustiques mais pertinentes de ses amis. Il fit tant et si bien que, en moins de dix ans, le poétèreau de carrefour se transforma en barde authentique et quasi officiel du Canada français²⁵ ». Pourrait-on croire que, à l'instar de la correspondance échangée avec ses anciens élèves du Séminaire de Québec, Pierre-Henri Bouchy ait correspondu avec Crémazie pour le conseiller sur sa production littéraire ? Lorsque la goélette française la *Capricieuse* accoste au port de Québec en 1855, année du départ de Bouchy pour la

¹⁹ Séraphin Marion, *Les lettres canadiennes d'autrefois*, op. cit., tome 5, p. 16.

²⁰ Nous soulignons.

²¹ *Idem*, p. 17.

²² *Idem*.

²³ Publiée dans le journal *l'Ami de la Religion et de la Patrie* sous le titre *Premier jour de l'an MDCCCLXIX*.

²⁴ *Idem*, p. 59.

²⁵ *Idem*, p. 70.

France, la poésie de Crémazie a certes prit du gallon : « [...] jamais des alexandrins et des décasyllabes modestes n'avaient encore rendu, au Canada, un hommage plus vibrant et plus sincère à la race française ; jamais poète patriotique n'avait, mieux que le *Vieux Soldat canadien*, repris la faction sur les remparts de Québec peuplés de souvenirs français²⁶ ». En 1858, Bouchy confirmera avoir « lu avec délice²⁷ » cette poésie crémazienne. Lors de son exil de 1862, Crémazie, au même titre que son ami Bouchy, « rédige des lettres émaillées de judicieux conseils aux jeunes littérateurs canadiens [...] Habile et rusé mentor !²⁸ »

Dans un autre ordre d'idées, nous croyons avoir fourni certains éclaircissements sur l'introduction du libéralisme catholique et du romantisme dans les études classiques pratiquées au mitan du 19^e siècle québécois. Il semble en effet que rien ni soit tout blanc ou tout noir. Au sein même des séminaires et des collèges, l'hégémonie ultramontaine côtoyait les idées plus progressistes, malgré ses efforts pour éradiquer toute trace d'indépendance chez ses membres. La pédagogie libérale de l'abbé Bouchy participa à ce mouvement inévitable vers la liberté d'enseignement. En proposant à ses élèves d'approcher la connaissance la tête froide, guidés par leur esprit critique et jugeant la pertinence de leurs lectures par l'expérience raisonnée, Bouchy éveille chez certains émules le désir d'une légitime et d'une pleine autonomie intellectuelle, cette liberté de pensée si chère aux catholiques libéraux. Parallèlement, la littérature romantique trouva aussi ses entrées et se répandit secrètement de main à main dans les couloirs des institutions d'enseignement classique. Ainsi, « en dépit des proscriptions [de la plupart] des

²⁶ *Idem, Les lettres canadiennes d'autrefois, op. cit.,* tome 4, p. 111.

²⁷ P[ierre-Henri] Bouchy, lettre à [Louis Beaudet], Lunéville, 5 décembre 1858, ASQ, Fonds Séminaire 70, n° 12-b.

²⁸ Séraphin Marion, *Les lettres canadiennes d'autrefois, op. cit.,* tome 5, p. 74.

pédagogues, malgré le complot du silence ou la campagne d'hostilité organisée contre une littérature fondée principalement sur l'imagination et la sensibilité, le Romantisme exerça tout d'abord une séduction sur la jeunesse canadienne²⁹ » par le biais de ses institutions d'enseignement classique.

Nous croyons également avoir montré que la pratique épistolaire joua un rôle prépondérant tant dans l'élaboration de la pédagogie libérale de l'abbé Bouchy que dans la diffusion du romantisme au cours du 19^e siècle québécois. Contraint au silence, tout comme ses élèves l'étaient, c'est par le biais de la lettre que le mentor fait perdurer une influence que les hautes sphères ecclésiastiques québécoises auraient certes préférée voir taire. Contrairement à la didactique ultramontaine, Bouchy cherche à faire parler ses élèves. Il leur propose d'exprimer leur individualité, ce qui les différencie de la norme, « ce qui exprime, par conséquent, la diversité infinie de [leur] nature et son infinie fécondité plutôt que la régularité de ses productions et leur conformité à un idéal éternel³⁰ ». En d'autres mots, « la logique de l'un cherche à susciter la discussion, celle de l'autre veut au contraire la limiter³¹ ». L'intimité dont se réclame généralement le genre épistolaire permet au mentor de poursuivre son discours en toute liberté tout en développant avec ses anciens élèves une intimité mentorale proscrite par la hiérarchie ecclésiastique. Seuls vestiges de la présence de Bouchy au Canada, les lettres du mentor mériteraient pleinement, à notre avis, une édition critique détaillée qui permettrait de mieux comprendre l'évolution de la sensibilité romantique au Canada. Nous considérons que

²⁹ Séraphin Marion, *Les lettres canadiennes d'autrefois*, *op. cit.*, tome 7, p. 69.

³⁰ Max Milner, *Le Romantisme I : 1820-1842*, Arthabaska, [s. l.], 1973, p. 87.

³¹ Pierre Rajotte, « Les académies : entre l'hétéronomie et l'autonomie », dans Pierre Rajotte, dir., *Lieux et réseaux de sociabilité littéraire au Québec*, Québec, Nota bene, 2001, p. 238.

leur seule qualité littéraire assure la pertinence d'une telle publication. À l'image de certains musiciens romantiques tels Wagner, Beethoven ou Liszt qui, à défaut d'être des « littérateurs professionnels [furent] du moins de grands épistoliers³² », Bouchy démontre une parfaite maîtrise du genre épistolaire et de ses subtilités. Dans ses lettres, le mentor aborde plusieurs événements à caractère politique et social qui ont marqué l'histoire canadienne et française : outre l'incendie du Parlement de Québec, la fondation de l'Université Laval, la pendaison de Louis Riel, ainsi que la guerre franco-prussienne de 1870-1871 avec une description détaillée du siège de la ville de Metz.

Nous espérons que ce mémoire aura contribué à faire connaître davantage une page de notre histoire littéraire écrite par l'un de ses plus illustres inconnus : Pierre-Henri Bouchy. Sur ces hypothèses, nous concluons ce dossier, que nous considérons comme fondamental pour mieux comprendre notre histoire littéraire, en espérant que des études futures refermeront les nombreuses portes laissées ouvertes dans ce mémoire. Pour l'heure, « on ne me saura pas mauvais gré, je l'espère, [...] d'avoir jeté cette couronne d'immortelles sur une tombe qui aurait dû se creuser, non en France, mais au Canada. R. I. P.³³ ».

³² Alfred Einstein, *La musique romantique*, Paris, Gallimard, 1959, p. 41.

³³ Henri-Raymond Casgrain, *Souvenances canadiennes*, tome 2, p. 41, *op. cit.*

BIBLIOGRAPHIE

1. SOURCES PRIMAIRES

1.1 Archives du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière (ACSAP)

Fonds Collège (F100), n° III, XXII, XXXII. 7, 15, 96, 97, 98, 106, 107, 110, 112 [sic : 113], 113, 115, 169

Fonds Hector Langevin (F208), n° 12, 14, 15, 18

Fonds Hyacinthe Potvin (F185) 89, n° VI, VIII, XIII, XXI, XXII, XXIII, XXIV, XXV

1.2 Archives du Séminaire de Québec (ASQ)

Fonds Université 38, n° 68

Fonds Université 40, n° 17

Fonds Université 80, n° 100

Fonds Viger-Verreau 23, n° 92, 93, 94, 95

Fonds Séminaire 21, n° 53

Fonds Séminaire 70, n° 12-a, 12-b

Fonds Séminaire 73, n° 76, 76-d

Fonds Séminaire 79, n° 2-b

Fonds Casgrain, *Souvenances canadiennes*, O444

Fonds Casgrain, *Lettres diverses*, tome 2, O449, n° 96, 122

Fonds Édouard-Gabriel Plante, n° 31, 32, 33, 35

Fonds Charles-Honoré Laverdière (P11), n° 33.

1.3 Division des archives de l'Université Laval (DAUL)

Fonds Luc Lacoursière (P178) E4, n° 8-4, 8-6

1.4 Archives nationales du Québec à Québec (ANQ-QC)

Fonds Hector Langevin: 1838-1861 (P134), boîtes 4, 7

1.5 Archives départementales de la Moselle, France (ADM)

Fonds Grand Séminaire (19-J), n° 120

2. SOURCES SECONDAIRES

2.1 Influence, mentorat et théorie des réseaux d'acteurs sociaux

2.1.1 Articles

BRUNET, Manon, « Prolégomènes à une méthodologie d'analyse des réseaux littéraires : le cas de la correspondance de Henri-Raymond Casgrain », *Voix et Images*, hiver 2002, vol. 27, n° 2, p. 216-237.

BRUNET, Manon, « Sources, objets et objectifs de l'histoire des réseaux littéraires au 19e siècle », dans Damien-Claude Bélanger *et alii*, dir., *Les idées en mouvement : perspectives en histoire intellectuelle et culturelle du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, p. 199-209.

LACROIX, Michel, « Du réseau comme communauté secrète : Paulhan, la NRF et le Collège de sociologie », dans Benoît Melançon, dir., *Penser par lettre*, Québec, Fides, 1998, p. 107-123.

LACROIX, Michel, « Littérature, analyse de réseaux et centralité : esquisse d'une théorisation du lien social concret en littérature », *Recherches sociographiques*, septembre-décembre 2003, vol. 44, n° 3, p. 475-497.

GIGUÈRE, Richard, « Sociabilité et formation des écrivains de l'entre-deux-guerres : le cas des réseaux de correspondance d'Alfred DesRochers », dans Pierre Rajotte, dir., *Lieux et réseaux de sociabilité littéraire au Québec*, Québec, Nota bene, 2001, p. 35-69.

LIN, Nan, « Les ressources sociales : une théorie du capital social », *Revue française de sociologie*, Paris, octobre-décembre 1995, vol. 36, n° 4, p. 685-704.

OBERLÉ, Dominique, « Le leadership », dans Jean-Léon Beauvois, dir., *La psychologie sociale : relations humaines, groupes et influence sociale*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1995, vol. 1, p. 111-126.

RAJOTTE, Pierre, « Les académies : entre l'hétéronomie et l'autonomie », dans Pierre Rajotte, dir., *Lieux et réseaux de sociabilité littéraire au Québec*, Québec, Nota bene, 2001, p. 227-273.

2.1.2 Études critiques et autres publications

BEAUVOIS, Jean-Léon, dir., *La psychologie sociale : relations humaines, groupes et influence sociale*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1995, vol. 1, 373 p.

BOULARD, Danièle, « Les dimensions communicationnelles d'une relation mentorale », M. A. (communication), Montréal, Université du Québec à Montréal, 2000, 92 p.

COMEAU, Madeleine, « Le mentor, un phare dans le chaos organisationnel : quand les mentors se révèlent... », M. A. (communication), Montréal, Université du Québec à Montréal, 1998, 185p.

DE MONTMOLLIN, Germaine, *L'influence sociale : phénomènes, facteurs et théories*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, 336 p.

DE VISSCHER, Pierre, *La dynamique des groupes d'hier à aujourd'hui*, Paris, Presses universitaires de France, 2001, 301 p.

DOUVILLE, Marie-Hélène, « Le mentorat, promotion d'un outil de développement dans un contexte organisationnel », M. A. (éducation), Montréal, Université du Québec à Montréal, 1998, 122 p.

FLAMENT, Claude, *Réseaux de communication et structures de groupe*, Paris, Dunod, 1965, 196 p.

FLAMENT, Claude, *Théorie des graphes et structures sociales*, Paris, Mouton/Gauthier-Villars, 1968, 166 p.

GERVAIS, Anne-Marie, « Évaluation des compétences relationnelles empathiques des mentors du programme de mentorat de l'Université du Québec à Montréal », M. A. (éducation), Montréal, Université du Québec à Montréal, 2000, 60 p.

GUSDORF, Georges, *Pourquoi des professeurs ?*, Paris, Payot, 1963, 262 p.

GUSDORF, Georges, *La parole*, Paris, Quadrige/Presses universitaires de France, 1998, 130 p.

HOUDE, Renée, *Des mentors pour la relève*, Montréal, Éditions du Méridien, 1995, 253 p.

LEMIEUX, Vincent, *Les cheminement de l'influence : systèmes, stratégies et structures du politique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1979, 282 p.

LEMIEUX, Vincent, *Les réseaux d'acteurs sociaux*, Paris, Presses universitaires de France, 1999, 146 p.

LEMIEUX, Vincent, *Les coalitions : liens, transactions et contrôles*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, 235 p.

LEMIEUX, Vincent, *À quoi servent les réseaux sociaux ?*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 2000, 109 p.

LEMIEUX, Vincent, *L'étude des politiques publiques*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002, 198 p.

LEMIEUX, Vincent, Mathieu Ouimet, *L'analyse structurale des réseaux sociaux*, Québec, Presses de l'Université Laval/Boeck Université, 2004, 118 p.

MERCKLÉ, Pierre, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, Découverte, 2004, 130 p.

MIALARET, Gaston, *La formation des enseignants*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, 127 p.

MOSSÉ-BASTIDE, Rose-Marie, *L'autorité du maître*, Neuchâtel, Delachaux et Niestle, 1966, 169 p.

PIAGET, Jean, *De la pédagogie*, Paris, O. Jacob, 1998, 282 p.

PLATON, *Euthyphron*, suivie de *Apologie de Socrate*, Québec, Collection Résurgences, 1995, 141 p.

RAJOTTE, Pierre, dir., *Lieux et réseaux de sociabilité littéraire au Québec*, Québec, Nota bene, 2001, 335 p.

STEINER, George, *Maîtres et disciples*, Paris, Gallimard, 2003, 212 p.

2.2 Histoire sociale, culturelle, intellectuelle et pédagogique du Québec au 19^e siècle

2.2.1 Articles

BRUNET, Manon, « Anonymat et pseudonymat au 19^e siècle : l'envers et l'endroit des pratiques institutionnelles », *Voix et Images*, hiver 1989, vol. 41, p. 168-182.

BRUNET, Manon, « Henri-Raymond Casgrain et la paternité d'une littérature nationale », *Voix et Images*, hiver 1997, vol. 65, p. 205-224.

BRUNET, Manon, « Sources, objets et objectifs de l'histoire des réseaux littéraires au 19^e siècle », dans Damien-Claude Bélanger, Sophie Coupal et Michel Ducharme, dir., *Les idées en mouvement : perspective en histoire intellectuelle et culturelle du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, p. 199-209

BRUNET, Manon, « Les réseaux gaumistes constitutifs du réseau littéraire québécois du 19^e siècle », *Globe*, 2004, vol. 7, n° 1, p. 147-180.

CASGRAIN, Henri-Raymond, « Les études classiques dans nos Collèges il y a un demi-siècle », *Le Soleil*, 28 juin 1902, vol. 6, n° 152, p. 12.

[CASGRAIN, Henri-Raymond], sous le pseud. de Adieu, « Nécrologie [Arthur Cassegrain] », *Le Journal de Québec*, 10 février 1868.

DÉSILETS, Andrée, « Sir Hector-Louis Langevin », dans Marc La Terreur, dir., *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, vol. 13, p. 617-622.

CHARLAND, Jean-Pierre, « Le réseau d'enseignement public bas-canadien, 1841-1867 : une institution de l'État libéral », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, printemps 1987, vol. 40, n° 4, p. 505-535.

GALARNEAU, Claude, « Michel-Édouard Méthot », dans Marc La Terreur, dir., *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, vol. 12, p. 796-798.

GALARNEAU, Claude, « John Holmes (rebaptisé Jean) », dans Marc La Terreur, dir., *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1985, vol. 8, p. 450-454.

GALARNEAU, Claude, « Les Français au Canada, 1815-1860 », *Études canadiennes/Canadian studies*, 1984, vol. 17, p. 215-220.

HAMEL, Thérèse, « Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste Verreau », dans Marc La Terreur, dir., *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, vol. 13, p. 1139-1142.

HUDON, Jean-Paul, « Henri-Raymond Casgrain », dans Marc La Terreur, dir., *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, vol. 13, p. 194-196.

HURTUBISE, Roch, « Les amoureux de l'intime : à propos du discours et du silence amoureux », dans Manon Brunet et Serge Gagnon, dir., *Discours et pratiques de l'intime*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 149-164.

KALLMANN, Helmut, « Aperçu historique », dans Gilles Potvin et Maryvonne Kendergi, dir., *Aspects de la musique au Canada*, Montréal, Centre de psychologie et de pédagogie inc., 1958, p. 23-58.

LA RUE, François-Alexandre-Hubert, « De l'éducation dans la province de Québec, 1872 », dans François-Alexandre-Hubert La Rue, *Mélanges historiques, littéraires et l'économie politique*, Québec, P.-G. Delisle, 1881, p. 1-17.

PARMENTIER, Francis, « Arthur Buies (baptisé Joseph-Marie-Arthur Buie) », dans Marc La Terre, dir., *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, vol. 13, p. 137-142.

PARMENTIER, Francis, « Arthur Buies et la critique littéraire » *Revue d'histoire littéraire du Québec et du Canada français*, été-automne 1987, vol. 14, p. 29-35.

PARMENTIER, Francis, « Arthur Buies, 1840-1901 : correspondance et biographie », dans Manon Brunet et Serge Gagnon, dir., *Discours et pratiques de l'intime*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 119-130.

ROY, Jean-Louis, « La librairie Crémazie », dans Réjean Robidoux et Paul Wyczynski, dir., *Crémazie et Nelligan*, Montréal, Fides, 1981, p. 11-42.

SYLVAIN, Philippe, « Étienne-Charles Brasseur de Bourbourg », dans Marc La Terre, dir., *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1972, vol. 10, p. 92-93.

VINCENT, Odette, *La vie musicale au Québec : art lyrique, musique classique et contemporaine*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, 162 p.

VOISINE, Nive, « L'ultramontanisme canadien-français au 19^e siècle », dans Nive Voisine et Jean Hamelin, dir., *Les ultramontains canadiens-français*, Montréal, Boréal Express, 1985, p. 67-104.

VOISINE, Nive, « Louis-Édouard Bois », dans Marc La Terre, dir., *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1982, vol. 11, p. 95-97.

WATER, Arnold, « Le développement de l'éducation musicale », dans Gilles Potvin et Maryvonne Kendergi, dir., *Aspects de la musique au Canada*, Montréal, Centre de psychologie et de pédagogie inc., 1958, p. 243-282.

2.2.2 Études critiques et autres publications

ALLAIRE, Jean-Baptiste-Arthur, *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français : les Anciens*, Montréal, Imprimerie de l'École Catholique des Sourds-Muets, 1910, 543 p.

BAILLARGEON, Noël, *Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, 410 p.

BÉLANGER, Damien-Claude, Sophie Coupal et Michel Ducharme, dir., *Les idées en mouvement : perspective en histoire intellectuelle et culturelle du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, 281 p.

BERNARD, Jean-Paul, dir., *Les idéologies québécoises au 19^e siècle*, Montréal, Boréal Express, 1973, 154 p.

BERNIER, Adrien, *The Contributions of the Schools of Sainte-Anne-de-la-Pocatière to Catholic Education in the Province of Quebec*, Quebec, Louis-A. Belisle, 1942, 136 p.

[BOUCHY, Pierre-Henri], *Graduel romain*, Québec, Augustin Côté, 1854, 656 p.

[BOUCHY, Pierre-Henri], *Vespéral romain*, Québec, Augustin Côté, 1854, 181 p.

[BOUCHY, Pierre-Henri], *Processionnal romain*, Québec, Augustin Côté, 1854, 382 p.

CASGRAIN, Henri-Raymond, *Critique littéraire*, Québec, C. Darveau, 1872, 56 p.

CHARBONNEAU, Jean, *Des influences françaises au Canada : études et problèmes avant et depuis la cession*, Montréal, Beauchemin Limitée, 1916, 3 vol.

CHARLAND, Jean-Pierre, *L'entreprise éducative au Québec, 1840-1900*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, 452 p.

CASGRAIN, Henri-Raymond, *Octave Crémazie*, Montréal, Beauchemin, 1912, 148 p.

CASSEGRAIN, Arthur, *La Grand-Tronciade ou Itinéraire de Québec à la Rivière-du-Loup*, Ottawa, Desbarats, 1866, 98 p.

COLLÈGE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE, *Les Anciens, élèves et professeurs, 1827-1927*, Québec, L'Action sociale Limitée, 1927, 281 p.

CORBO, Claude, *La mémoire du cours classique : les années aigres-douces, des récits autobiographiques*, Outremont, Logiques, 2000, 452 p.

DÉSILETS, Andrée, *Hector-Louis Langevin : un père de la confédération canadienne (1826-1906)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969, 470 p.

DOUVILLE, Raymond, *La vie aventureuse d'Arthur Buies*, Montréal, Albert Lévesque, 1933, 184 p.

DUBOIS, Émile, *Le petit Séminaire de Sainte-Thérèse*, Montréal, Les Éditions du « Devoir », 1925, 399 p.

FAHMY-EID, Nadia, *Le clergé et le pouvoir politique au Québec : une analyse de l'idéologie ultramontaine au milieu du 19^e siècle*, Montréal, Cahiers du Québec/Hurtubise HMH, 1978, 324p.

FLEURENT, Maurice, « L'éducation morale au Petit Séminaire de Québec », Ph. D. (histoire), Québec, Université Laval, 1977, 509 p.

GAGNON, Marcel-Aimé, *La lanterne d'Arthur Buies : propos révolutionnaires et chroniques scandaleuses ; confessions publiques*, Montréal, Édition de l'Homme, 1964, 253 p.

GAGNON, Marcel-Aimé, *Le ciel et l'enfer d'Arthur Buies*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1965, 366 p.

GAGNON, Serge, « Le Collège-de-Sainte-Anne au temps de l'abbé François Pilote : les conflits du personnel enseignant », M. A. (histoire), Québec, Université Laval, 1968, 158 p.

GROULX, Lionel, *Histoire du Canada depuis la découverte*, Montréal, Fides, 1960, vol. 3, 238p.

HARDY, René, *Cours : Histoire des idéologies au Québec, 1800-1972*, Université du Québec à Trois-Rivières, 1976, 312 p.

LAMONDE, Yvan, *Histoire sociale des idées au Québec (1760-1896)*, Montréal, Fides, 2000, 573 p.

LAMONTAGNE, Léopold, *Arthur Buies, 1840-1901*, Fides, Montréal/Paris, 1959, 93 p.

LAPERRIÈRE, Augustin, *Les Guêpes canadiennes*, [Ottawa], [s. l.], 1881, 2 vol.

LA TERREUR, Marc, dir., *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, vol. 8, 10, 11, 12, 13.

LEBEL, Marc, Pierre Savard et Raymond Vézina, *Aspects de l'enseignement au Petit Séminaire de Québec, 1765-1945*, Québec, La Société historique de Québec, 1968, 221 p.

LEBON, Wilfrid, *Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière : le premier demi-siècle, 1827-1877*, Québec, Charrier & Dugal, 1948, 573 p.

LEBON, Wilfrid, *Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière : le second demi-siècle, 1877-1927*, Québec, Charrier & Dugal, 1949, 552 p.

LEMIRE, Maurice et Denis Saint-Jacques, dir., *La vie littéraire au Québec, 1840-1869 : un peuple sans histoire ni littérature*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1996, 674 p.

MAILLOUX, Alexis, *L'ivrognerie est l'œuvre du démon mais la Sainte Tempérance est l'œuvre de Dieu*, Québec, Augustin Côté, 1867, 450 p.

MARION, Séraphin, *Lettres canadiennes d'autrefois*, Ottawa/Hull, Éditions de l'Université d'Ottawa/Éditions l'Éclair, 1944, tomes 4, 5, 7.

MAURAIS, Pierrette et François Taillon, *État général des fonds et collections*, Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne, La Pocatière, 1994, 74 p.

MELANÇON, Joseph, Clément Moisan et Max Roy, *Le discours d'une didactique : la formation littéraire dans l'enseignement classique au Québec, 1852-1967*, Québec, Nuit blanche, Centre de recherche en littérature québécoise, 1988, 462 p.

POTVIN, Gilles et Maryvonne Kendergi, dir., *Aspects de la musique au Canada*, Montréal, Centre de psychologie et de pédagogie inc., 1958, 357 p.

ROBIDOUX, Réjean et Paul Wyczynski, dir., *Crémazie et Nelligan*, Montréal, Fides, 1981, 186p.

ROY, Camille, *Essais sur la littérature canadienne*, Québec, Librairie Garneau, 1907, 376 p.

RUMILLY, Robert, *Mgr Laval et son temps*, Montréal, Éditions du Zodiaque, 1938, 465 p.

SIMARD, Serge, « La musique et l'inculturation de la liturgie au Québec contemporain », Ph. D. (philosophie), Montréal, Université de Montréal, 2002, 340 p.

VOISINE, Nive et Jean Hamelin, dir., *Les ultramontains canadiens-français*, Montréal, Boréal Express, 1985, 347 p.

YON, Armand, *L'abbé H.-A. Verreau : éducateur, polémiste, historien*, Montréal, Fides, 1946, 208 p.

2.2.3 Document électronique

PINSON, Jean-Pierre et Marie-Claire Bouchard, « Musique religieuse catholique romaine », *L'encyclopédie canadienne 2006*, 2006, <www.thecanadianencyclopedia.com> (page consultée le 23 janvier 2007).

2.3 Libéralisme et romantisme

2.3.1 Articles

BRUNET, Manon, « Mensonges et vérités romantiques : l'institutionnalisation du romantisme au 19^e siècle québécois », dans Maurice Lemire, dir., *Le romantisme au Canada*, Québec, Nuit blanche, 1993, p. 135-154.

CAMBIRON, Micheline, « Apothéose et fin du récit romantique au Québec », dans Maurice Lemire, dir., *Le romantisme au Canada*, Québec, Nuit blanche, 1993, p. 155-176

GADILLE, Jacques et Jean-Marie Mayeur, « Les milieux catholiques libéraux en France : continuité et diversité d'une tradition », dans Jacques Gadille, dir., *Les catholiques libéraux au 19^e siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1974, p.

LANDRY, Kenneth, « Le commerce du livre à Québec et à Montréal avant l'arrivée de la Capricieuse, 1814-1854 », dans Maurice Lemire, dir., *Le romantisme au Canada*, Québec, Nuit blanche, 1993, p. 101-118.

MAILHOT, Laurent, « Notre "Jeune romantisme", 1830-1839 », dans Maurice Lemire, dir., *Le romantisme au Canada*, Québec, Nuit blanche, 1993, p. 297-319.

MELANÇON, Joseph, « Le romantisme dans l'enseignement classique », dans Maurice Lemire, dir., *Le romantisme au Canada*, Québec, Nuit blanche, 1993, p. 57-76.

NOBLE, Henri-Dominique, « Lacordaire éducateur », dans *Cinquantenaire de Lacordaire, 1861-1911*, Dijon, Roux-Marchet, 1912, p. 32-55.

RAJOTTE, Claude, « L'influence du romantisme sur l'éloquence », dans Maurice Lemire, dir., *Le romantisme au Canada*, Québec, Nuit blanche, 1993, p. 323-338.

ROUSSEAU, Louis, « Impulsions romantiques et renouveau religieux », dans Maurice Lemire, dir., *Le romantisme au Canada*, Québec, Nuit blanche, 1993, p. 199-214.

SYLVAIN, Philippe, « Quelques aspects de l'antagonisme libéral-ultramontain au Canada français », dans Jean-Paul Bernard, dir., *Les idéologies québécoises au 19^e siècle*, Montréal, Boréal Express, 1973, p. 127-149.

2.3.2 Études critiques et autres publications

BISSON, Laurence Adolphus, *Le romantisme littéraire au Canada français*, Paris, Droz, 1932, 285 p.

BRONNER, Frédéric Jean Lionel, « Influence du romantisme dans le Canada-français de 1855 à 1914 », Ph. D. (histoire), Ottawa, Université d'Ottawa, 1944, 245 p.

BURDEAU, Georges, *Le libéralisme*, Paris, Éditions du Seuil, 1979, 296 p.

DESSAULLES, Louis-Antoine, *Discours sur la tolérance*, Montréal, XYZ éditeur, 2002, 106 p.

DIERKENS, Alain, *Le libéralisme religieux*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1992, 143 p.

DUPANLOUP, Félix-Antoine-Philibert, *L'éducation*, Paris, Charles Douniol et C^{ie}, 1872, vol. 1, 408 p.

EINSTEIN, Alfred, *La musique romantique*, Paris, Gallimard, 1959, 450 p.

FAVRE, Julien, *Lacordaire à Metz, textes nouveaux avec commentaires*, Suisse, Fribourg, 1912, [s. p.]

GADILLE, Jacques, dir., *Les catholiques libéraux au 19^e siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1974, 598 p.

GUSDORF, Georges, *L'homme romantique*, Paris, Payot, 1984, 374 p.

GUSDORF, Georges, *Fondements du savoir romantique*, Paris, Payot, 1982, 379 p.

LACORDAIRE, Henri-Dominique, *Lettres du Révérend père Lacordaire à des jeunes gens*, Paris, Charles Douniol, 1863, 399 p.

LACORDAIRE, Henri-Dominique, *Lettres du R. P. Lacordaire à deux jeunes Alsaciens-Lorrains, 1846-1861*, Paris, J. de Gigord, 1921, 244 p.

LACORDAIRE, Henri-Dominique, *Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne*, Paris, Poussielgue-Rusand, 1858, 3 vol.

LACORDAIRE, Henri-Dominique et Charles Forbes Montalembert, *Lacordaire-Montalembert : correspondance inédite, 1830-1861*, Paris, Cerf, 1989, 695 p.

LEMIRE, Maurice, dir., *Le romantisme au Canada*, Québec, Nuit blanche, 1993, 338 p.

MILNER, Max, *Le Romantisme I : 1820-1842*, Arthabaska, [s. éd.], 1973, 405 p.

PELTA, Corinne, *Le romantisme libéral en France (1815-1830) : la représentation souveraine*, Paris, L'Harmattan, 2001, 302 p.

PRÉLOT, Marcel et Françoise Gallouedec Genuys, *Le libéralisme catholique*, Paris, Armand Collin, 1969, 482 p.

RIDEL, Jean, *Lacordaire, directeur d'âme ; sa spiritualité, sa méthode de direction*, Rennes, Imprimerie Bretonne, 1955, 282 p.

SIGMANN, Jean, *1848 : les révoltes romantiques et démocratiques de l'Europe*, Paris, Calmann-Lévy, 1970, 370 p.

TALMON, Jacob Leib, *Romantisme et révolte : l'Europe entre 1815 et 1848*, Paris, Flammarion, 1968, 216 p.

YVRARD, Pierre, *De l'Union du catholicisme et du libéralisme*, Lyon, Mougin-Rusand, 1875, 2 vol.

2.4 Intimité et épistolaire

2.4.1 Articles

BEAULIEU, Jean-Philippe, « Postures épistolaires et effets de "dispositio" dans la correspondance entre Marguerite d'Angoulême et Guillaume Brissonnet », *Études françaises*, 2002, vol. 38, n° 3, p. 53.

BESSIRE, Françoise, « La lettre, du débat d'idées à la stratégie de communication : l'échange épistolaire entre Voltaire et Jean-Philippe Bailly sur l'origine des sciences et ses prolongements éditoriaux », dans Benoît Melançon, dir., *Penser par lettre*, Québec, Fides, 1998, p. 295-310.

BRUNET, Manon, « Les traités d'art épistolaire au 19^e siècle : rhétorique et code social », dans Benoît Melançon et Pierre Popovic, dir., *Les facultés des lettres : recherches récentes sur l'épistolaire français et québécois*, Montréal, Université de Montréal, 1993, p. 45-72.

BRUNET, Manon, « La réalité de la fausse lettre : observation pour une épistémologie appliquée de l'épistolaire », *Tangence*, octobre 1994, n° 45, p. 26-49.

BRUNET, Manon, « L'intimité de la lettre au 19^e siècle : de la lettre cachetée à la lettre ouverte », dans Manon Brunet et Serge Gagnon, dir., *Discours et pratiques de l'intime*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 131-148.

DEVAULT, Annie, « L'Intimité et la Révélation de soi », *Science et comportement*, automne 1988, vol. 18, n° 3, p. 123-140.

DIAZ, Brigitte, « Georges Sand, conseiller littéraire par correspondance », dans Brigitte Diaz et Jürgen Siess, dir., *Correspondance et formation littéraire*, Caen, Elseneur, 1998, p. 359-376.

DIAZ, José Luis, « Il est interdit de penser par lettre », dans Benoît Melançon, dir., *Penser par lettre*, Québec, Fides, 1998, p. 13-35.

EVERETT, Jane, « Réseaux épistolaires : le cas du Québec dans les années trente », dans Benoît Melançon, dir., *Penser par lettre*, Québec, Fides, 1998, p. 125-144.

GRASSI, Marie-Claire, « Un exemple d'analyse sérielle : les correspondances intimes de la noblesse française », dans Jean-Louis Bonnat et Mireille Bossis, dir., *Les correspondances : problématique et économie d'un « genre littéraire »*, Nantes, Publications de l'Université de Nantes, 1983, p. 239-254.

GRASSI, Marie-Claire, « Naissance de l'intimité épistolaire (1780-1830) », dans Benoît Melançon, dir., *L'invention de l'intimité au Siècle des lumières*, Paris, Université Paris X-Nanterre, 1995, p. 67-76

GRASSI, Marie-Claire, « Approches méthodologiques de l'épistolaire », dans Anne-Marie Sohn, dir., *La correspondance : un document pour l'histoire*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 2002, p. 72-84.

HOUBRE, Gabrielle, « Prémices d'une éducation sentimentale : l'intimité dans les collèges (1815-1848) », *Romantisme*, 1990, vol. 2, n° 68, p. 9-22.

HUDON, Christine et Louise Bienvenue, « Entre franche camaraderie et amour socratique : l'espace trouble et tenu des amitiés masculines dans les collèges classiques (1870-1960) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, printemps 2004, vol. 57, n° 4, p. 481-507.

PIERRON, Jean-Philippe, « Sous le sceau du secret », *Études*, mai 2004, n° 4005, p. 625-635.

ROGERS, Nancy, « Style, voix et destinataire dans les lettres de George Sand avant 1837 », dans Jean-Louis Bonnat et Mireille Bossis, dir., *Les correspondances : problématique et économie d'un « genre littéraire »*, Nantes, Publications de l'Université de Nantes, 1983, p. 182-184.

2.4.2 Études critiques et autres publications

BONNAT, Jean-Louis et Mireille Bossis, dir., *Les correspondances : problématique et économie d'un « genre littéraire »*, Nantes, Publications de l'Université de Nantes, 1983, 474 p.

BRUNET, Manon et Serge Gagnon, dir., *Discours et pratiques de l'intime*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, 274 p.

CHARTIER, Roger, dir., *La correspondance : les usages de la lettre au 19^e siècle*, Paris, Fayard, 1991, 462 p.

DIAZ, Brigitte et Jürgen Siess, dir., *Correspondance et formation littéraire*, Caen, Elseneur, 1998, 131 p.

DUFIEF, Pierre-Jean, dir., *Les écritures de l'intime : la correspondance et le journal*, Paris, Honoré Champion, 2000, 236 p.

GRASSI, Marie-Claire, *Lire l'épistolaire*, Paris, Dunod, 1998, 194 p.

GRASSI, Marie-Claire, *L'art de la lettre au temps de La nouvelle Héloïse et du romantisme*, Genève, Slatkine, 1994, 336 p.

GUSDORF, Georges, *La découverte de soi*, Paris, Presses universitaires de France, 1948, 513 p.

MADELÉNAT, Daniel, *L'intimisme*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, 244 p.

MELANÇON, Benoît, dir., *L'invention de l'intimité au Siècle des lumières*, Paris, Université Paris X-Nanterre, 1995, 129 p.

MELANÇON, Benoît, dir., *Penser par lettre*, Québec, Fides, 1998, 381 p.

MELANÇON, Benoît et Pierre Popovic, dir., *Les facultés des lettres : recherches récentes sur l'épistolaire français et québécois*, Montréal, Université de Montréal, 1993, 241 p.

PASINI, Willy, *Éloge de l'intimité*, Paris, Payot, 2002, 307 p.

SIESS, Jürgen, dir., *La lettre entre le réel et la fiction*, Saint-Just-la-Pendue, Sedes, 1998, 222 p.

SOHN, Anne-Marie, dir., *La correspondance : un document pour l'histoire*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 2002, 109 p.

ANNEXE 1

CORRESPONDANCE ENVOYÉE ET REÇUE PAR PIERRE-HENRI BOUCHY (RÉPERTORIÉE ET ATTESTÉE)

CORRESPONDANCE ENVOYÉE PAR PIERRE-HENRI BOUCHY (RÉPERTORIÉE)¹

Thomas AUBERT DE GASPÉ

- Québec, 14 janvier 1855
- Bétange, 9 décembre 1885
- Bétange, 31 mars 1886

Louis BEAUDET

- Plantière, 9 octobre 1858
- Lunéville, 7 novembre 1858
- Lunéville, 5 décembre 1858

Léger BROUSSEAU

- Chalaine, 31 octobre 1867

Louis-Ovide BRUNET

- Québec, 9 décembre 1854

Henri-Raymond CASGRAIN

- Metz, 15 décembre 1861
- Chalaine, 2 juin 1867
- Chalaine, 14 août 1867
- Metz, 9 novembre 1867
- Nîmes, 25 novembre 1873

¹ Apparaissent le lieu d'écriture de la lettre suivi de la date de rédaction.

Célestin GAUVREAU

- Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 18 septembre 1850

Thomas-Étienne HAMEL

- Pange, 14 février 1858

Jean HOLMES

- Paris, 12 juin 1842
- Paris, 13 août 1842

Hector-Louis LANGEVIN

- Québec, 7 août 1845
- Québec, 9 septembre 1846
- Québec, 21 septembre 1846
- Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 11 novembre 1846
- Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 21 mai 1847
- Saint-Roch des Aulnais, 16 juillet 1847
- Québec, 2 octobre 1847
- Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 14 octobre 1850
- Château de Villegontier, 9 février 1882
- Château de Villegontier, 19 février 1884
- Metz, 2 février 1886

Edmond-Charles Hippolyte LANGEVIN

- Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 30 septembre 1846
- Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 28 février 1847
- Metz, 8 mai 1885

Constant-Symon de LATREICHE

- Québec, 30 octobre 1842
- Québec, 12 octobre 1844

Charles-Honoré Chauchon (dit) LAVERDIÈRE

- Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 4 mars 1849

Antoine PARANT

- Québec, 29 septembre 1847
- Québec, 22 octobre 1847
- Québec, 17 avril 1848

François PILOTE

- Québec, 28 août 1846
- Québec, 1 janvier 1853
- Québec, 31 août 1853
- Québec, 22 décembre 1853
- Québec, 3 février 1854
- Québec, 13 septembre 1854
- Québec, 30 septembre 1854
- Québec, 4 octobre 1854
- Québec, 28 décembre 1854
- Pange, 27 juillet 1858

Édouard-Gabriel PLANTE

- Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 1 octobre 1846
- Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 28 février 1847
- Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 13 juin 1849
- Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 28 décembre 1849
- Paris, 13 avril 1858

Hyacinthe POTVIN

- Québec, 11 novembre 1853
- Québec, 22 décembre 1853
- Québec, 7 janvier 1854
- Québec, 9 février 1854
- [Québec], 5 mars 1854
- Québec, 11 mars 1854
- [Québec], 12 avril 1854
- Québec, 16 juin 1854
- [Québec], 21 juin 1854
- [Québec], 1 juillet 1854
- Québec, 3 juillet 1854
- Québec, 12 juillet 1854
- Québec, 2 août 1854
- Québec, 3 septembre 1854
- Québec, 4 octobre 1854

- Québec, 31 octobre 1854
- Québec, 13 novembre 1854
- Québec, 21 novembre 1854
- Québec, 5 décembre 1854
- Québec, 15 décembre 1854
- Québec, 27 décembre 1854
- Québec, 3 janvier 1855
- Québec, 5 janvier 1855
- Québec, 13 janvier 1855

Grégoire TREMBLAY

- Pange, 27 juillet 1858
- Plantière, 12 octobre 1858
- Metz, 17 mars 1862
- Hombourg-Haut, 10 mars 1864
- Chalaine, 12 décembre 1865
- Metz, 15 décembre 1861
- Chalaine, 5 janvier 1866
- Chalaine, 28 août 1866
- Chalaine, 3 décembre 1866
- Chalaine, 28 août 1867
- Metz, 9 novembre 1867
- Strasbourg, 12 mars 1868
- Montbellet, 6 juin 1869
- Château de la Rochette, 24 novembre 1869
- Mézoargues, 1 août 1871
- Nîmes, 12 mars 1872

Victoria TREMBLAY

- Québec, 2 décembre 1854

Pierre-Flavien TURGEON

- [Sainte-Anne-de-la-Pocatière], 4 avril 1853
- Québec, 5 septembre 1854

Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste VERREAU

- Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 14 mars 1846
- Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 30 septembre 1846
- Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 28 février 1847
- Québec, 30 juillet 1854

**CORRESPONDANCE ENVOYÉE PAR
PIERRE-HENRI BOUCHY (ATTESTÉE²)**

Félix-Joseph BUTEAU

- [Québec], [janvier-février 1847]

Dominique BOUCHY et Élisabeth FOURQUIN

- Paris, [juillet-août 1842]
- Lunéville, [7 novembre 1858]

Louis-Jacques CASAULT

- [Québec], [avril 1853]

Ernest GAGNON

- [Metz], [novembre-décembre 1861]

Léon GINGRAS

- [Québec], [janvier-février 1847]

Jean-Pierre-François-Laforce LANGEVIN

- [s. l.], [5 octobre 1846]

Pierre-Minier LAGACÉ

- [Québec], [début décembre 1854]
- [Québec], 27 décembre 1854
- [Metz], [1861]

Grégoire TREMBLAY

- Québec, 11 mars 1854

² Attestée uniquement dans le corpus épistolaire bouchien. Apparaissent le lieu d'écriture de la lettre ainsi que la date de rédaction.

Alfred TÊTU

- [Québec], [juillet 1854]

**CORRESPONDANCE REÇUE PAR
PIERRE-HENRI BOUCHY (ATTESTÉE)³**

Louis BEAUDET

- Paris, [octobre 1858]
- Paris, [novembre 1858]

François-Pierre-Amable BLANCHET

- [Sainte-Anne-de-la-Pocatière], [première semaine de septembre 1854]

La librairie BOSSANGE

- Paris, [novembre 1867]

Étienne-Charles Brasseur (dit) de BOURBOURG

- [Rome], [31 janvier 1847]

Félix-Joseph BUTEAU

- [Québec], [décembre 1846]

Louis-Jacques CASAULT

- [Québec], [mars-avril 1853]

Henri-Raymond CASGRAIN

- [s. l.], [décembre 1861]
- [s. l.], [mai 1867]
- [s. l.], [novembre 1867]
- [France], [novembre 1873]

³ Apparaissent le lieu d'écriture de la lettre suivi de la date de rédaction.

Jacques-François-Gaspard DROLET

- [s. l.], [entre 1842 et 1847]

Ernest GAGNON

- [s. l.], [novembre-décembre 1861]

Léon GINGRAS

- [Québec], [octobre-novembre 1846]

Jean HOLMES

- Québec, [début août 1842]

Henri-Dominique LACORDAIRE

- [s. l.], [entre 1842 et 1853]

Pierre-Minier LAGACÉ

- [s. l.], [juin 1854]
- [s. l.], [décembre 1861]
- [s. l.], [novembre 1867]

Edmond-Charles-Hippolyte LANGEVIN

- [Québec], [avant le 30 septembre 1846]
- [Québec], [entre le 30 septembre et le 5 octobre 1846]
- [Québec], [5 octobre 1846]
- [Québec], [février 1847]
- [s. l.], [novembre 1867]
- [s. l.], [janvier 1885]

Hector-Louis LANGEVIN

- [Montréal], [entre le 28 août et le 9 septembre 1846]
- [Montréal], [3 lettres entre le 9 septembre 1846 et le 11 novembre 1846]
- [s. l.], [janvier-février 1882]

Jean-Pierre-François-Laforce LANGEVIN

- [s. l.], [5 octobre 1846]

Constant-Symon de LATREICHE

- Couvent de Bosco (Italie), [1843]
- Saint-Louis-des-Français (Rome), [septembre-octobre 1844]

Octave MICHAUD

- [Sainte-Anne-de-la-Pocatière], [août 1853]

Charles Forbes MONTALEMBERT

- Une lettre citée dans Henri-Raymond Casgrain, *Souvenances canadiennes*, tome 2, p. 146-147 (Paris, 19 mars 1858)

Jacques OLIVA

- [Québec], [décembre 1846].

Antoine PARANT

- [Québec], [octobre 1847]

François PILOTE

- [Sainte-Anne-de-la-Pocatière], [février 1854]
- [Sainte-Anne-de-la-Pocatière], [juin 1854]
- [Sainte-Anne-de-la-Pocatière], [9 septembre 1854]

Édouard-Gabriel PLANTE

- [s. l.], [janvier-février 1847]
- [Québec], [entre janvier et juin 1849]

Hyacinthe POTVIN

- [Sainte-Anne-de-la-Pocatière], [décembre 1853]
- [Sainte-Anne-de-la-Pocatière], 8 février 1854
- [Sainte-Anne-de-la-Pocatière], [mars 1854]
- [Sainte-Anne-de-la-Pocatière], [début juin 1854]
- [Sainte-Anne-de-la-Pocatière], [20 ou 21 juin 1854]
- [Sainte-Anne-de-la-Pocatière], [juillet 1854]
- [Sainte-Anne-de-la-Pocatière], [2 ou 3 septembre 1854]

Victoria TREMBLAY

- [Sainte-Anne-de-la-Pocatière], 25 novembre 1854
- [Sainte-Anne-de-la-Pocatière], 28 novembre 1854
- [Sainte-Anne-de-la-Pocatière], [début janvier 1855]
- [Beauport], 10 mars 1864

Grégoire TREMBLAY

- [Beauport], 7 septembre 1858
- [Beauport], [novembre 1860]
- [Beauport], [décembre 1861]
- [Beauport], 12 mars 1863
- [Beauport], 10 mars 1864
- [Beauport], [novembre 1867]
- [Beauport], 28 décembre 1871

Pierre-Flavier TURGEON

- [Québec], [janvier-février 1847]

Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste VERREAU

- [Québec], [décembre 1846]
- [Québec], [1 janvier 1847]
- [s. l.], [juillet 1854]

ANNEXE 2

RELATIONS D'INFLUENCE DANS LE RÉSEAU ÉPISTOLAIRE DE PIERRE-HENRI BOUCHY ENTRE 1842 ET 1886

Légende

QC : Nationalité québécoise

FR : Nationalité française

AM : Nationalité américaine

EC : Ecclésiastique

PR : Professeur

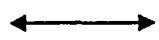
HP : Homme politique

HL : Homme de lettres

M : Musicien

EB : Élève de Bouchy

----- Lien fort avec Pierre-Henri Bouchy, stipulé dans la correspondance
bouchienne



Correspondance de Pierre-Henri Bouchy répertoriée ou attestée dans la correspondance bouchienne (unidirectionnelle ou réciproque selon la direction de la flèche)

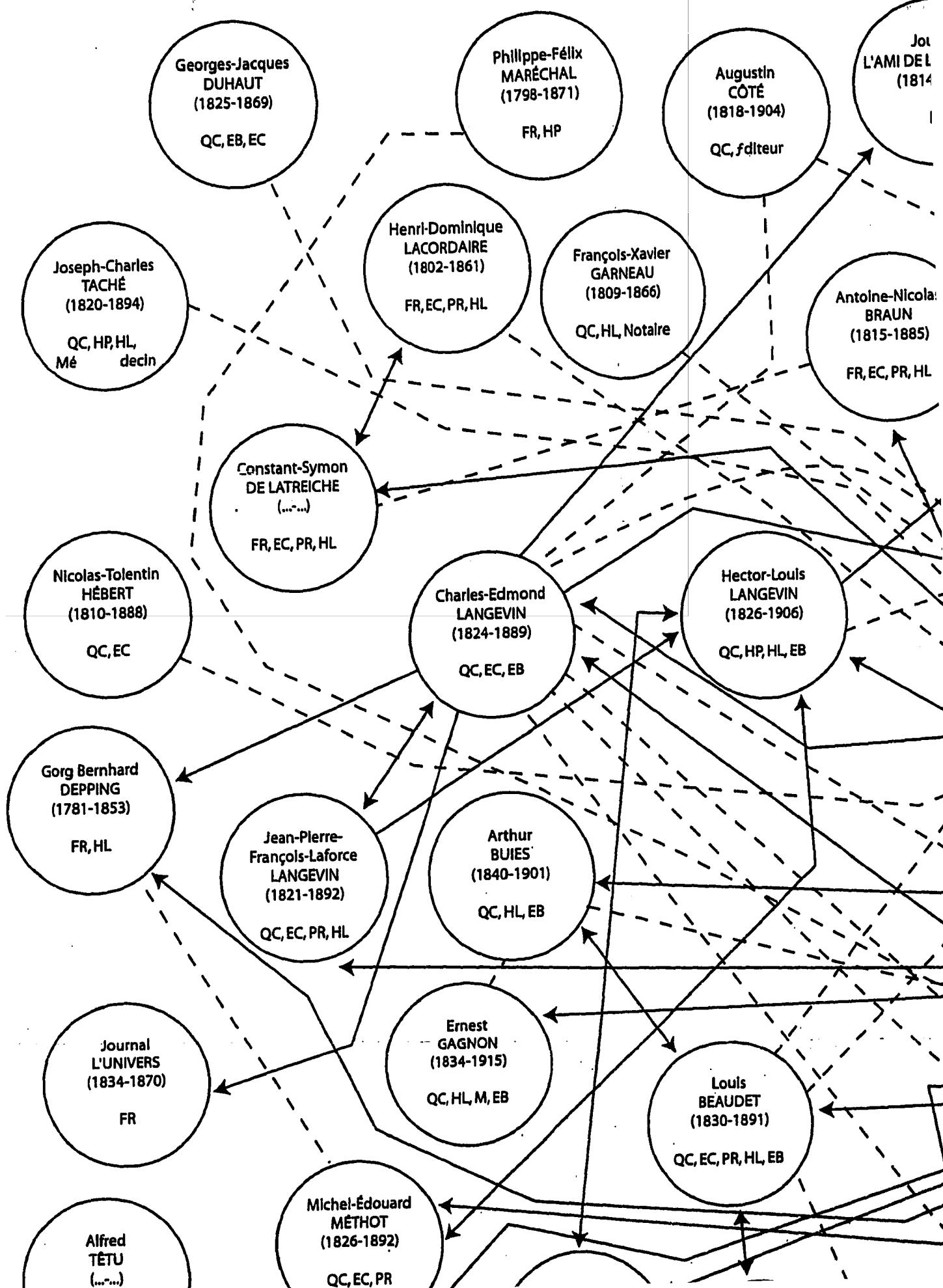
NOTE TO USERS

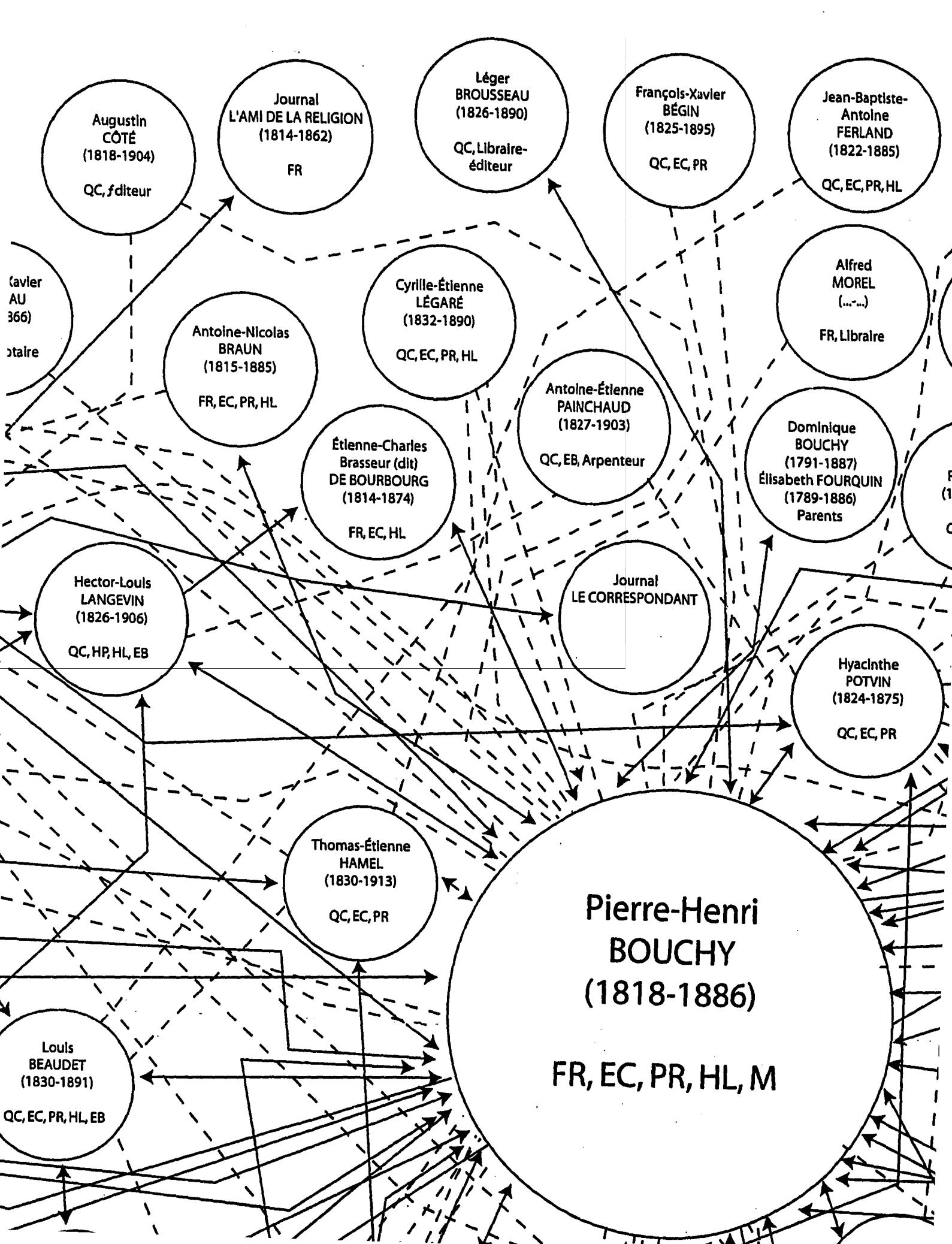
Oversize maps and charts are microfilmed in sections in the following manner:

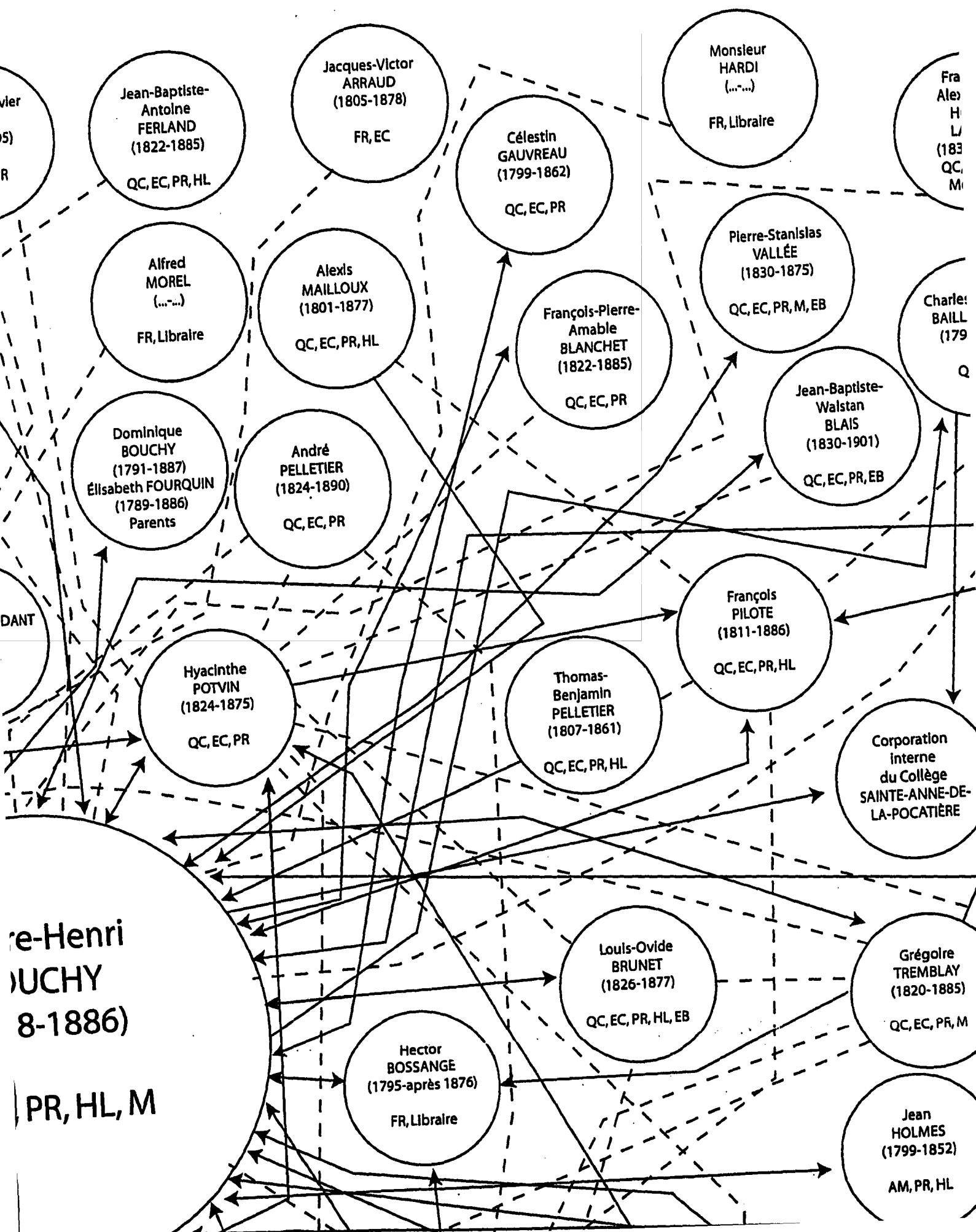
LEFT TO RIGHT, TOP TO BOTTOM, WITH SMALL OVERLAPS

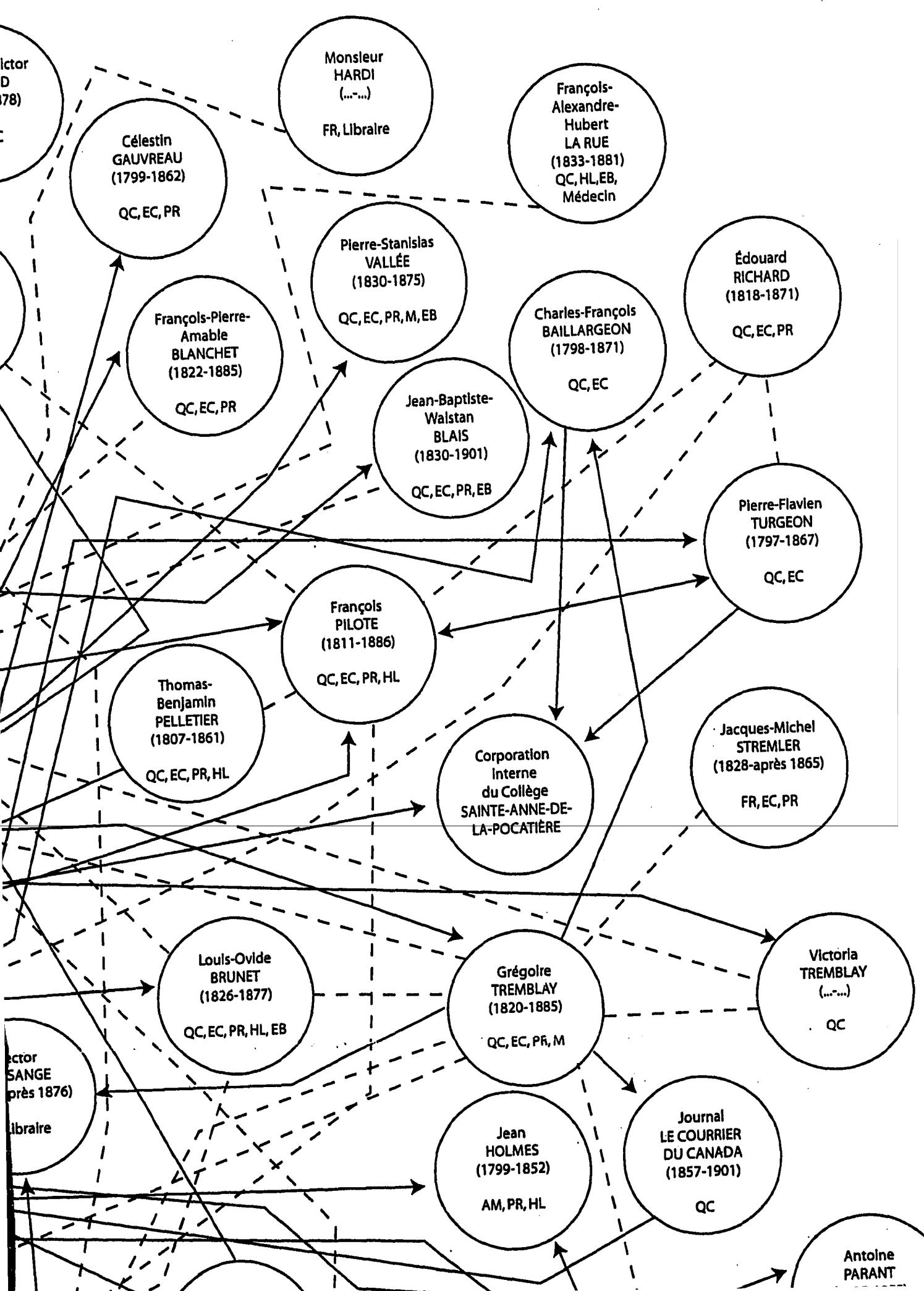
This reproduction is the best copy available.

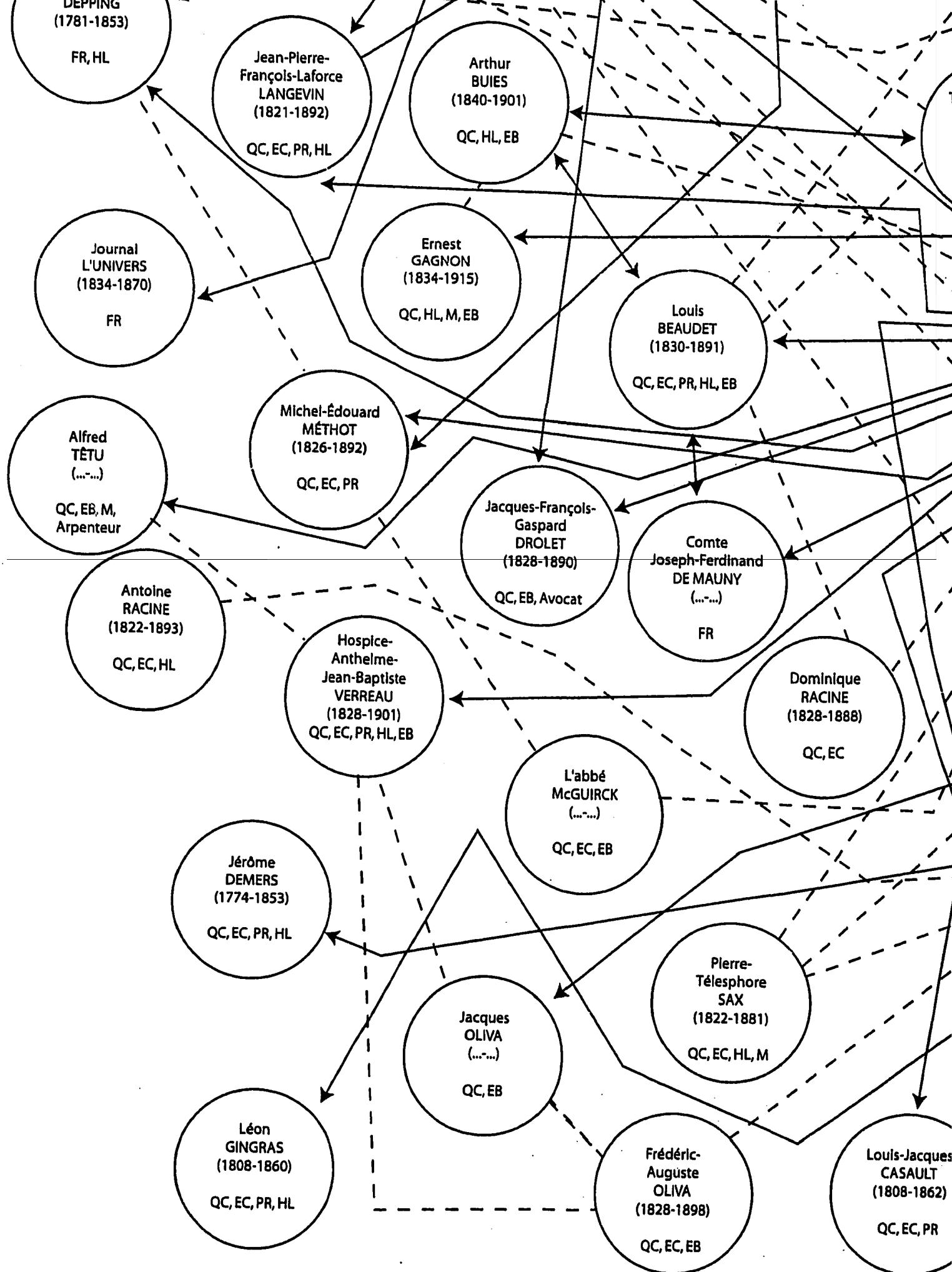
UMI





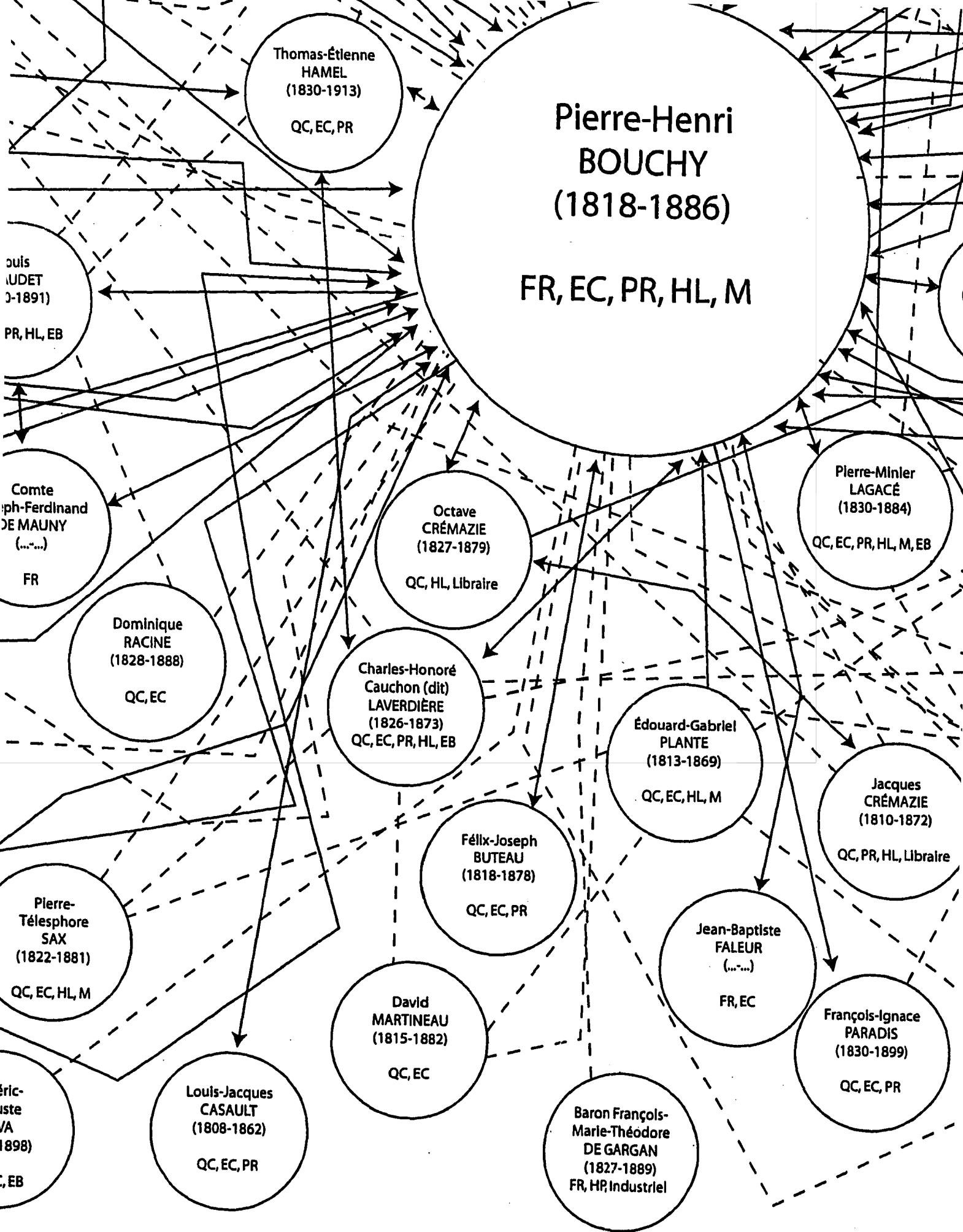






Pierre-Henri BOUCHY (1818-1886)

FR, EC, PR, HL, M



Pierre-Henri
BOUCHY
1818-1886)

QC, EC, PR, HL, M

